

Le 19 juin 2025 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Jean-François Delage, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 6 juin 2025.

Membres présents : M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. Aouday, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, M. TAPA, M. KHIAR, M. ÉDET, Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO (à partir de 20 heures 10) M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE, Mme PARIS, Mme TUFFÉRY

Membres représentés : Mme MUSEUX par M. RAYMOND, Mme BRICOUT par Mme AZZOU, M. GIBLIN par M. KHIAR, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER par Mme HARTMANN, Mme BENSETTITI par M. BELAÏNOUSSI (à partir de 20 heures)

Membres absents : M. BOUFRAINE, Mme COUTO (jusqu'à 20 heures 10), Mme BENSETTITI (jusqu'à 20 heures)

Secrétaire de séance : M. Aouday

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Patrick Aouday. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. Aouday, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, Mme COUTO, Mme BENSETTITI)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Patrick Aouday est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant que d'entamer cette séance du Conseil municipal, je souhaite rendre hommage un hommage à Jean Ray qui nous a quittés le 15 mai dernier. Avec le décès de Jean Ray, à l'âge de 97 ans, c'est tout un pan de l'histoire du Kremlin-Bicêtre qui disparaît. Élu pour la première fois conseiller municipal en 1953, à l'âge de 25 ans, puis Maire-Adjoint en charge du logement à partir de 1971, il participe activement au développement de nombreux équipements publics, comme la piscine, le stade, l'école Charles-Péguy. À la mort du Dr Lacroix en 1983, Claudine Décimo, qui lui succède à la tête de la Mairie, nomme Jean Ray 1^{er} Adjoint avec la délégation de la gestion du personnel communal, tout en continuant d'assumer ses fonctions au logement. Durant les 12 années qui suivent, il s'investit dans les travaux de modernisation de la Mairie et supervise ceux de la rénovation de tous les immeubles de l'Office public HLM dont il est Vice-Président avant d'abandonner son mandat en 1995 lorsque Jean-Luc Laurent Laurent devient Maire. Élu durant 42 années, il a servi sa ville et ses habitants. À sa famille et à ses proches, je tiens à adresser au nom de notre Conseil municipal nos plus sincères condoléances. Mes chers collègues, je vous propose que nous marquions cet hommage en nous levant et en observant une minute de silence.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. Aouday, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, Mme COUTO, Mme BENSETTITI)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

La première question m'a été adressée par M. Khiar.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, la Coopérative HLM du Kremlin-Bicêtre, appelée KB Habitat Coopérative, est une structure dont la Ville est actionnaire majoritairement à hauteur de 51 %. À ce titre, elle relève du périmètre de contrôle et d'information du Conseil municipal. Pour autant, les élus de l'opposition n'ont jamais été associés aux travaux du Conseil d'administration de cette Coopérative, ni même destinataires des décisions ou documents qui y sont produits, et ce alors même que de nombreux locataires nous signalent régulièrement des situations préoccupantes (logements insalubres, pannes, malfaçons et absence de réponses). Je rappelle que, selon l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, tout conseiller municipal a le droit à l'information des affaires de la commune. La jurisprudence administrative, notamment la décision Casanova du Conseil d'État du 10 juin 1996, étend ce droit aux structures dans lesquelles la commune détient une participation significative, comme ceci est le cas.

Nous sommes à quelques mois des élections municipales. Il n'est plus possible de maintenir une forme d'opacité et d'exclusion sur la gestion d'une structure aussi essentielle que KB Habitat Coopérative.

Ma question est la suivante : allez-vous vous engager à transmettre de manière régulière et complète l'ensemble des procès-verbaux, décisions et rapports d'activité du Conseil d'administration de KB Habitat Coopérative à tous les élus du Conseil municipal, y compris ceux de l'opposition ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour votre question. Vous avez cité à juste titre l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, mais vous avez omis un élément essentiel de cet article. Si vous me le permettez, je vais le lire dans son intégralité : « Tout membre du Conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. » Ce passage final est important. KB Habitat est une société coopérative HLM dont la Ville est effectivement actionnaire majoritaire, mais elle dispose de sa propre gouvernance, de ses propres statuts et relève d'un cadre juridique distinct, non régi par le Code général des collectivités territoriales. En tant que Maire, j'agis au nom de la commune.

Il ne s'agit pas ici d'un refus de transparence, mais du respect d'un cadre légal qui s'applique. Je réaffirme évidemment ma disponibilité pour échanger lorsque cela est pertinent sur les sujets en lien avec les responsabilités de la commune.

Monsieur Khiar, vous m'avez adressé une deuxième question.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, je souhaite poser une question sur le projet du tiers-lieu situé en haut de la ville, dans un secteur qui, nous le savons tous, manquait cruellement de lieux de vie, de culture et de convivialité. L'initiative de créer un espace ouvert associatif culturel dans ce quartier est une idée intéressante et utile pour renforcer le lien social. Nous avons appris que ce projet a été confié à l'association Café Krem avec d'autres partenaires.

Nous ne remettons pas en cause la qualité du projet ni l'engagement des acteurs impliqués. Au contraire, nous saluons les dynamiques locales qui peuvent émerger. Mais plusieurs habitants et associations nous ont interpellés avec des interrogations légitimes que nous souhaitons vous transmettre avec bienveillance et un esprit constructif.

Tout d'abord, certains nous indiquent ne pas avoir eu connaissance de l'appel à projets. Il semble que l'information ne soit pas bien passée. Cela a pu susciter un sentiment d'exclusion.

Ensuite, le terrain en question était anciennement une station-service. Plusieurs riverains s'interrogent sur la pollution éventuelle du sol. Il serait utile de rendre publics les documents rassurants à ce sujet et d'informer si la dépollution a été faite. Enfin, des questions pratiques ont été soulevées notamment sur les horaires des événements, la présence éventuelle d'un débit de boissons et l'impact pour les riverains.

Nous ne remettons rien en cause, mais nous pensons que, pour qu'un tel projet fonctionne sur le long terme, il est important que la transparence soit au rendez-vous et que les habitants soient pleinement associés, rassurés et informés. Voici donc simplement les questions que nous souhaitons poser. La convention a-t-elle été faite ? Je pense que l'on va en parler juste après au Conseil municipal. Pouvez-vous envisager une réunion d'information ouverte aux habitants pour apaiser les inquiétudes et inclure celles et ceux qui veulent contribuer positivement à ce projet ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question du tiers-lieu ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour votre question et pour l'attention portée à ce projet. Le tiers-lieu situé dans le haut de la ville est un projet porté par la majorité municipale, en effet, construit en lien étroit avec les associations pour les Kremlinoises et les Kremlinois. Il vise à créer un espace de proximité dédié à la vie locale, à la culture, au lien social. La Ville a vocation à laisser vivre ce tiers-lieu. J'insiste sur le fait de laisser vivre ce tiers-lieu.

Quelques ajustements sont encore en cours de finalisation. La communication sur ce projet a été parfaitement diffusée via les canaux habituels de la Ville et auprès des associations en particulier.

Sur le plan environnemental, toutes les vérifications ont été réalisées.

Les aspects pratiques seront prochainement communiqués.

Bien évidemment, nous souhaitons garantir un fonctionnement ouvert à tous et respectueux. L'inauguration du lieu devrait intervenir le 6 juillet sur place. Ce tiers-lieu est un projet au service des habitants, pensé comme un espace de rencontres, d'initiatives locales et de partages. C'est dans cet esprit que nous l'avons porté et qu'il se réalise aujourd'hui, et qu'il continuera, j'espère, à se réaliser.

Apparemment, vous avez pris connaissance de l'ordre du jour depuis votre question. Effectivement, vous avez pu vous apercevoir que la délibération n° 97 porte justement sur le tiers-lieu et les conventions. Si cette délibération est approuvée, nous pourrions signer les conventions avec l'association Café Krem dans un premier temps. Celle-ci traîne à sa suite un certain nombre d'autres associations. L'idée est de faire une association de ces associations et, comme aurait dit Leibnitz, ce n'est pas une monade sans porte ni fenêtre, mais véritablement un pool d'associations qui reste ouvert à l'entrée d'autres associations pour organiser des choses à cet endroit-là. Ce tiers-lieu est fait pour l'ensemble de la ville. Il est installé sur le haut de la ville, ce qui donne effectivement une ouverture et quelque chose de nouveau sur ce lieu géographique. Mais il est fait pour l'ensemble des Kremlinoises et des Kremlinois.

Monsieur Banbuck, vous m'avez adressé une question. Vous avez la parole.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous n'avez inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil d'aujourd'hui aucune des cinq délibérations que je vous avais soumises. Trois concernent la reconnaissance dans l'espace public de trois femmes qui symbolisent la résistance à l'oppression et l'engagement dans la cité. Une permet de restaurer les marges de manœuvre financières de la Ville. La dernière vise instaurer dans notre ville un événement annuel destiné à sensibiliser nos jeunes à l'enjeu de la laïcité. Pourquoi êtes-vous en désaccord avec ces propositions ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je voudrais compléter mon propos. En effet, ces cinq projets de délibération étaient, semble-t-il pour moi, cinq initiatives concrètes, républicaines et constructives. Aucun motif ne m'a été opposé. Ce silence, je le déplore. Je dirais même qu'en raison de l'absence totale de réaction de votre part, ce mépris de nos droits d'élus d'opposition, je le conteste. Je ne veux pas ici engager une polémique bruyante, mais simplement rappeler qu'il devrait y avoir quand même un principe fondamental de la vie démocratique : le droit pour chaque conseiller municipal de faire vivre le débat local. Je demandais simplement d'abord à reconnaître dans notre ville trois femmes de combat et de mémoire, qui visent enrichir notre espace public de noms porteurs de sens, d'héritage et de transmission, des noms de femmes d'engagement, de résistance, d'émancipation, encore trop peu nombreuses à être honorées dans notre commune, comme en témoigne notre toponymie actuelle et malgré les initiatives prises en ce sens pas la majorité, initiatives que je salue. Je visais Mme Claude Décimo, résistante, Maire du Kremlin-Bicêtre pendant 12 ans, première et seule femme à ce jour à avoir dirigé notre Ville et qui mérite, je l'ai déjà dit, plus qu'un hommage discret. Le parvis de la place Jean-Jaurès pourrait porter son nom. Il est central, symbolique et visible.

Louise Michel, institutrice, militante révolutionnaire, féministe, humaniste : quelle figure plus inspirante pour le parvis de la gare Hôpital-Bicêtre ouvert sur Gentilly que cette passeuse de frontières sociales et politiques !

Mahsa Jina Amini, martyre iranienne de la liberté des femmes, assassinée pour une mèche de cheveux : lui dédier le belvédère situé devant l'hôpital Bicêtre serait une manière forte de montrer que notre Ville défend les droits humains, ici comme ailleurs.

Pourquoi refuser que notre espace public incarne ces valeurs ? Pourquoi nier la légitimité de ces figures dont l'histoire résonne avec les combats d'aujourd'hui ?

Notre proposition de créer un prix Eugène Thomas pour promouvoir la laïcité à l'école est tournée vers la jeunesse et la République en instaurant un prix municipal attribué chaque 9 décembre, c'est-à-dire la date anniversaire de la loi de 1905, à une classe ayant travaillé sur la laïcité. Toutes les écoles de la commune pourraient y participer. La laïcité n'est pas seulement un slogan. Vous avez d'ailleurs voulu, monsieur le Maire, l'afficher de manière visible sur le fronton des écoles. C'est un principe vivant. Il se transmet, il s'incarne. Et ce prix, nommé en hommage à Eugène Thomas, premier Maire du Kremlin-Bicêtre et ô combien fervent défenseur de ce principe, permettrait de valoriser l'engagement éducatif de nos élèves et enseignants. Enfin, je proposais de délibérer sur la restauration des marges de manœuvre financière de la Ville. Certes, nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce Conseil. La revalorisation du FPS à 35 %, un niveau équivalent à celui de la quasi-totalité des communes limitrophes de Paris, aurait été une mesure ciblée et équilibrée ayant le mérite de générer des recettes utiles pour l'investissement local dans un contexte budgétaire très contraint. Pourquoi empêcher un débat sur une telle mesure alors que les besoins de financement sont pressants ? Comme je le disais, on le reverra tout à l'heure.

En conclusion, à travers ces demandes, monsieur le Maire, nous ne voulions pas pratiquer d'opposition stérile, mais faire œuvre d'opposition utile. Ces propositions ne sont ni partisans ni idéologiques. Elles sont respectueuses, documentées et conformes à l'intérêt général. En les balayant d'un revers de main sans justification, vous fermez la porte au dialogue et vous privez aussi les élus, comme les habitants, d'un débat légitime.

Je vous le dis avec une certaine solennité. Le pluralisme n'est pas une gêne, il est une richesse. L'opposition municipale n'est pas une nuisance, elle est une composante essentielle de la démocratie locale.

Je vous demande donc de reconsidérer cette position. Notamment, je vous rappelle que, en vertu de l'article 21 du règlement intérieur, vous avez tout à fait la possibilité d'inscrire aujourd'hui à l'ordre du jour des délibérations qui sont d'un intérêt mineur. En tout cas, pour l'avenir, j'espère que les propositions légitimes que nous pourrions être amenés à vous proposer seront débattues dans cette enceinte, comme il se doit.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Merci, monsieur Banbuck, pour ce grand discours autour de la nécessité d'inclure l'opposition dans l'ensemble des débats politiques et publics de cette assemblée. Permettez-moi, du coup, de rappeler très brièvement une séance du Conseil municipal du 23 avril 2020. Un débat était né autour de la délibération n° 2020-025. Je vais vous rappeler la réponse que vous avez faite, monsieur Banbuck. À ce moment-là, vous étiez dans la majorité. La demande de votre opposition était alors de participer à la constitution et à l'apport de forces dans le cadre d'un comité de suivi local de lutte contre la pandémie. Votre réponse à cette demande des groupes de l'opposition de prendre une part active à ce comité de suivi local mis en place par la majorité à laquelle vous apparteniez à l'époque est la suivante : « On est là dans de la gesticulation. L'opposition n'approuve pas le budget, s'abstient, ne prend pas part à certains votes. Bref, elle ne soutient aucune décision de la municipalité. Et, tout d'un coup, elle veut s'asseoir à la table. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il n'y aurait presque rien à rajouter, mais tout de même, je livre quelques éléments de contexte puisque vous m'interrogez sur la reconnaissance de trois femmes. Permettez-moi deux rappels. D'abord, je ne crois pas que vous ayez fait preuve, lorsque vous étiez aux affaires et 1^{er} Adjoint, d'une très grande volonté en matière de reconnaissance des femmes. Je vous l'accorde volontiers, nous changeons d'époque – fort heureusement d'ailleurs – et nous redonnons toute leur place aux femmes grâce à leur lutte de chaque jour. Ainsi, depuis 2020, c'est notre majorité qui conduit une politique volontariste pour reconnaître les femmes dans l'espace public. Je vais simplement citer quelques exemples : la dénomination d'une rue Olympe-de-Gouges, la dénomination d'une avenue Lucie-et-Raymond-Aubrac, la dénomination de la salle des mariages qui porte désormais le nom de Claudine Décimo.

J'en viens donc à mon deuxième point. Sous couvert d'une défense de l'égalité, alors que vous souhaitiez en réalité, par principe, vous opposer à Jean-Luc Laurent, l'ensemble de votre groupe – je dis bien l'ensemble – a refusé de prendre part au vote sur ces dénominations. Notre majorité est pleinement engagée pour la reconnaissance des femmes depuis 2020. Nombre de propositions concrètes ont été mises en œuvre depuis.

Pour répondre à votre question, je vous invite à faire un petit examen de conscience avec votre groupe. Je vous remercie.

Je vous informe que Mme Bensettiti a adressé un pouvoir à M. Belainoussi.

La question suivante est adressée par M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Delage, chers collègues, je souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur un sujet particulièrement sensible et essentiel pour beaucoup de nos concitoyens : l'attribution des logements sociaux dans notre commune. À ce titre, j'aimerais que vous puissiez nous apporter des éclaircissements sur plusieurs points. Tout d'abord, pourriez-vous nous préciser la composition de la commission chargée de désigner les candidats à la commission d'attribution des bailleurs sociaux si une telle instance existe bien dans notre commune ? Qui la préside ? Quelles sont ses modalités de fonctionnement ? Quel est le rôle de l'Adjointe en charge du logement dans ce processus ? Par ailleurs, les associations locataires sont-elles représentées au sein de cette commission ? Si oui, lesquelles ? Au-delà de sa composition, je souhaiterais également que vous précisiez les critères qui président à la sélection des dossiers ? Pouvez-vous nous assurer que la législation en matière de logement social est scrupuleusement respectée ? Enfin, sauf erreur de ma part, il semblerait qu'aucun élu de l'opposition ne siège dans cette commission. Pourtant, de nombreuses villes en France ont fait ce choix au nom de la transparence et de l'équité. Je pense notamment à Paris où, des 2001, le Maire socialiste Bertrand Delanoë avait choisi de garantir la présence d'élus d'opposition dans ces instances au côté des associations de locataires. Monsieur Delage, les enjeux sont importants : transparence, équité, confiance dans nos institutions locales. Je vous remercie par avance pour les réponses claires et précises que vous voudrez bien nous apporter.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ? Je n'en vois pas. Merci, monsieur Ruggieri, pour votre question. Je suis ravi d'apprendre que vous pouvez aussi poser des questions sur le logement en général, sans évoquer KBH. Je suis toutefois surpris que vous n'ayez pas pu vous renseigner davantage sur la présence de l'opposition dans la commission chargée de désigner les candidats à la Commission d'attribution des logements de bailleurs sociaux. En réalité, il n'existe qu'une seule commission : la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL). D'après vous, de nombreuses villes ont ouvert cette commission à des élus de l'opposition. Je veux bien recevoir cette liste, car, si vous entendez par nombreuses Paris, Lyon et Marseille, je crains que nous n'ayons pas la même définition de ce terme. Je passe donc sur ces villes qui ont un statut, vous le savez, juridique tout à fait particulier. Voyez-vous, je suis d'autant plus surpris que la composition de cette commission n'est absolument pas un secret. La CALEOL est même plus que transparente, vertu que vous avez vous-même rappelée. En effet, le Code de la construction et de l'habitation dispose de la façon dont est composée la Commission. L'article L. 441-2 indique que la Commission est composée, je cite, de « six représentants de l'organisme bailleur au sein duquel est désigné le président, du préfet ou de son représentant, du président de l'EPCI ou du président du conseil de territoire de l'EPT et de la MGP et, enfin, du maire ». Ces commissions veillent précisément collégialement au respect de la législation et aux critères de sélection. En tant que Maire, j'ai d'ailleurs fait le choix, comme Mme Museux, Maire-Adjointe au logement, de ne jamais prendre part à ces commissions et de laisser les différents acteurs faire leur travail. En tant qu'élus, je ne prends pas part à ces commissions.

La question suivante est adressée par Mme Hartmann. Vous avez la parole.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil de quartier du secteur Mairie-Salengro, des riverains de la rue Delescluze ont interpellé sur l'occupation de cette voie, faisant suite à l'approbation de la délibération n° 2024-147, amendée, relative aux modifications des zonages de stationnement.

Mes questions seront donc les suivantes : quel est précisément le statut juridique actuel de la rue Delescluze ? Comment est géré concrètement l'accès à cette rue, notamment en ce qui concerne la barrière mise en place ? Enfin, quelle est la situation exacte du stationnement dans cette rue ? Est-il actuellement gratuit ou payant ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, madame Hartmann, je vais me permettre de répondre parce que je pense qu'on aura encore de l'enfumage. C'est une voirie publique et le stationnement est non payant actuellement. Monsieur le Maire ne respecte aucune règle liée à la législation en vigueur. Pour éviter un enfumage nouveau, je me suis permis de répondre. Peut-être que je me trompe, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Madame Hartmann, je vais vous répondre. Cette question me permet de rappeler les éléments relatifs à la rue Delescluze. La rue Delescluze est une voie communale, donc publique. Elle fait donc partie du domaine public routier de la commune. Cette rue fait l'objet depuis plusieurs années d'une régulation de la circulation via une barrière d'accès afin de garantir la tranquillité des riverains et de limiter les usages détournés, notamment en lien avec les stationnements de longue durée. Au départ, d'ailleurs, ce n'était pas une barrière qui y était. C'était des plots amovibles qui sortaient et entraient. Ceux-ci cassaient régulièrement. On a donc pris la décision de changer avec cette barrière. Le contrôle d'accès à cette barrière va désormais être assuré par la Direction de la police municipale de proximité, située rue Danton. Un dispositif de badge a été mis en place. Chaque foyer riverain peut obtenir un badge sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule. Ainsi, l'ensemble des informations nécessaires seront prochainement communiquées aux riverains. Autant que je sache – mais là, je vous avoue ne pas avoir toutes les informations historiques –, cette barrière ou ces plots amovibles doivent dater de 2017, quelque chose comme. Ibrahima Traoré, avez-vous une idée ?

20 heures 10 : arrivée de Mme COUTO.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je pense que M. Banbuck a la mémoire de cela. Nous étions alors dans la même majorité. L'installation de cette barrière date des années 2000. C'est une demande des riverains de la rue Delescluze précisément.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait. Je vous remercie pour cette précision.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Excusez-moi, monsieur le Maire, mais vous n'avez pas répondu à toute la question.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai répondu.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non. Vous n'avez pas répondu sur la gratuité du stationnement.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, vous avez entendu ma réponse. Nous passons à l'ordre du jour du Conseil municipal.

N° 2025-045. ASSEMBLÉE. – MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DES GROUPES POLITIQUES

Jean-François DELAGE, Maire

À la suite du décès de Ghislaine Bassez, Mme Josette Tufféry a rejoint le Conseil municipal lors de la séance du 27 mars 2025. Elle a indiqué, par courrier, qu'elle souhaitait s'inscrire au sein du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Ainsi, à la date du 19 juin 2025, les groupes politiques du Conseil municipal sont donc les suivants :

– Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen : Anissa Azzoug, Corinne Bocabeille, Vry-Narcisse Tapa, Christine Museux, Jean-François Delage, Frédéric Raymond, Fatoumata Thiam, Brigitte Bricout, Jacques Hassin, Elsa Badoc, Sidi Chiakh, Julie Defrance, Patrick Aouday, Catherine Fourcade, Annie Paris, Josette Tuffery.

– Groupe pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens : Ibrahima Traoré, Geneviève Étienne, Véronique Gestin.

– Groupe Génération Écologie et Sociale : Jonathan Hémerly, Jean-Philippe Edet.

– Groupe Le Kremlin-Bicêtre en avant, Radical et Écologiste : Jean-François Banbuck, Jean-Marc Nicolle, Maeva Hartmann,

Bernard Chappellier, Oidi Belaïnoussi, Mounia Bensettiti.

– Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre : Lionel Zincioglu, Nadia Chiboub, Laurence Couto, Latifa El Krete, Jean-Pierre Ruggieri.

– Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre : Kamel Boufraine, Jérôme Giblin, Toufik Khiar.

Il est demandé de prendre acte de cette délibération. Souhaitez-vous malgré tout que nous votions ? Non. Nous prenons acte de cette délibération.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais faire une remarque sur la forme. Il est mentionné « 19 juin 2024 » au lieu de « 19 juin 2025 ».

Jean-François DELAGE, Maire

En effet, c'est la séance du 19 juin 2025. Vous avez raison. Les autres délibérations semblent correctes.

N° 2025-046. ASSEMBLÉE. – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-François DELAGE, Maire

Le règlement intérieur actuel a été adopté lors de la séance du 16 février 2023. Il est actuellement en vigueur. Il a permis d'encadrer les travaux du Conseil municipal dans un esprit de transparence, d'efficacité et de respect des droits des élus. Après plusieurs mois d'application et à la lumière de l'expérience acquise, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements. Le règlement intérieur modifié soumis au vote poursuit cet objectif. Il assure davantage les libertés politiques des élus en équilibrant la nécessaire efficacité de l'action publique locale. Ces ajustements portent notamment sur l'adaptation du nombre et du périmètre des commissions municipales, la clarification et la consolidation des règles relatives à l'expression des conseillers municipaux, la dématérialisation des documents transmis et, enfin, l'amélioration de certaines dispositions de forme pour moderniser et adapter les règles existantes. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce règlement intérieur ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous soumettez au vote le règlement intérieur.

Concernant l'article 5 sur les questions orales, il est mentionné que « la question orale déposée est lue en fin de séance après l'intervention de Kremlinois désirant s'exprimer ». En fin de séance, cela veut dire que, si le Conseil municipal se termine à 2 heures du matin, les Kremlinois interviendront à 2 ou 3 heures du matin. Est-ce bien cela ?

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait, comme dans de nombreuses villes du Val-de-Marne. Je ne les ai plus en tête. Mais on doit pouvoir vous passer cela. Je vous donnerai la liste.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

C'est antidémocratique.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous pouvez le juger ainsi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, on ne peut évidemment que s'étonner du calendrier qui a été choisi, à quelques mois de la fin de notre mandat, pour procéder à ces ajustements. Je note que vous avez choisi de ne consulter aucun groupe d'opposition en amont de cette proposition. Ce choix est regrettable et, je dirais même, contraire à l'esprit même d'un règlement qui engage tous les membres du Conseil municipal. Nous ne pouvons que dénoncer cette méthode unilatérale, même si, d'ailleurs, quelques propositions que nous avons nous-mêmes faites en 2023 sont intégrées à ce nouveau texte. À l'époque, vous aviez rejeté ces propositions. Cette nouvelle version, soumise à notre vote ce soir, n'est pas sans poser de nombreux problèmes. En effet, ces modifications faites à la va-vite introduisent des incohérences manifestes qui vont rendre certaines dispositions totalement inapplicables. Si vous souhaitez qu'on les indique, il n'y a pas de souci, on va mettre le doigt sur ces dispositions incohérentes. Je pense, monsieur le Maire, qu'il serait sage de retirer cette délibération de l'ordre du jour pour laisser le temps à la Conférence des présidents d'y travailler avec la sérénité requise. À défaut, je pense qu'il sera nécessaire de faire un examen article par article pour, effectivement, pointer l'ensemble des difficultés posées par votre nouvelle version. Ce règlement n'est pas un texte technique. C'est le socle du fonctionnement démocratique de notre assemblée. Il doit faire l'objet d'un large consensus et non d'un passage en force. J'ajoute que le minimum serait de respecter les textes en vigueur et qui vont le demeurer, par exemple, sur la publication des tribunes sur les réseaux sociaux, mais aussi sur les propositions de délibération. Monsieur le Maire, le texte qui régit ces propositions, que vous avez balayées tout à l'heure, en fait, précise que vous avez le choix entre les inscrire ou bien les soumettre à une commission municipale. Cela n'a pas été fait. Il vous appartient donc ce soir, monsieur le Maire, de vous comporter en républicain.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets cette délibération au vote. Vous voulez voter article par article ? Très bien. Combien y a-t-il d'articles ? Il y en a 41.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, je levais la main pour intervenir. Vous ne m'avez pas vu.

Jean-François DELAGE, Maire

Il faut lever la main plus vite, monsieur Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je suis lent.

Jean-François DELAGE, Maire

Visiblement. Allez-y.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

J'aurais pu répondre aussi que vous avez une mauvaise vue, mais je ne l'ai pas fait.

Monsieur le Maire, vous nous présentez ce soir une délibération sur un sujet que vous tentez de montrer comme ayant une apparence technique, mais, en réalité, cette décision et ce règlement intérieur sont profondément politiques. Les règles du débat démocratique dans notre Conseil municipal sont de nouveau bafouées ce soir. Vous nous proposez de modifier le règlement intérieur, mais personne n'est dupe. Ce que vous cherchez, c'est à limiter le droit d'expression des élus de l'opposition. Ce que vous cherchez, c'est à nous faire taire. Car cette délibération est née d'un seul fait. Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, madame Gestin, les élus d'opposition ne se sont pas réveillés quelques mois avant une échéance municipale. Plusieurs élus de l'opposition, responsables, organisés, différents groupes d'opposition dans une diversité ont pu utiliser l'espace prévu pour les questions orales en début de séance pour poser des questions précises, nombreuses et structurées. Il arrive que certains sujets d'actualité, souvent absents des délibérations inscrites à l'ordre du jour, nécessitent d'être abordés – on en a eu un exemple ce soir en début de séance – et ce dans le strict respect du précédent règlement en vigueur que, je rappelle, vous avez toutes et tous voté. Oui, il est arrivé que chaque élu d'un même groupe pose une question différente, ce qui était prévu dans l'ancien règlement intérieur. Cela vous a gênés. Vous y avez vu non pas une vitalité démocratique, mais une atteinte à votre confort de séance. Alors, vous changez les règles. Et, pourtant, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur le Maire, dans d'autres villes proches de votre idéologie politique, celle de l'extrême gauche et ces méthodes que vous appliquez ce soir, à Orly, par exemple, les questions orales sont libres, quel qu'en soit leur nombre, par élus, en début de séance. Aucune tentative d'encadrement restrictif n'y a été imposée. Pourquoi ici, au Kremlin-Bicêtre, faudrait-il que ce soit plus verrouillé qu'ailleurs ? Qu'est-ce qui vous dérange tant dans la parole des élus de l'opposition en début de séance pour apporter cette modification ?

Le nouveau règlement ne permet plus désormais que nos questions soient posées en début de séance du Conseil municipal. Vous nous laissez ce champ en fin de séance. Peu importe le nombre d'élus dans le groupe, peu importe la diversité des sujets, peu importe l'urgence des alertes. C'est un refus que vous actez ce soir de permettre aux Kremlinois de consulter en début de séance nos échanges libres en questions orales et avec vos réponses. Ce n'est pas une régulation, c'est un recul. Mais le plus grave est ailleurs. Ce règlement n'est que le symptôme d'un comportement politique que vous appliquez de manière constante depuis que vous êtes Maire : ne pas répondre, ne pas assumer, ne pas traiter les demandes, les interpellations, les sollicitations. Le 27 mars 2025 dernier, quand vous avez tenté pour la première fois de restreindre les questions orales à une seule par groupe, je vous ai écrit par courrier, doublé d'un courriel. Je n'ai jamais reçu de réponse. Et je ne suis pas le seul. Cela concerne de nombreux courriers, questions, mails d'élus de notre groupe, mais j'en suis certain – M. Banbuck en parlait tout à l'heure, concernant les délibérations qui ont été proposées par son groupe –, d'autres groupes d'opposition. Tout reste quasiment sans réponse. Et cela ne date pas d'hier. Depuis votre prise de fonction, il est devenu habituel qu'un élu de la République écrive au Maire sans jamais avoir de retour. Ah, si. Il y a eu un retour. Vous avez pris la peine de m'écrire une seule fois en voulant m'intimider d'une éventuelle démarche en diffamation. Tout cela en dit long sur votre façon de diriger notre Ville. Votre prédécesseur avait au moins ce respect-là. Il répondait. On pouvait être en désaccord, souvent profond, mais il y avait des réponses. Vous, vous avez rompu ce lien-là. Un élu municipal, monsieur le Maire, est aussi un administré, un citoyen, un habitant. Si vous ne prenez même pas le temps de répondre à un élu, que penser de la manière dont vous traitez les habitants ou encore peut-être les agents de cette Ville ? On sait ce qu'ils vivent. Beaucoup nous le disent.

Vos silences, vos esquives, vos non-réponses sont devenus un mode de fonctionnement. Ce règlement intérieur n'est rien d'autre que la transcription administrative de cette posture : l'esquive permanente. Vous détournez les responsabilités. Vous refusez d'assumer les sujets qui vous dérangent. Et vous cherchez à faire croire que tout est calme, que tout est géré, que tout va bien. Mais la ville vous parle, monsieur le Maire. Elle vous interpelle. Elle vous pose des questions orales. Elle vous sollicite et vous ne répondez pas. Et, ce soir, vous tentez de mettre les questions orales en fin de chaque séance de Conseil municipal sachant pertinemment qu'il y en aura moins parce que vous passez, vous et vos élus, votre temps à vouloir nous expliquer que les séances du Conseil municipal sont trop longues et finissent trop tard. Ces modifications sont inquiétantes pas seulement pour l'opposition. Elles le sont pour tous ceux qui tiennent encore à une vie municipale où la contradiction est possible, où la parole est respectée, où la diversité d'opinions a sa place. Ce n'est pas un texte de fonctionnement. C'est un texte de verrouillage. Et il y a un paradoxe que vous devriez méditer, toutes et tous, élus de la majorité. Ce règlement que vous imposez aujourd'hui, s'il devait demain s'appliquer à vous dans une situation inversée, vous ne l'accepteriez pas et vous seriez les premiers à dénoncer une atteinte grave à l'expression démocratique. Et vous auriez raison. Mais, aujourd'hui, vous en êtes les auteurs et cela vous engage.

Nous voterons contre ce texte, non par esprit de posture, mais parce qu'il traduit une dérive, celle d'une majorité municipale qui, à force de fuir le débat, finit par en avoir peur.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, comme on s'apprête à passer au vote sur l'article 1^{er}, je vous préviens juste qu'il y aura une proposition d'amendement qui sera faite à notre assemblée ce soir. Ce ne sera d'ailleurs pas la seule.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Vous voyez, mon esprit démocratique va jusqu'au point de vous laisser parler alors qu'il ne s'agit plus du tout du sujet, monsieur Zinciroglu. Vous passez complètement à côté du sujet. On a l'habitude. Cela fait à peu près six ans que vous faites la même chose. On vous a, depuis six ans, laissé faire de manière parfaitement démocratique et parfaitement républicaine. Venir me dire ce soir que je ne laisse pas la parole aux élus, c'est quand même un peu exagéré – un peu, que dis-je ? Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote, article par article.

Nous passons au vote de l'article 1 (périodicité des séances publiques).

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Que voulez-vous faire comme amendement ? Nous vous écoutons.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous allons passer au vote sur de nombreux amendements. Autant les prendre dans l'ordre. Il y a des questions de cohérence qui vont se poser.

Jean-François DELAGE, Maire

Allons-y, donnez-moi tous vos amendements.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y aura des amendements sur les articles : 1^{er}, 4, 5, 13, 24, 26, 35 et 37.

Jean-François DELAGE, Maire

Avez-vous les textes écrits de ces amendements ? Que voulez-vous mettre comme amendements ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Cela tient en une phrase à chaque fois. Ce ne sera pas très compliqué. Par contre, il faudra voter sur chacun de ces amendements.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est bien ce que je vous dis. Si je n'ai pas le texte des amendements, on ne va pas pouvoir voter.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je vous renvoie aux amendements que l'on a pu adopter depuis le début de cette mandature. À l'oral, cela passe très bien. Il s'agit de modifier ou de supprimer un mot, par exemple. Nous allons procéder ainsi.

Jean-François DELAGE, Maire

Parfait. Pour l'article 1^{er}, quel est l'amendement que vous souhaitez intégrer ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas la procédure. Je vais vous donner l'amendement sur l'article 1^{er}. Le Conseil municipal va passer au vote sur cet amendement, puis nous voterons sur l'article 1^{er} en entier.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait. C'est ce que je vous dis. Nous allons voter sur l'amendement, puis sur l'article 1^{er}. Mais il faut que j'aie le texte de l'amendement pour que l'on puisse le voter, si vous voulez bien.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sur l'article 1^{er}, il a été rappelé par M. Zinciroglu à l'instant qu'il y a beaucoup de délibérations ce soir. Il nous semble que la périodicité régulière des conseils laisse à désirer. Nous proposons donc, à l'article 1^{er}, que le premier alinéa soit rédigé ainsi : « Le Conseil municipal se réunit en principe une fois par mois. Toutefois, si la Conférence des Présidents estime que la tenue d'une séance mensuelle n'est pas nécessaire, celle-ci peut proposer de ne pas réunir le Conseil pour le mois concerné. »

Jean-François DELAGE, Maire

« Le Conseil municipal se réunit en principe une fois par mois. Toutefois, si la Conférence des Présidents le décide, on peut... » Pouvez-vous répéter la fin de votre phrase, s'il vous plaît ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

« Toutefois, si la Conférence des Présidents estime que la tenue d'une séance mensuelle n'est pas nécessaire, celle-ci peut proposer de ne pas réunir le Conseil pour le mois concerné. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, pour que l'on avance de manière concrète, en termes de méthode, je propose que Mme Hartmann nous donne par écrit les amendements. À l'oral, ce n'est pas très simple. Ce que je propose, monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord...

Jean-François DELAGE, Maire

... c'est que l'on envoie à l'administration et que l'on imprime pour tout le monde l'ensemble des amendements ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Voilà. Cela va nous permettre d'avancer assez vite étant donné qu'il y a beaucoup de délibérations.

Jean-François DELAGE, Maire

Pouvez-vous envoyer l'ensemble de vos transformations, de vos changements, de vos amendements ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Très bien. Je rejoins M. Traoré. La proposition de M. Banbuck de réunir une Conférence des Présidents rapidement était pertinente.

Jean-François DELAGE, Maire

Ma décision est que vous envoyez rapidement l'ensemble des amendements à mon Cabinet qui va faire une impression de tout cela. Nous l'aurons sous les yeux. C'est bon pour vous ? Pouvez-vous l'envoyer par mail ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Du coup, on suspend la séance, le temps que l'on ait l'impression. Après, on pourra reprendre les débats.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suspends la séance.

De 20 heures 27 à 20 heures 49 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Nous allons regarder l'ensemble des amendements qui nous sont proposés.

Premier amendement sur l'article 1^{er}, périodicité des séances publiques, il est proposé au premier alinéa : « Le Conseil municipal se réunit en principe une fois par mois. Toutefois, si la Conférence des Présidents estime que la tenue d'une séance mensuelle n'est pas nécessaire, celle-ci peut proposer de ne pas réunir le Conseil pour le mois concerné. » Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement article 1^{er})

Votants : 34

Pour : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté.

Nous passons au vote sur l'article 1^{er}.

Résultat du vote (article 1^{er})

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 1^{er} est adopté.

Nous passons au vote de l'article 2.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Excusez-moi, monsieur le Maire. Peut-être, pour la bonne information de tout le monde et du public, vous pourriez annoncer à chaque fois si c'est adopté ou rejeté.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez raison. Nous passons au vote de l'article 2 (convocation).

Résultat du vote (article 2)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 2 est adopté. Nous passons au vote de l'article 3 (ordre du jour).

Résultat du vote (article 3)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 3 est adopté.

Nous passons au vote de l'article 4 (accès aux dossiers). Un amendement est proposé. Il est proposé de rajouter un troisième alinéa : « Le Maire se doit de répondre aux questions et demandes de transmission d'informations ou documents formulées par les élus dans des délais raisonnables et ce avant la séance. »

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cette proposition a été faite parce que, précisément, nous avons à souffrir, notamment depuis le début de l'année et encore pour ce Conseil municipal, d'un « silence radio » de votre part sur les demandes d'informations et de documents complémentaires qui ont été émises pour préparer cette séance. Nous allons voter pour cet amendement.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix l'amendement de l'article 4.

Résultat du vote (amendement de l'article 4)

Votants : 34

Pour : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté. Nous passons au vote de l'article 4.

Résultat du vote (article 4)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 4 est adopté.

Nous passons à l'article 5. Il y a également un amendement. Je vous laisse le présenter si vous le souhaitez, monsieur Banbuck ou madame Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, on a déjà eu l'occasion de revenir sur ce point. À plusieurs reprises, vous avez tenté, contrairement au droit en vigueur, de nous imposer de lire nos questions orales telles que déposées alors que le ministère de l'Intérieur rappelle très bien qu'elles doivent être présentées. Nous avons donc une liberté dans la manière de présenter nos questions orales. Ce sont des petites modifications pour mettre cet article en cohérence avec le droit en vigueur.

Jean-François DELAGE, Maire

Concrètement, dans le premier alinéa, il s'agirait de changer « elle doit être sommairement rédigée » en « elle peut être sommairement rédigée » ; et « doit être adressée au Maire au plus tard deux jours ouvrés ». Ensuite, il s'agirait d'indiquer que « la question orale déposée est lue ou est présentée » plutôt que « lue ». Ce sont les trois changements que vous faites pour l'article 5. Est-ce bien cela ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Tout à fait.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 5)

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est adopté. Les changements sont les suivants : « elle peut être sommairement rédigée », « la question doit être adressée au Maire », « la question orale déposée est présentée en fin de séance après l'intervention ».

Nous passons à l'article 5, ainsi amendé. Y a-t-il des explications de vote ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, en l'état, nous ne pourrions pas voter cet article, bien que l'amendement ait été adopté puisque, du coup, il est incohérent par rapport à l'article 27 sur la participation des habitants.

Jean-François DELAGE, Maire

Je comprends que vous votez donc NPPV sur l'article ainsi amendé.

Résultat du vote (article 5)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 5 est adopté. Nous passons à l'article 6. Il n'y a pas d'amendement. Y a-t-il une explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, nous avons déjà, à plusieurs reprises, souligné que ce calendrier de réunions des commissions est incompatible avec un travail sérieux de la part des élus de l'opposition et, notamment, des groupes d'opposition. Nous allons voter contre.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix l'article 6 (commissions municipales).

Résultat du vote (article 6)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 4 est adopté. Nous passons à l'article 7 (fonctionnement des commissions municipales). Y a-t-il une explication de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 7)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Contre : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 7 est adopté. Nous passons à l'article 8 (comités consultatifs et commissions extramunicipales). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 8)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 8 est adopté. Nous passons à l'article 9 (commission consultative des services publics locaux). Il n'y a pas d'amendement sur cet article. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 9)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 9 est adopté. Nous passons à l'article 10 (Commission de délégation des services publics). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 10)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 10 est adopté. Nous passons à l'article 11 (commission d'appel d'offres). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 11)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'article 12 (conseils de quartier). Vous avez proposé un amendement. Il s'agirait de supprimer la mention « sans pouvoir de décision » au 4^e alinéa. Pour quelle raison voulez-vous supprimer cette mention ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est pour rendre hommage aux modifications apportées sous cette mandature. Il nous semble qu'aujourd'hui, les conseils de quartier ont bien plus de prérogatives qu'en 2020 ou 2023. Ils ont leur propre budget. Ils prennent bien des décisions.

Jean-François DELAGE, Maire

En effet, des décisions collégiales sont votées. Je ne vois pas d'obstacle à enlever cette mention. Quelqu'un voit-il un obstacle à retirer cette mention ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je suis contre l'amendement.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 12)

Votants : 34

Pour : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté. Nous passons à l'article 12 (conseils de quartier). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 12)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 12 est adopté. Nous passons à l'article 13 (Conseil des jeunes). Il n'y a pas d'amendement. Y a-t-il des explications de vote ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y a un amendement sur cet article. La composition du Conseil des jeunes doit respecter une stricte parité. Il faut arrêter de « tendre vers la parité » en 2025.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous voulez enlever « tendre vers la parité » ? Que voulez-vous dire à la place ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

« La composition du Conseil des jeunes doit respecter une stricte parité. » Nous avons déjà eu cette discussion.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Nous en avons déjà parlé. Je vais reprendre les arguments déjà posés. Ce « tendre vers la parité » part du constat des candidatures dont nous disposons. Le débat est toujours ouvert sur la façon d'obtenir la parité. Est-ce qu'on va chercher ou est-ce qu'on fabrique des candidatures pour arriver à une parité strictement numérique ? Est-ce qu'on prend acte des candidatures dont nous disposons qui relèvent d'une sorte de mouvement spontané sur lequel on aimerait pouvoir travailler de manière à ce que de jeunes filles puissent davantage s'impliquer ? Ce « tendre » me semble plutôt le reflet pragmatique d'un état des choses sur lequel il y a un travail à faire. Il ne s'agit pas d'une assemblée comme ici qui est régie par des lois et un cadre. Il s'agit d'un organe quand même, me semble-t-il, plus souple et plus adapté à des réalités locales. C'est un organe naissant, de surcroît. Il nous a semblé que ce serait le rigidifier et l'infléchir que d'imposer immédiatement la parité stricte. Je pense que l'on a déjà eu ce débat. Voilà la raison pour laquelle on maintient ce verbe.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait. Nous avons déjà eu ce débat.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vais juste me permettre de réagir. Ce sont des arguments que j'entends, mais, désormais, même les communes de moins de 1 000 habitants avec des conseils municipaux composés de moins de membres que le Conseil des jeunes au Kremlin-Bicêtre ont une obligation, à partir de l'année prochaine, d'être paritaires. J'entends vos arguments, mais nous sommes en 2025. Exiger la parité, pourquoi pas ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement qui propose d'enlever le verbe « tendre vers la parité ». Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 13)

Votants : 34

Pour : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté.

Je passe à l'article 13. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 13)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 13 adopté. Nous passons à l'article 14 (présidence). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 14)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'article 15 (secrétariat de séance). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 15)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 15 est adopté. Nous passons à l'article 16 (quorum). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 16)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 16 est adopté. Nous passons à l'article 17 (pouvoirs). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 17)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 17 est adopté. Nous passons à l'article 18 (approbation des délibérations). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 18)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 18 est adopté. Nous passons à l'article 19 (police de l'assemblée). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 19)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 19 est adopté. Nous passons à l'article 20 (retransmission et enregistrement du Conseil municipal). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 20)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 20 est adopté. Nous passons à l'article 21 (organisation des débats). Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Étant donné la limitation possible du temps de parole, nous voterons contre (illégalité).

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 21)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 21 est adopté. Nous passons à l'article 22 (débat d'orientation budgétaire). Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 22)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 22 est adopté. Nous passons à l'article 23 (suspension de séance). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 23)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 23 est adopté. Nous passons à l'article 24 (amendement). Il y a un amendement : suppression de la seconde phrase du premier alinéa, c'est-à-dire « Le projet d'amendement doit être adressé au maire par écrit au plus tard un jour franc avant la réunion du Conseil municipal concerné par le projet de délibération ». C'est ce qui ne se passe pas ce soir. « Cette disposition n'a jamais été respectée car elle n'est pas conforme au droit en vigueur. » Je n'ai pas de problème à accepter cet amendement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous-même, monsieur le Maire, vous n'avez pas respecté cette disposition, ni votre prédécesseur.

Jean-François DELAGE, Maire

Tout à fait. Je n'ai pas de problème pour voter pour cet amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 24)

Votants : 34

Pour : 28 (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Patrick AOUY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Lionel ZINCIROGLU, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Jean-Pierre RUGGIERI, Toufik KHIAR, Jérôme GIBLIN),

Contre : 6 (Véronique GESTIN, Geneviève ETIENNE, Ibrahima TRAORE, Corine BOCABEILLE, Sidi CHIAKH, Vry Narcisse TAPA),

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement de l'article 24 est adopté. Nous passons à l'article 24 ainsi amendé : « Chaque conseiller municipal dispose à l'égard des projets de délibération du droit de présenter des amendements. Les amendements au projet du budget... », etc. Je mets aux voix l'article 24 amendé.

Résultat du vote (article 24)

Votants : 34

Pour : 28 (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Patrick AOUY Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Lionel ZINCIROGLU, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Jean-Pierre RUGGIERI, Toufik KHIAR, Jérôme GIBLIN),

Contre : 6 (Véronique GESTIN, Geneviève ETIENNE, Ibrahima TRAORE, Corine BOCABEILLE, Sidi CHIAKH, Vry Narcisse TAPA),

Absent : 1 (K. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 24, amendé, est adopté. Nous passons à l'article 25 (proposition de délibération ou demande d'inscription à une séance). Il n'y a pas d'amendement sur cet article. Y a-t-il une explication de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 25)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORE, Mme THIAM, Mme TUFFERY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAINOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (K. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 25 est adopté. Nous passons à l'article 26 (vœux). Vous proposez un retour à la rédaction du règlement en vigueur. Allez-y, madame Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans le projet de règlement intérieur tel qu'il nous est soumis, vous avez procédé à une modification dans l'alinéa 2 qui rend l'article relativement incohérent. Vous nous dites que le régime on va dire classique, c'est que les vœux sont déposés au plus tard deux jours ouvrés avant la tenue du Conseil et que, en cas de faits postérieurs à la convocation, le vœu doit être remis au plus tard deux jours avant le Conseil aussi. C'est pour cette raison que je propose un retour à la rédaction actuellement en vigueur : « Pour qu'un vœu relatif à des faits postérieurs à la convocation soit mis en discussion, il faut qu'il ait été remis au maire au plus tard la veille de la séance du Conseil municipal. » Cela paraît plus cohérent. On ne comprend pas la modification.

Jean-François DELAGE, Maire

Effectivement, je trouve cela plus cohérent. Je n'avais pas vu cette modification. Votre proposition de remettre la version antérieure est effectivement plus cohérente. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement article 26)

Votants : 34

Pour : 29 (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc

NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Lionel ZINCIROGLU, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Jean-Pierre RUGGIERI, Toufik KHIAR, Jérôme GIBLIN)
Contre : (Véronique GESTIN, Geneviève ETIENNE, Ibrahima TRAORE, Corine BOCABEILLE, Patrick AOU DAY)
Absent : 1 (K. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement de l'article 26 est adopté. Nous passons à l'article 26 ainsi amendé (retour à la formulation d'origine). Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 26)

Votants : 34

Pour : 29 (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Jonathan HEMERY, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Josette TUFFERY, Jean-François BANBUCK, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Bernard CHAPPELLIER, Lionel ZINCIROGLU, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Jean-Pierre RUGGIERI, Toufik KHIAR, Jérôme GIBLIN)
Contre : (Véronique GESTIN, Geneviève ETIENNE, Ibrahima TRAORE, Corine BOCABEILLE, Patrick AOU DAY)
Absent : 1 (K. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 26 amendé est adopté. Nous passons à l'article 27 (participation des habitants). Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous allons voter pour l'article 27 car il est en totale contradiction avec l'article 5.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix l'article 27.

Résultat du vote (article 27)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMER, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFERY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 27 est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 28 (présence de représentants de l'administration municipale). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 28)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMER, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFERY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)
Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 28 est adopté. Nous passons à l'article 29 (référendum local). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 29)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMER, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFERY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)
Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 29 est adopté. Nous passons à l'article 30 (procès-verbaux). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 30)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 30 est adopté. Nous passons à l'article 31 (compte-rendu des décisions prises par le Conseil municipal). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 31)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 31 est adopté. Nous passons à l'article 32 (charte éthique). Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'était la rédaction que nous avons proposée en 2023.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous voyez, on y vient. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 32)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 32 est adopté. Nous passons à l'article 33 (comité de rédaction du journal municipal). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 33)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 33 est adopté. Nous passons à l'article 34 (groupes politiques). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 34)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 34 est adopté. Nous passons à l'article 35 (droit à l'information). Vous proposez un amendement consistant à ajouter : « Le cabinet du maire accuse réception de la demande formulée et y apporte une réponse dans les meilleurs délais. » Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Il s'agit de mettre un terme aux dérives que j'ai dénoncées tout à l'heure et qui sont tout à fait insupportables.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement l'article 35)

Votants : 34

Pour : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté. Nous passons à l'article 35 (droit à l'information), tel qu'il est libellé dans la délibération. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 35)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 35 est adopté. Nous passons à l'article 36 (transmission par l'EPCI des documents aux conseillers municipaux). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 36)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 36 est adopté. Nous passons à l'article 37 (droit d'expression des élus). Un amendement est proposé : « ajouter Instagram à la liste des réseaux concernés ». Il y a plutôt des images sur Instagram. Ce n'est que de l'information et de la communication. Je comprends s'agissant de Facebook et autres. Instagram, pour le coup, il n'y a pas de texte ou il y en a très peu. C'est juste l'explication des images. Ce qui paraît de la ville, c'est vraiment de la communication sur les fêtes, etc. Je ne crois pas que l'on puisse mettre des tribunes à cet endroit. Sur Facebook, je comprends. Sur le site internet, c'est effectivement le cas.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Au titre d'une explication de vote, nous dirons que d'autres communes le font. C'est tout à fait faisable. C'était juste aussi le moyen de vous rappeler qu'il serait bien que cet article soit respecté pour commencer avec les réseaux concernés. D'autres communes le font. Ce ne doit pas être impossible non plus.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai demandé que l'on enlève Twitter. Je ne sais pas si Twitter y est encore parce qu'il n'existe plus. La Ville n'a plus de compte Twitter. Il reste Facebook et Instagram.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous voulez amender en supprimant Twitter. Est-ce bien cela ? Ai-je bien compris ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je pense que cela a été fait. Twitter a-t-il été enlevé ou non ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non.

Jean-François DELAGE, Maire

N'avez-vous pas eu la nouvelle la version ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est dans la version qui a été communiquée.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous n'allons rien amender. On va laisser Twitter, même si la Ville n'a pas plus de compte Twitter. Je mets aux voix cet amendement consistant à ajouter Instagram à la liste des réseaux concernés.

Résultat du vote (amendement de l'article 37)

Votants : 34

Pour : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté. Nous passons à l'article 37, tel qu'il est libellé dans la délibération. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 37)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 37 est adopté. Nous passons à l'article 38 (conférence des présidents de groupe). Je n'ai pas d'autres amendements. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 38)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 38 est adopté. Nous passons à l'article 39 (mise à disposition des locaux aux élus de l'opposition). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 39)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 39 est adopté. Nous passons à l'article 40 (assiduité des élus municipaux). Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai un amendement sur cet article 40 : « Il est également dressé un tableau du nombre de rapports présentés par chaque élu au cours d'une année. »

Jean-François DELAGE, Maire

Vous pouvez nous faire part de votre décompte, si vous voulez. En l'occurrence, l'article concerne l'assiduité, c'est-à-dire la présence des élus en séance. C'est différent du nombre de rapports présentés par les élus. Je mets aux voix l'article 40.

Résultat du vote (article 40)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 40 est adopté. Nous passons à l'article 41 (modification du règlement intérieur). Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 41)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 41 est adopté. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-047. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-François DELAGE, Maire

Ainsi que cela a été adopté par le nouveau règlement intérieur et la précédente délibération, il est proposé de passer à trois Commissions. Je fais circuler un document qui est ressorti d'un travail que nous avons fait à ce sujet. Vous nous dites si vous êtes d'accord. Un travail a été fait au sujet de la Commission n° 4. Je vous rappelle que, dans la Commission n° 4, figurait Oïdi Belaïnoussi, Jérôme Giblin, Laurence Couto et Mounia Bensettiti. Il a fallu les repositionner dans d'autres commissions. Dites-nous ce que vous souhaitez s'agissant de ces commissions.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est suspendue.

De 21 heures 27 à 21 heures 30 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous souhaitons que Mme Hartmann siège dans la commission n° 2.

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Hartmann, actuellement dans la Commission n° 3, passe dans la Commission n° 2. Souhaitez-vous que Bernard Chappellier, passe à la Commission n° 3 pour équilibrer en termes de proportionnalité ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, monsieur le Maire. Cela nous fait deux membres dans chaque commission.

Jean-François DELAGE, Maire

Excusez-moi, je n'avais pas vu Mme Bensettiti.

Monsieur Zincioglu, êtes-vous d'accord ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Nous avons quelques questions. Est-on obligé de se répartir de manière équilibrée ?

Jean-François DELAGE, Maire

Normalement, il est obligatoire que chaque conseiller municipal soit dans une commission. Après, il doit y avoir un lien de proportionnalité dans chaque commission.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Mme Chiboub souhaite être dans la Commission n° 2. Pour le reste, nous pouvons maintenir les choses ainsi.

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Chiboub est dans la Commission n° 2. Du coup, il faudrait que vous puissiez transférer un élu de votre groupe de la Commission n° 2 vers la Commission n° 1. Mme El Krete pourrait peut-être passer de la Commission n° 2 à la n° 1.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

M. Ruggieri passe à la Commission n° 1.

Jean-François DELAGE, Maire

M. Ruggieri passe à la Commission n° 1.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Il y a une erreur dans la Commission n° 2. M. Giblin est indiqué dans les Commissions n° 2 et 3. Il reste en Commission n° 3. De plus, l'orthographe de M. Boufraine s'écrit avec un seul « f ».

Jean-François DELAGE, Maire

M. Giblin est uniquement dans la Commission n° 3. C'est vrai qu'il était auparavant dans deux commissions parce que vous n'êtes que trois élus. Voulez-vous que je le retire définitivement de la Commission n° 2 pour le laisser uniquement dans la n° 3 ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Oui.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai noté que M. Boufraine ne prend qu'un « f ». Excusez-moi. Ce sera corrigé.

Je récapitule la composition des commissions :

– Commission n° 1 : M. Aouday, Mme Bocabeille, M. Chiakh, Mme Fourcade, M. Hémerly, Mme Paris, M. Raymond, M. Banbuck, M. Boufraine, M. Nicolle, M. Zincioglu, M. Ruggieri.

– Commission n° 2 : Mme Étienne, Mme Gustin, Mme Museux, M. Tapa, Mme Thiam, Mme Tufféry, M. Aouday, M. Chappellier, Mme El Krete, Mme Chiboub, M. Khia, Mme Hartmann.

– Commission n° 3 : Mme Azoug, Mme Badoc, Mme Bricout, Mme Defrance, M. Edet, M. Hassin, M. Traoré, M. Belaïnoussi, Mme Bensettiti, Mme Couto, M. Giblin.

Nous passons au vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

N'y a-t-il pas un débat sur la délibération ?

Jean-François DELAGE, Maire

Excusez-moi, mais je pensais que vos souhaits faisaient partie du débat. Vous voulez débattre. Allez-y, je vous en prie.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, on évoque en effet la distribution des élus dans différentes commissions, mais ces commissions se sont dégradées au fil du temps. Elles n'ont jamais réellement permis un travail dans de bonnes conditions. Elles ont été, pour beaucoup, expédiées, menées sans rigueur, avec des échanges souvent stériles. Nous y avons participé de manière assidue pendant près de quatre années concernant notre groupe. Les questions que nous avons posées sont restées sans réponse ou nous recevions des réponses évasives. Les documents promis arrivaient à la dernière minute, parfois même pendant la séance du Conseil municipal. Lorsqu'un élu de notre groupe osait interroger ou relancer, l'accueil qui lui était réservé trahissait une forme de lassitude, voire de mépris. Le sentiment a toujours été clair : poser une question a toujours dérangé au sein de ces commissions. Tout ce qui est affirmé par les élus de la majorité dans les séances de Conseil municipal, en vantant les commissions comme étant des espaces de travail collaboratif, n'était en rien l'expérience que nous avons vécue durant ces quatre années assidues. Et il y a eu la commission de trop où l'absence du 1^{er} Adjoint sur des dossiers importants, que vous avez expliquée a posteriori, a marqué une véritable rupture. L'élue qui remplaçait M. Raymond n'a pas été en mesure de nous transmettre les documents ni de répondre aux demandes essentielles que nous formulions. C'est bien là tout le problème des commissions vidées de leur sens où le fond est sacrifié et la forme négligée. Face à cela, monsieur le Maire, comme je vous le disais en début de séance, je vous ai écrit encore un courrier le 26 mars 2025, doublé d'un mail. Comme souvent, lorsqu'un sujet vous dérange, vous n'avez pas daigné y répondre. Ce courrier n'était pas un simple rappel. C'était une demande d'engagement sur le respect des règles, sur la qualité des échanges, sur la présence des bons interlocuteurs et sur l'envoi des documents en temps utile. Rien de plus que ce que toute opposition digne de ce nom est en droit d'attendre. Pourtant : silence radio sur ce courrier de nouveau.

Aujourd'hui, nous voici à examiner une nouvelle modification de la composition des commissions. À mon sens, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas notre rôle d'assister à des réunions où, par exemple, le président de séance est absent, où les rapporteurs ne maîtrisent pas leur sujet, où les comptes-rendus doivent systématiquement être corrigés. C'était le cas au moment où on y participait de manière assidue. Ce n'est pas votre rôle, monsieur le Maire, de laisser ces dysfonctionnements s'installer sans réagir. Alors oui, nous voulons continuer à travailler. Oui, nous souhaitons répartir nos élus dans les commissions, mais encore faut-il que ces commissions retrouvent leur vocation première, celle que leur donne le Code général des collectivités territoriales : des instances de préparation rigoureuse des délibérations, des lieux d'échanges et de transparence au service du débat démocratique. Cela éviterait des séances de Conseil municipal comme celle de ce soir. C'est pour cela que nous avons envoyé ce courrier. Ce n'était pas un caprice. Ce n'était pas une posture. C'était une exigence de méthode et de respect. Nous sommes élus, toutes et tous. Nous représentons les habitants. Nous demandons à être traités comme tels. Alors, monsieur le Maire, ce soir, la balle est dans votre camp. Si vous vous engagez à garantir la présence systématique des présidents de commission, la maîtrise réelle des sujets à l'ordre du jour par les rapporteurs pour avoir des réponses à nos questions en commission, des documents complets transmis 48 heures maximum après ces commissions, des comptes-rendus fidèles, validés et transmis dans des délais raisonnables, alors, oui, nous voterons pour cette délibération et nous y réintégrerons nos élus avec rigueur et assiduité, comme nous l'avons toujours fait durant quatre ans. Si ces engagements ne sont pas pris publiquement et formellement ce soir, alors, nous ne pouvons pas valider un système qui ne fonctionne pas et nous refuserons de servir d'alibi à une mise en scène démocratique qui n'en respecte plus les règles depuis un certain temps. Nous sommes ici pour travailler. Finalement, ce sont les séances du Conseil municipal qui se transforment en commission municipale.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers Kremlinois, chères Kremlinoises, chers collègues, j'apporte simplement un petit élément de réponse au débat, monsieur Zincioglu. L'objet même des commissions est justement de corriger les rapports. Je vais être factuel sur ma réponse. Vous avez dit que vous ne participeriez plus aux commissions. Est-ce bien cela ? C'est un peu antidémocratique. Votre argument est que, la dernière fois, on ne vous a pas prévenu qu'une personne était absente à cette commission et qu'elle devait rapporter justement une délibération. Pour la délibération dont vous parlez ce soir, l'élue en question a eu un accident. Je n'arrive pas à comprendre. Vous êtes en train de présenter cette gêne qui vous pose problème. Vous « mettez en otage », entre guillemets, des commissions municipales parce que vous n'êtes pas content qu'un élu ait eu un accident, visiblement, puisqu'il n'était pas là pour présenter la délibération. Maintenant, vous ne venez donc plus aux commissions à cause de cela. J'ai donc bien compris.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

J'étais présente à cette fameuse commission. En effet, la délibération présentée concernait le PLUI. Pour le coup, j'ai essayé d'intervenir. J'ai essayé de vous donner quelques explications, monsieur Zincioglu. Votre réaction, ainsi que celle de votre groupe, a été de vous lever comme si je n'existais absolument pas et comme si ma parole n'avait aucun intérêt ou aucune valeur. Je vous entends dire « Si les présidents ne sont pas présents... » Mais il y a d'autres élus qui peuvent être en capacité de présenter les choses. Vous avez complètement nié ce que j'essayais de vous répondre. Vous vous êtes levé, vous êtes sorti. Dont acte. Mais c'est la réalité.

Corinne BOCABILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Quelques mots simplement pour dire qu'aux dernières commissions, toute l'opposition était absente. On parle d'échanges avant les conseils municipaux, on dit que cela se passera mieux. Mais, quand l'opposition n'est pas présente, il n'y a pas d'échanges, alors que ce sont des échanges complètement démocratiques qui ont lieu au sein de la Mairie. Vous ne daignez pas vous déplacer non plus. Ce n'est pas la première fois. C'est regrettable.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je crois que c'est beaucoup plus profond. Je n'arrive pas à comprendre vos interventions. Certes, nous allions aux commissions au début. Ce que vous dites n'est pas vrai. On n'avait aucune réponse, aucun élément. Dès que l'on posait des questions, il nous était répondu « On va vous répondre ». Jamais de réponse. Je ne vois même pas sur quoi on débat. La réalité, madame Gestin, c'est celle-ci : on n'avait jamais de réponse aux questions que nous posions. Parfois, les procès-verbaux étaient erronés. Il n'était donc pas envisageable de rester dans des commissions où nous n'avions aucune réponse et aucun débat.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je rappelle la réflexion que j'ai faite tout à l'heure lors du vote sur le règlement intérieur. Oui, nous ne sommes pas présents dans les commissions parce que nous considérons que le calendrier que vous avez choisi ne nous donne pas la possibilité de travailler valablement les délibérations, d'autant plus lorsqu'il y a des conseils municipaux copieux comme celui de ce soir. En fait, que se passe-t-il ? Il faut que le public le sache. Les rapports nous sont transmis le vendredi soir pour des commissions le lundi. Tous les rapports sont évidemment parfaitement connus des membres de la majorité qui y ont travaillé depuis des semaines. Nous considérons qu'il y a une asymétrie de condition dans ce processus. D'ailleurs, un Conseil municipal comme celui de ce soir doit correspondre à un nombre de pages compris entre 1 000 et 1500 pages qu'il faut essayer d'avaler pour avoir une discussion de groupe permettant de fixer les positions sur les votes. En fait, on vote en commission. On donne un avis sur les rapports qui y sont soumis. En effet, je maintiens tout à fait tranquillement que les conditions de travail, de notre point de vue, ne sont pas réunies. Par conséquent, nous allons continuer à nous abstenir d'y participer. En revanche, puisqu'il s'agit d'un point du règlement intérieur, je rappelle que cela ne nous empêche pas, dès le lendemain ou le surlendemain de la commission, de poser des questions pour compléter l'information qui nous a été délivrée. Là encore, pas de réponse. Nous n'avons pas de réponse à nos questions. Des documents aisément disponibles ne sont pas transmis. Les conditions de travail des élus de l'opposition ne sont pas satisfaisantes. Par conséquent, les commissions ne sont pas des lieux où nous pouvons valablement apporter notre pierre à l'édifice.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

J'aimerais juste corriger quelques éléments qui ont été dits de manière assez mensongère.

Je vais commencer par vous, monsieur Hémerly. Vous êtes un grand adepte de la polémique. Je pense que votre parti politique en est un grand exemple. Vous seriez peut-être même prêt à faire une manifestation pour ce type de sujet. Ce n'est pas mon genre. M. Raymond, il y a eu un *mea culpa* en pleine séance de Conseil municipal quand on a appris ce qui s'était passé en séance de Conseil municipal. Il y a eu un *mea culpa* et j'espère que vous vous portez mieux, monsieur Raymond. Mais on l'ignorait, on ne le savait pas. Je m'en excuse. On a acté notre absence, à compter de cette commission, par courrier, par voie postale, monsieur Hémerly. Vous avez été mis en copie, ainsi que tout le Conseil municipal. Si vous ne lisez pas les mails et les courriers, c'est comme vous voulez.

J'ai fait une intervention étayée. J'ai été précis. Nous avons toujours été présents durant quatre années consécutives. M. Delage peut en témoigner. Il était 1^{er} Adjoint et participait à ces commissions à l'époque. Nous avons eu des cas de figure incroyables. Vous avez commencé à décider de comptes-rendus lorsque l'on a écrit à M. Laurent qu'il n'y avait pas de compte-rendu de décisions des commissions. Les personnes qui posaient des questions n'étaient pas citées. Les rapporteurs n'étaient pas cités. Les absences n'étaient pas indiquées. Les excuses n'étaient pas indiquées. Nous avons participé aux commissions. On y a travaillé, on y a consacré tous les efforts. Mais, à un moment, ça suffit. On n'a pas de réponse à un courrier adressé le 26 mars. Je suis désolé de vous le dire, on ne prend pas en otage une absence d'un élu. Je m'en suis même excusé. En revanche, je peux prendre en otage l'absence de réponse d'un courrier officiel qui a été envoyé à l'ensemble du Conseil municipal.

Pour ce qui concerne ce que vous disiez, madame Bocabeille, je pense avoir répondu largement à M. Hémerly en vous disant que cela fait plus de quatre années que l'on participe à toutes les commissions. C'est bien normal que l'on ne soit pas à la dernière. Comme disait M. Banbuck, on reçoit les documents le vendredi qui précède la commission du lundi. Pour être un peu plus précis sur le nombre de pages, il y a 1 442 pages. Je suis persuadé qu'aucun d'entre vous ne les a lues.

Cela tombe bien, nous non plus. On ne peut pas lire l'ensemble. Pour les éléments du budget, c'est impossible à faire en si peu de temps, à moins que vous ayez les documents des mois avant pour pouvoir travailler.

Pour ce qui concerne l'intervention que vous avez faite, madame Gestin, vous vous êtes aussi trompée. Je n'étais pas présent à cette Commission. Vos interlocuteurs étaient M. Ruggieri et Mme Couto. Ce sont eux qui ont quitté cette commission. Vous voyez, on ne raconte pas que des choses fausses. Je suis en Commission n° 1. C'est très bien que vous ayez dit cela parce qu'en fait, vous avez l'habitude de me voir dans toutes les commissions tandis que je suis inscrit en commission n° 1 (finances). Je l'ai fait pendant quatre ans. C'est bien de fustiger, c'est bien de chercher la petite polémique. Mais là, on pointe du doigt un dysfonctionnement des commissions municipales. On ne pointe pas du doigt le fait qu'on ait dit telle ou telle chose. Si on veut éviter ce type de séance, mettons-nous au travail pour que les commissions municipales soient sérieuses. C'est tout ce que je propose ce soir.

Si, monsieur le Maire, vous vous engagez sur tout cela, à savoir transmettre des réponses étayées et les documents non pas en cours de séance ou la veille, nous reviendrons avec grand plaisir. Il pourrait y avoir aussi éventuellement une réponse écrite par mail ou par courrier de M. le Maire. Cela fait toujours plaisir à lire.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, du fait de la période électorale, je sens l'opposition un peu offensive et incisive. On va essayer de ramener un peu de calme dans cette assemblée. On votait la répartition au sein des commissions. C'est bien beau de se renvoyer la balle sur le fait que les commissions ne fonctionnent pas bien, qu'il

n'y a pas de réponse. Cela m'arrive de ne pas être présent aux commissions. Mais, quand nous sommes en commission et que nous débattons, on voit bien que, quand on vous apporte des réponses, votre position est toujours NPPV (ne participe pas au vote). D'ailleurs, M. Banbuck l'a très bien dit en termes de fonctionnement. On vous amène des éléments et vous ne vous positionnez pas. À un moment aussi, il faut l'assumer publiquement. Les commissions servent aussi à ce que vous vous positionnez. Or vous ne vous positionnez pas.

Qu'il y ait eu des dysfonctionnements, on en prend acte. Les choses vont s'améliorer. Mais vous saisissez le fait que l'on réinstalle les commissions pour avoir une tribune. Vous avez beaucoup d'énergie, cela fait plaisir, mais je pense que les vacances vont faire du bien aux uns et aux autres. Je pense que l'on va repartir sur de bonnes bases.

Intervention hors micro.

Jean-François DELAGE, Maire

Non. On ne va pas faire le ping-pong. Chacun parle. On ne va pas faire des débats à l'infini. Je donne la parole à M. Raymond et je conclurai ensuite les débats.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je ne reviendrai pas sur le fait que mon absence était justifiée. Il y avait une intervention chirurgicale ce jour-là. Malheureusement, je ne pouvais pas être là. J'avais averti le Secrétariat général. On le savait.

J'ai été dans les commissions. J'étais président des commissions pendant quatre ans. Je vois comment cela fonctionne. Vous me connaissez tous. Je travaille les commissions. Je ne suis pas là pour raconter et lire les délibérations. Je vous les commente directement et je fais beaucoup de pédagogie. Ce qui me manque dans les commissions, ce sont des échanges. Vous posez des questions, vous ne faites pas d'échanges et vous ne donnez pas votre point de vue. Vous vous gardez bien d'ailleurs de donner un point de vue, ce qui apporterait un peu de fraîcheur et de qualité à ces commissions. Comme cela a été relevé, depuis quatre ans, vous votez systématiquement « ne prend pas part au vote ». C'est inscrit dans le marbre. Il n'est même plus nécessaire de vous poser la question. Je suis surpris qu'aujourd'hui, vous soyez aussi agressifs et demandeurs alors que la majorité fait un travail de fond. On connaît nos dossiers. Finalement, vous parlez de deux ou trois questions que vous posez et qui sont des questions peut-être très fines sur lesquelles on ne peut pas vous répondre en commission. Dieu sait si j'essaie de toujours répondre à vos questions. Vous savez mon degré d'expertise sur le domaine de l'urbanisme. J'essaie de toujours répondre et d'être très pédagogue. Je ne comprends pas votre agression aujourd'hui vis-à-vis de ce que l'on amène en richesse dans ce travail des commissions.

En tout cas, la Commission urbanisme est bien dotée. Je ne pense pas être passé à côté de vos demandes. Si j'ai la possibilité et la connaissance, j'ai toujours répondu à vos questions et vous le savez, monsieur Zinciroglu, vous-même et vos amis de l'opposition. Je voulais intervenir pour amener un peu de sérénité dans le débat.

Jean-François DELAGE, Maire

On va clore ce débat. Quelques petites informations quand même pour vous dire que l'envoi des documents qui est fait le vendredi pour les commissions le lundi, c'est juste un calendrier légal. C'est ce qui se fait partout. C'est ainsi. Je suis désolé. Cela peut ne pas vous convenir, mais, à ce moment-là, il faut revoir la loi.

Les comptes-rendus des commissions arrivent bien deux jours après les commissions. C'est le délai pris par l'administration pour faire ces comptes-rendus et vous les envoyer. Il ne s'agit pas d'un délai totalement dingue. C'est deux jours après. En général, c'est ce qui se fait.

Qu'il n'y ait pas de fond, c'est le reproche que vous nous faites. Je crois que M. Raymond vient d'exprimer ce que j'aurais très bien pu exprimer moi-même lorsque j'étais 1^{er} Adjoint. Je ne vais plus aujourd'hui, en tant que Maire, dans les commissions. Je laisse les conseillers municipaux et les adjoints faire cela. Néanmoins, quand j'étais dans les commissions, je possédais au maximum mes délibérations et j'essayais de répondre aux questions qui m'étaient posées, d'amener du fond et de dire pourquoi nous prenions telle ou telle décision, pourquoi nous passions telle ou telle délibération. Je crois que ce qui se passe est très prosaïque. Il se trouve que, dans les commissions, il n'y a aucune diffusion. Le Conseil municipal, lui, est diffusé. C'est une caisse de résonance et vous vous en saisissez. Comme je l'ai dit un jour, cela fait six ans que vous êtes en campagne électorale. Parfait. Vous avez le droit. Vous voyez, je suis tellement démocrate que je laisse les débats aller à leur terme tranquillement, sans aucune opposition. Tout se passe au mieux. Mais vous avez raison, nous pourrions avoir un certain nombre de ces débats en commissions. Malheureusement, personne ne les verrait. Quel dommage pour vous. Une dernière chose. Non, je ne vais pas m'engager à ce que les personnes soient présentes. Il peut arriver qu'une personne ait une urgence médicale. Je suis désolé, monsieur Zinciroglu, mais nous n'avons pas à vous expliquer ou à vous montrer un document médical que telle personne a telle chose.

Quand on vous dit que quelqu'un est souffrant et qu'il n'est pas là, vous n'avez pas prendre la mouche et à nous dire « Ce n'est pas normal qu'il ne soit pas là », etc. Ce jour-là, c'était normal. Il était souffrant. On a fait différemment. Il n'y a pas de suspicion à avoir sur ce genre de choses. Cela peut malheureusement arriver à tout le monde. C'est ce qui arrive à Frédéric Raymond en ce moment. Je le regrette. Il doit probablement être le premier à le regretter. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK,

M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)
Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)
Ne prend pas part au vote : 2 (M. GIBLIN, M. KHIAR)
Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-048. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN-PERRIN

N° 2025-049. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ALBERT-CRON

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous présente les délibérations n° 48 et 49 en même temps. À la suite du décès de Ghislaine Bassez qui était suppléante en tant que représentante du Conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges Jean-Perrin et Albert-Cron, il convient aujourd'hui de désigner un suppléant, le titulaire étant moi-même dans les deux collèges. Je vous propose la candidature de Jonathan Hémerly pour les deux collèges. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-048)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Je mets aux voix la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-049)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-050. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Jean-François DELAGE, Maire

À la suite du décès de Mme Bassez, il s'agit de remplacer un des membres de la CCSPL. Il y a cinq membres du Conseil municipal dans la CCSPL et un membre supplémentaire, Frédéric Raymond, qui est membre si le Maire est empêché. Les membres sont Frédéric Raymond (si le Maire est empêché), Catherine Fourcade, Christine Museux, Jean-Philippe Edet et Lionel Zincioglu. Il s'agirait de remplacer Mme Bassez par M. Traoré. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Zincioglu, vous étiez bien dans la CCSPL.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, de mémoire, j'avais demandé...

Jean-François DELAGE, Maire

Pardon. On vient de m'informer que vous n'y étiez effectivement plus. Tout à fait. Vous aviez demandé à en sortir.

Les élus membres de la CCSPL sont donc M. Raymond (si le Maire est empêché), M. Traoré pour remplacer Mme Bassez, Mme Fourcade, Mme Museux, M. Edet. Est-ce bon pour tout le monde ? Quelqu'un souhaite-t-il entrer à la CCSPL ? Y a-t-il des remarques ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Très bien. On vous rajoute.

Les élus membres de la CCSPL seraient donc M. Raymond pour remplacer le Maire, M. Traoré à la place de Mme Bassez, Mme Fourcade, Mme Museux, M. Edet et M. Banbuck. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-051. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DIRECTEUR DES FRANCAS DU VAL-DE-MARNE

Jean-François DELAGE, Maire

Pour rappel, les Francas représentent une association d'éducation populaire. La Ville a noué des relations fructueuses avec les Francas du Val-de-Marne et a adhéré à cette association. La Ville a la faculté de participer à chaque Assemblée générale de l'association. Il s'agit ce soir, en Conseil municipal, de désigner un représentant au sein du Comité directeur, instance dirigeante, des Francas du Val-de-Marne, pour participer à l'Assemblée générale. Mme Bassez avait été nommée pour faire partie de cette Assemblée générale. À la suite de son décès, je vous propose la candidature de Jonathan Hémeri. Y a-t-il des demandes d'intervention ou d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-052. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL)

Jean-François DELAGE, Maire

Comme il est indiqué dans ses statuts, l'association VVL a pour objet d'assurer le développement d'activités de vacances et de loisirs à caractère social et éducatif. L'association VVL travaille de façon privilégiée avec les collectivités publiques depuis près de cinquante ans. C'est un spécialiste reconnu des séjours sur mesure. Il s'agit d'une structure associative dont les valeurs de partage et de solidarité, jointes à une longue expérience de terrain, permettent de concilier au mieux la dimension sociale et intégratrice des séjours, d'une part ; et le strict respect des normes et procédures de sécurité et d'hygiène nécessaires, d'autre part. Lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2022, la Ville a adhéré à l'association VVL afin de bénéficier de la coopération approfondie de ses membres, conformément aux objectifs de l'association. Mme Bassez était la représentante de la Ville au sein de l'association VVL. À la suite de son décès, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville au sein de l'association. Je vous propose la candidature d'Ibrahima Traoré en tant que titulaire. Il y avait déjà un suppléant dans cette association : moi-même. Je vous propose de reconduire le suppléant et de changer seulement le titulaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2025-053. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2024

N° 2025-054. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des comptes de gestion 2024 pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe « marché forain » et de déclarer qu'il n'appelle ni observations ni réserves. En effet, les opérations passées au titre de 2024 sont identiques au compte de gestion et au compte administratif. Il s'agit des délibérations n° 53 et 54.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ? Il s'agit d'un prendre acte. Souhaitez-vous voter sur ce prendre acte ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

La délibération est précise. Elle est rédigée ainsi : « Le Conseil municipal décide ». Comment le Conseil municipal pourrait-il décider sans s'exprimer par un vote ? Il décide de prendre acte effectivement. Il faut évidemment voter. Des circonstances, que je n'imagine pas, pourraient conduire à considérer que des problèmes pouvant se poser, on ne voudrait pas prendre acte. Ce serait tout à fait légitime.

Jean-François DELAGE, Maire

Votre explication est tout à fait oiseuse. Ce n'est pas grave. Je mets aux voix les prendre acte.

Résultat du vote (prendre acte, délibération n° 2025-053)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote sur le prendre acte est unanime. Je passe au vote suivant.

Résultat du vote (prendre acte, délibération n° 2025-054)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote sur le prendre acte est unanime. Nous passons au dossier suivant

N° 2025-055. ASSEMBLÉE. – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉS FORAINS »

Jean-François DELAGE, Maire

Pour les délibérations n° 56 et 57, je vais m'absenter de l'assemblée, ainsi qu'au moment du débat. Je vous propose de donner la présidence de l'assemblée au 1^{er} Adjoint, Frédéric Raymond. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Ne prend pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Frédéric Raymond prend donc la présidence de l'assemblée pour les deux délibérations suivantes, n° 56 et 57.

M. le Maire quitte la salle.

N° 2025-056. FINANCES. – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

N° 2025-057. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

N° 2025-058. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – CORRECTION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ, DU FAIT DE L'APUREMENT DU COMPTE 1069 (1/10)

N° 2025-059. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

N° 2025-060. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

N° 2025-061. FINANCES. – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2024

N° 2025-062. FINANCES. – RAPPORT RELATIF À L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSU). – EXERCICE 2024

N° 2025-063. FINANCES. – RAPPORT RELATIF À L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF). – EXERCICE 2024

N° 2025-064. FINANCES. – FIXATION DU TARIF POUR LES PRESTATIONS D'AIDE À DOMICILE

N° 2025-065. FINANCES. – ACTUALISATION DES TARIFS ET DES MODALITÉS DE LA TAXE DE SÉJOUR

N° 2025-066. DSIR. – CONVENTION D'ADHÉSION À LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS)

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je vous rappelle que, lors de la Commission et de la Conférence budgétaire, il a été précisé qu'il y avait un bloc sur les finances. Il y aura donc plusieurs délibérations. Je vous les rappellerai au fur et à mesure.

Tout d'abord, il convient de préciser que le bilan financier de cet exercice est très positif. En effet, le résultat global de l'exercice 2024 est de 2 289 268 €. En 2024, comme en 2023, la commune présente des ratios de gestion satisfaisants se situant dans le cadre des seuils préconisés. Les finances de la Ville sont donc saines. La Ville du Kremlin-Bicêtre est bien gérée.

Les principaux éléments de ce compte administratif sont les suivants.

En fonctionnement, certaines mesures s'imposent à la Ville et augmentent ses dépenses. C'est le cas, par exemple, de l'augmentation du prélèvement amende de police, de la contribution au territoire Grand Orly-Seine Bièvre, du coût des denrées alimentaires, de la remontée des taux d'intérêt. Malgré cela, l'évolution des dépenses reste contenue et maîtrisée grâce notamment aux mesures prises par la collectivité. En 2024, la municipalité a poursuivi ses actions et en a déployé de nouvelles afin de rendre la ville toujours plus dynamique, plus sûre, plus solidaire et tournée vers la transition écologique. Par exemple, en 2024, la municipalité a renouvelé aussi son soutien au tissu associatif avec le maintien des subventions (par exemple, aux Petits Cailloux et à l'ADASE) et avec la hausse des subventions versées aux clubs sportifs (+ 13 450 €) et avec le choix de verser une subvention exceptionnelle de 43 500 € à l'AGECAM qui gère le théâtre de l'Espace culturel André-Malraux pour qu'elle puisse faire face à ses difficultés financières.

Comme en 2022 et 2023, la subvention versée au CCAS est en hausse en 2024 (+ 150 000 €). Cette subvention a permis au CCAS d'assurer ses missions d'accompagnement, d'aide financière et de maintien à domicile. De plus, en 2024, l'augmentation de la subvention du CCAS lui a permis de prendre en charge le paiement des frais d'hôtel pour l'hébergement d'urgence des familles kremlinoises, notamment à la suite du sinistre survenu au 33 rue Schuman.

Pour la municipalité, ces missions de solidarité sont essentielles. En 2024, a été ouvert le libre-service solidaire en partenariat avec le Secours populaire français et avec le soutien de la Ville. Il y a eu la création du dispositif « repas à 1 € » à destination des étudiants du Kremlin-Bicêtre, répondant ainsi à une précarité étudiante malheureusement grandissante. Il y a eu la mise en place du dispositif « vacances pour tous » dont l'objectif était de faciliter les départs en vacances des Kremlinois en leur proposant un accompagnement adapté à travers une aide financière et méthodique.

La Ville est tournée vers la transition écologique. La municipalité a fait le choix d'augmenter la part de produits bio et de qualité pour les repas servis. La Ville est passée de 8 % de produits bio en 2022 à 31 % de produits bio en 2024. De plus, 18 % des produits sont des produits durables et de qualité (circuit court, Label Rouge). De même, 59 % des poissons servis en 2024 sont issus de la pêche durable.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la municipalité a fait le choix de maintenir les taux de fiscalité et les tarifs à la population à l'identique afin de protéger les Kremlinois et leur qualité de vie.

En investissement, l'axe prioritaire de la municipalité est l'éducation avec 1,7 M€ de dépenses réalisées en 2024, soit 44 % des dépenses qui sont consacrées à l'éducation avec, par exemple, la rénovation des chaufferies des écoles maternelles Suzanne-Buisson et Pauline-Kergomard ou la rénovation des sanitaires de la cour de l'école Benoît-Malon.

De plus, en 2024, la Ville a poursuivi ses investissements en lien avec la transition écologique (plantation d'arbres et d'arbustes, lancement de plusieurs aménagements d'espaces verts, renouvellement de la flotte municipale afin d'acquérir des véhicules moins polluants, installation d'éclairages en LED dans divers équipements, amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux). Il faut noter aussi qu'en 2024, la Ville a aménagé une nouvelle Maison de la

citoyenneté et de la vie associative qui a ouvert ses portes en septembre dernier.

Par ailleurs, en 2024, la municipalité a poursuivi sa politique commerciale active afin de développer un commerce local plus diversifié et de meilleure qualité. Ainsi la Ville a acquis le fonds de commerce situé 1 avenue Eugène-Thomas et y a installé une boutique éphémère avec des créateurs et des artisans pendant les fêtes de fin d'année.

Enfin, la Ville a poursuivi ses dépenses liées à la vidéoprotection avec le renouvellement des caméras.

S'agissant de l'endettement, celui-ci est contenu et sécurisé. Au 31 décembre 2024, l'encours de dette est le plus bas depuis 2018 avec 24 M€.

En conclusion, dans le cadre de l'exécution de ce budget 2024, la municipalité a donc poursuivi ses actions au service des Kremlinoises et Kremlinois tout en maintenant une bonne situation financière.

Je passe maintenant à la délibération n° 57.

Le compte administratif 2024 du budget annexe « marchés forains » retrace les dépenses liées aux marchés forains. Ces dépenses sont stables. Les recettes relatives aux droits de place appliqués aux commerçants sont également stables. La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville, quant à elle, est en baisse en 2024 grâce à la recette de 112 835 € de résultats reportés.

En investissement sur ce budget, la Ville a installé des douilles pour la fixation des barnums. En 2024, le résultat final de ce budget est en excédent de 140 915 €.

Tant pour la Ville que pour le budget annexe « marchés forains », il est proposé d'affecter de manière définitive les résultats au budget 2025 (délibérations n° 59 et 60).

La délibération n° 58 propose au Conseil municipal d'approuver la correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif 2024 et d'ajouter 1/10^e du montant à épurer soit 64 294,04 € au compte 001 du budget 2025. Cela porte donc à 461 086,28 € le montant du compte 001 en dépenses.

Je passe aux délibérations n° 61, 62 et 63. S'agissant des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2024 (délibération n° 61), la Ville a cédé le terrain situé 19 rue Pierre-et-Marie-Curie et n'a réalisé aucune acquisition de biens immobiliers.

Le rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'exercice 2024 (délibération n° 62) retrace le bilan 2024. Des actions contribuent au développement social et urbain des Kremlinois. Ces actions comprennent, par exemple, les bourses de l'émancipation, le dispositif Coup de Pouce, les Colos apprenantes, le soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Le rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour l'exercice 2024 (délibération n° 63) présente les actions visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie au Kremlin-Bicêtre. Il s'agit, par exemple, des travaux réalisés dans les bâtiments scolaires et dans les établissements Petite enfance, d'acquisition de matériel pour la création d'une Micro-Folie, de l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la plantation d'arbres et d'arbustes.

Il convient enfin d'actualiser le tarif relatif aux prestations d'aide à domicile à chaque changement de barème départemental.

Or le Conseil départemental a informé la commune de la revalorisation de son barème à 24,58 € par heure. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter ce nouveau tarif horaire de 24,58 € à compter du 1^{er} juillet 2025 (délibération n° 64).

La Ville du Kremlin-Bicêtre a instauré une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2011. Les tarifs actuels sont issus d'une délibération prise en septembre 2018. Le barème national 2026 fixé par le législateur a été revalorisé et a fait évoluer le plafond de plusieurs tarifs. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la mise à jour des tarifs. La présente délibération précise toutes les modalités et tarifs de la taxe de séjour applicable sur le territoire du Kremlin-Bicêtre à compter du 1^{er} janvier 2026 (délibération n° 65).

Dans la délibération n° 66, il est enfin proposé au Conseil municipal d'adhérer à la CANUT (Centrale d'achats du numérique et des télécoms). Cela permettra à la Ville de recourir aux marchés publics de cette centrale d'achats et, ainsi, de simplifier les achats de matériel, de logiciels et de prestations concernant le numérique et les télécoms.

J'ai terminé cette présentation des finances.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Madame Bocabeille, je vous remercie, mais vous avez dépassé mes attributions puisqu'il s'agit de recentrer les débats sur les délibérations n° 56 et 57. Je suis président pour ces deux seules délibérations. L'examen des autres délibérations se fera en présence du Maire. J'ouvre les débats sur les délibérations n° 56 et 57. Y a-t-il des interventions ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le 1^{er} Adjoint, mesdames et messieurs, le compte administratif 2024 que vous nous présentez aujourd'hui est le reflet brut, sans filtre, de votre gestion municipale. Ce que nous lisons dedans est sans appel : une dérive des dépenses de fonctionnement, une incapacité à investir à la hauteur des enjeux et, surtout, une opacité persistante dans la conduite budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement explosent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en un an, + 9 % sur les charges à caractère général ; pratiquement + 5 % sur les dépenses de personnel ; et, au total, près de 50 M€ dépensés pour faire tourner la Mairie. On parle ici d'un budget de fonctionnement qui croît mécaniquement, sans remise en question, sans évaluation, sans effort structurel de rationalisation. Et vous avez beau justifier cela par des hausses générales ou des revalorisations imposées, la vérité est que vous subissez plus que vous ne pilotez.

Pendant ce temps, les investissements sont en chute libre. Le déficit de la section d'investissement atteint près de 400 K€. Vous y ajoutez 2,9 M€ en dépenses non réalisées, donc repoussées à plus tard, quand on sait que certaines d'entre elles sont déjà promises depuis des années. Ce n'est plus un retard, c'est un décrochage durable de votre capacité à transformer notre Ville.

Dans ce contexte, vous osez vous réjouir d'un résultat global positif de 2,3 M€, alors qu'il est artificiellement dopé par des excédents de fonctionnement qui, eux-mêmes, reposent sur une politique de l'attentisme. Madame Bocabeille, vous persistez à présenter des documents sans vision politique, sans priorisation, sans lisibilité pour les habitants. Pas un seul mot dans ce rapport sur la soutenabilité de notre dette, ni sur les engagements pluriannuels, ni sur les indicateurs de performance de politique publique locale. Pire : aucune projection, aucune stratégie financière, aucun cadrage pluriannuel. Ce compte administratif est une liasse comptable, pas un outil de gestion. Il est muet sur le sens, sur les arbitrages, sur les impacts réels pour les Kremlinois. Sur un plan démocratique, c'est grave, car cela empêche tout débat sérieux, éclairé au sein de notre Conseil.

Pour ces raisons, bien évidemment, notre Groupe votera contre ce compte administratif parce qu'il ne reflète pas une gestion sincère et responsable, parce qu'il cache plus qu'il ne montre et parce qu'il incarne la continuité d'un système budgétaire devenu inerte, autocentré et incapable de s'adapter aux urgences locales. Il est temps de revenir à une gestion transparente, sobre, exigeante, celle qui permet l'intérêt général, l'investissement utile au cœur de l'action municipale.

Vous avez présenté aussi la délibération n° 57 sur le compte administratif « marchés forains ». Le document que vous nous présentez ce soir pour le marché forain est sans détour. C'est le compte administratif d'un service municipal en panne. Le marché est en perte d'attractivité, en perte de sens, en perte de liens et en perte de recettes. Tout cela aux frais du contribuable kremlinois. Je m'explique. Soyons très clairs. En 2024, les recettes réelles du marché se sont élevées à 229 965 €, dont 216 644 € issus de droits de place. Ces droits de place étaient de 25 474 € en 2023. Cela représente donc une baisse de plus de 33 800 €, environ 14 % par an. En parallèle, les dépenses de fonctionnement atteignent 359 510 €.

Pour équilibrer ce budget, il a fallu une subvention d'équilibre massive de 250 K€ directement ponctionnée sur le budget principal. Autrement dit – je le dis avec force –, le marché coûte aujourd'hui plus d'un quart de million d'euros par an aux habitants pour continuer à exister dans cet état lamentable que nous connaissons. Ce marché est sous perfusion budgétaire et cela ne choque plus personne dans cette majorité. Mais ce n'est pas soutenable ni financièrement ni politiquement. D'ailleurs les chiffres montrent une réalité de terrain que vous refusez d'entendre. Le nombre de commerçants a été divisé par deux depuis de nombreuses années, depuis le nouveau marché. Les clients désertent et préfèrent aller sur le marché du 13^e arrondissement, plus vivant, mieux organisé, plus attractif. Des stands ferment, des forains partent, des habitués ne reviennent plus. Vous parliez d'un marché de qualité, un marché rénové, un marché repensé. Ce que l'on voit, c'est un marché fantôme, vide de son âme vide, de ses exposants et vide de ses habitants.

Les investissements sont inexistantes. C'est un avenir sans cap. Sur la section d'investissement, les chiffres sont encore plus accablants. Sur 33 025 € dépensés en 2024, 30 000 € ont été absorbés par le report du déficit de l'année précédente. Le seul investissement réel en 2024 a été l'installation de douilles pour des barnums. Rien d'autre. Pas 1 € pour les animations, aucun événement, pas un plan d'attractivité, aucun soutien aux petits producteurs. Zéro vision.

Comme cela ne suffisait pas, les tensions sur le terrain sont palpables. Les forains ne comprennent plus rien de vos décisions. Ils dénoncent une absence totale de concertation. Des signalements sont parvenus concernant des comportements inappropriés et des pressions émanant de certaines personnes. Il y a des inégalités de traitement, des abus. Rien n'est vérifié, rien n'est traité. Tout est étouffé.

Quant au changement d'horaires du dimanche, imposés sans débat, il est un fiasco complet : annoncé par des écriteaux sur des arbres, sans aucune communication, incompris des clients, subi par les commerçants et, surtout, inutilisable. Les forains nous disent eux-mêmes qu'ils perdent de l'argent à rester toute la journée sur ce marché.

Ce budget est un naufrage. Ce compte administratif 2024 est l'aveu d'un triple échec : un échec budgétaire (256 K€ de subvention pour équilibrer un service qui ne fonctionne plus), un échec politique (aucun cap, aucun dialogue, aucune ambition) et, surtout, un échec humain. Vous avez brisé ce que ce marché incarnait : un lieu populaire, chaleureux et vivant. Le marché forain était un symbole fort au Kremlin-Bicêtre. Il est devenu, sous votre mandature, un symbole de l'abandon municipal.

Bien évidemment, notre Groupe votera contre ce compte administratif parce que nous refusons de valider la lente agonie de ce marché, parce que nous refusons que l'on continue de dépenser autant d'argent pour si peu de résultats. Enfin, nous refusons bien évidemment de nous taire face à une gestion aussi sourde, aussi opaque, aussi inefficace.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Votre compte administratif présente une explosion des dépenses de fonctionnement. Les Kremlinois paient des impôts fonciers trop onéreux, ce qui pèse lourdement dans leur budget. En qualité de vie, les Kremlinois n'en ont pas pour leur argent. En effet, les incivilités et l'insécurité s'accroissent dans notre commune (nuisances sonores, tapages nocturnes, vente de produits illicites, saleté dans l'espace public, stationnement gênant, voirie en mauvais état et mal entretenue). Le développement d'un commerce harmonieux au service des habitants n'est pas au rendez-vous, ce qui pousse les Kremlinois à faire leurs achats ailleurs. La montée en gamme des commerces et du marché forain, promise par votre majorité municipale, est inexistante. La ville se densifie avec une diminution des espaces verts par habitant.

En conclusion, avec votre politique laxiste et d'hyper urbanisation, la qualité de vie des Kremlinois se dégrade. Votre politique pousse les Kremlinois à déménager dans d'autres communes. Aussi, une gestion rigoureuse des deniers publics s'impose. Nous voterons contre cette délibération.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

J'entends là beaucoup d'éléments de langage enfilés comme des perles, les uns derrière les autres. Je vais commencer par l'intervention de M. Khiair. Insidieusement, stéréotype après stéréotype, élément de langage après élément de langage, on entend quand même des insinuations très douteuses. Par exemple, il nous explique que le compte administratif cache plus qu'il ne montre. Mais que cache-t-il, monsieur Khiair ? Allez-y. De quoi parlez-vous exactement ? Vous avez une rhétorique très déplaisante. À plusieurs reprises, vous avez suggéré qu'il y avait de l'opacité. À quel sujet ? Expliquez-vous. Avez-vous

des éléments, des faits ? Parlons-en.

Cela va même plus loin. À propos du marché forain, toujours sur le mode de l'insinuation douteuse, il y aurait eu « des pressions émanant de certaines personnes ». Quelles pressions ? Certaines personnes ? Quelles personnes ? Exercées sur qui ? C'est la mafia ? C'est l'omerta ? De quoi parlez-vous, monsieur Khiar. On ne peut pas envoyer en l'air des phrases comme ça dont on ne sait pas ce que vous mettez dedans. Soit il y a quelque chose à mettre dedans, monsieur Khiar, allez-y ; soit il n'y a rien et c'est une rhétorique qui nous entraîne tous très bas. « Tout est étouffé », avez-vous dit encore. Tout ça ? Quoi ? « Tout est étouffé. » Je ne sais pas quoi. Ce sont des petites phrases, mais c'est la tonalité générale de votre intervention. Je ne parle pas des éléments techniques et des chiffres. Mme Bocabeille les a exposés. Vous en avez vous-même amené. Je ne reprends pas ces éléments-là, mais plutôt le ton, les insinuations et ce que cela fabrique comme climat de débat politique. Vous qui réclamez du débat, de la démocratie, des échanges, vous souhaitez être pris en compte et entendu. Je ne peux pas entendre ce type de sous-entendus nauséabonds.

Dans son intervention, Mme Chiboub a la décence de se situer dans autre chose. On y reconnaît des thématiques un peu obsessionnelles et très bien connues : s'agissant de la sécurité, les Kremlinois n'en ont pas pour leur argent, c'est-à-dire qu'ils ne se sentent pas bien au Kremlin-Bicêtre, l'insécurité s'accroît. On n'a pas de chiffres là non plus. On aimerait bien en avoir. C'est un débat que nous avons à peu près à chaque Conseil municipal. Je souligne que c'est toujours l'occasion de revenir aux mêmes thématiques.

On peut encore avoir le débat sur le commerce. Le commerce est quand même globalement de la libre entreprise. La Mairie joue sa part par le système des préemptions, mais encore faut-il qu'il y ait des commerçants en mesure d'amener une offre qui pourrait convenir à un public varié. Je ne veux pas entrer dans le détail.

Concernant la diminution des espaces verts, là aussi, c'est une phrase, c'est des mots, c'est une formule. Il me semble que, dans cette ville, sur les dix ou quinze ans, même sur le dernier mandat, il y a eu tout un travail pour grignoter des espaces verts dès que possible. Là aussi, c'est dit sans chiffre et c'est assez orienté.

Enfin, peut-être dernière formule que je voudrais pointer, c'est une politique « laxiste ». Laxiste à quel niveau ? C'est comme un parent laxiste qui ne punit pas suffisamment un enfant, qui laisse faire des bêtises, qui laisserait la délinquance proliférer ? C'est ce que j'entends là aussi. On est dans l'insinuation. C'est une politique « laxiste ». Qu'est-ce que nous laissons faire qu'il faudrait que nous sanctionnions davantage ? On n'en sait rien.

Dans ce débat sur le compte administratif et sur le marché, plutôt que d'essayer de cerner les choix qui sont faits face aux réalités qui sont les mêmes pour nous tous, vous avez parlé, par exemple, des impôts fonciers, madame Chiboub. Ce n'est pas la Mairie qui les établit intégralement. De surcroît, la taxe foncière ne concerne pas l'ensemble des Kremlinois. Elle concerne la frange des Kremlinois propriétaires de leur logement. Les propriétaires occupants sont très minoritaires au Kremlin-Bicêtre. Finalement, ce propos cible une très petite tranche de Kremlinois. Soit, il est possible d'en parler. Il s'agit là de choix qui sont faits – par exemple, le travail sur la fiscalité – pour accroître la marge de manœuvre budgétaire de la Ville. Il s'agit de voir les choix qui sont faits en conscience pour tenir toutes les exigences de notre vie collective et de nos orientations.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Président, chers collègues, je pense que vous ne vous attendez pas à ce que j'aie dans le sens de Mme Bocabeille qui nous a dressé un tableau quasi idyllique de la situation financière de la Ville. C'est vrai que le résultat global est positif. Je ne vais pas revenir sur le détail. De toute façon, nous avons eu également un débat assez approfondi sur ces questions financières lors du vote du budget il y a quelques semaines. Je voudrais insister sur le fait que ce résultat positif de 2024 est quand même assez fragile parce qu'il repose essentiellement sur la bonne tenue des recettes, dont certaines ne sont absolument pas récurrentes, et non sur une maîtrise structurelle des dépenses.

Cela a été souligné par des intervenants précédents. Les charges de fonctionnement continuent de croître, notamment les charges de personnel qui tangent les 28 M€ en 2024. Il y a une conséquence à cette augmentation des charges de fonctionnement, c'est que la capacité d'autofinancement diminue. D'ailleurs, c'est si vrai que le virement à la section d'investissement a largement diminué par rapport à l'année dernière.

En fait, nous dégageons de moins en moins de marges pour investir. D'ailleurs, le budget primitif de 2024 en investissement a été exécuté à hauteur d'environ la moitié et, encore, à peine. Cela prouve bien que les prévisions de l'époque n'ont pas pu se réaliser. Une des raisons à cela est que les cessions prévues ont tardé à se réaliser et que, entre les 2,4 M€ prévus et ce qui s'est passé, il y a eu 2 M€ d'écart. On sait pourquoi.

L'épargne nette est ce qui reste après avoir payé le fonctionnement et la dette de l'année. L'épargne nette de 2024 est à peine positive (à peine plus de 200 K€). C'est une baisse de 90 % par rapport à l'exercice précédent. Si la capacité de désendettement, qui est à un peu moins de 8 ans en 2024, se tient dans une limite admissible, eh bien, elle repart à la hausse par rapport à l'année d'avant. Je rappelle quand même le pic de 2022 à 24 ans.

J'ai envie de dire à Mme Étienne que la taxe foncière d'abord ne concerne pas une très petite minorité. En gros, il y a un tiers de propriétaires occupants. On ne peut pas dire que ce soit minoritaire. En gros, il y a un tiers de locataires dans le social, un tiers de locataires dans le privé et un tiers de propriétaires occupants. De toute façon, je rappelle que la taxe foncière est payée par tous les propriétaires, y compris les bailleurs sociaux et, donc, KBH. Il ne faut pas croire que ce soit sans incidence. En fait, vous avez réussi à restaurer dans des limites raisonnables la capacité de désendettement parce que vous avez augmenté cette taxe foncière massivement en 2023. C'est la réalité malheureusement cruelle.

Ce résultat de 2024 est une illusion conjoncturelle. Je voudrais souligner que, si on prend un peu de recul, en comparant 2024 à 2019, on voit des évolutions assez significatives. Sur cette période, la population a diminué de près de 5 %, mais les dépenses par habitant ont augmenté de 24 % alors que, dans le même temps, l'inflation cumulée, telle qu'elle sert pour l'indexation des bases locatives servant à la taxe foncière, a augmenté de 17 %. L'inflation générale augmente de 17 % et les dépenses par habitant au Kremlin-Bicêtre de 24 %. Les dépenses de personnel ont augmenté de 19 % au total. Si on les ramène par habitant, elles ont augmenté de 25 %. Nous n'avons pas les chiffres de 2024 pour les communes voisines. Mais,

en 2024, Le Kremlin-Bicêtre battait des records même par rapport à des communes de même obédience politique. (Si, si, monsieur Hémery.) Le nombre d'ETP pour 1 000 habitants au Kremlin-Bicêtre a crû de 10 %, avec la filière administrative en croissance, la filière technique en repli, les catégories A en progression générale au détriment des catégories B et C. Cerise sur le gâteau, si je puis dire, il y a une baisse relative des titulaires, mais on y reviendra dans une délibération ultérieure. En 2019, ceux-ci représentaient 81 % des ETP et, maintenant, ils ne représentent plus que 67 %.

Je suis désolé de dire que la Ville a moins d'habitants, mais qu'elle dépense toujours plus, en particulier pour sa masse salariale. Cela fait une victime : l'investissement. L'investissement est victime d'une politique de dérive des dépenses de fonctionnement. Si on voulait un exemple, je vous renvoie au report, quasiment *sine die*, de la rénovation et restructuration de la cité sportive.

Mme Bocabeille était contente de rappeler que l'endettement était le plus faible depuis 2018. Madame Bocabeille, quand j'entends ces mots, je dis qu'il ne faut pas se réjouir. En fait, cette réduction de l'endettement est la démonstration que vous êtes plafonnés. Vous ne pouvez pas faire plus. On se trouve déjà et on va se trouver dans l'incapacité de financer correctement les transitions que nos habitants attendent (rénovation du patrimoine, action climatique, amélioration des services publics). Voilà la lecture que je fais de ce compte administratif et des chiffres qu'il contient.

Je dois dire aussi qu'au-delà du fond de ces sujets, ce document me semble souffrir de quelques graves lacunes de forme. D'abord, je ne peux que déplorer que des informations et documents que j'ai demandés il y a déjà environ une semaine ne m'aient pas été communiqués. J'ai demandé les comptes de KBH. Pourquoi demander les comptes de KBH ? À l'actif de la Ville, il y a 255 K€ de valeur de participation. Il y a des obligations en matière d'évaluation des actifs liées à la nouvelle nomenclature M57 qui est, pour la première fois, celle utilisée pour le budget 2024. Notamment, il y a l'obligation de déprécier les actifs. On entend plein de choses sur KBH. KBH est-il en positif, en négatif ? On parle de déficit. S'il y a des déficits dans KBH, peut-être que la question de la dépréciation de ces titres se pose.

De même, pour les créances sur les redevables (1,033 M€ à fin 2024), j'ai demandé, sans succès, d'avoir la ventilation de ces créances par année d'origine pour la bonne raison que les créances anciennes doivent être dépréciées. Vous expliquez d'ailleurs que c'est une dépréciation de 15 %, mais il y a un montant totalement forfaitaire de 20 K€ encore cette année portant la provision totale à 80 K€. Le calcul que vous annoncez ne peut pas être bon.

Il y a autre chose. Il n'y a aucune provision pour risques et charges. C'est quand même bizarre.

Intervention hors micro.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y a des litiges sans arrêt à la Ville. J'ai demandé la liste de ces litiges. On ne m'a pas répondu. Il devrait y avoir forcément une somme pour cela. Une petite remarque. J'ai observé que vous avez pratiqué un amortissement sur 5 ans des fonds de commerce. Je ne pense pas que ce soit conforme à la M57.

Surtout, je suis très surpris par le tableau B9 (p. 176-177). Pour moi, il est manifestement erroné. Comment pouvez-vous m'expliquer, madame Bocabeille, que l'on trouve exactement les mêmes chiffres pour les emplois budgétaires et les emplois pourvus. Cela n'a jamais existé. Je suis remonté sur plein de comptes administratifs en arrière. Je n'ai jamais vu ça, même pas sur celui de l'année dernière d'ailleurs. Je ne comprends pas pourquoi on trouve exactement les mêmes chiffres case par case. Les emplois budgétaires sont théoriques. Et les emplois pourvus sont ceux effectivement occupés avec une proratisation éventuellement dans l'année. Les chiffres qui sont dans le document suggèrent que tous les emplois ont été occupés en permanence du 1^{er} janvier au 31 décembre. C'est d'autant plus invraisemblable qu'une délibération future nous dit que les emplois budgétaires seraient à 719. On n'est donc pas du tout ici dans la réalité.

Pour finir, vous avez passé sous silence les nouvelles annexes C3.1 et C3.2. C'est dommage. Vous voyez de quoi je veux parler, je présume. Tout le monde n'a peut-être pas lu le compte administratif. Ces annexes sont destinées maintenant à démontrer les efforts de la collectivité en matière de transition écologique. Il y a une cotation à faire sur les dépenses d'investissement (non cotées, favorables, mixtes, neutres ou défavorables). En fait, il n'y a que des défavorables ou des neutres, comme s'il n'y avait même pas un euro de dépenses qui n'aurait pas pu être favorables ou mixtes, voire un euro de dépenses dont on n'aurait pas su le classer pour une première année d'établissement de ces annexes. Excusez-moi, mais ceci n'est absolument pas crédible, d'autant plus que vous ne communiquez pas la méthodologie avec laquelle ces annexes ont été établies.

Sur ces éléments-là, je dois vous dire, madame Bocabeille, que je m'interroge sur la sincérité de ce document.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Zincioglu, vous êtes un accoutumé des interventions après les autres. Vous venez toujours conclure les choses. Je pense que c'est une façon pour vous d'agir. Allez-y.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Plus on avance dans le Conseil municipal, plus on m'interdit de parler.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Bien au contraire.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Vous auriez pu vous passer de cette remarque.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

J'aurais pu ne pas prendre justement votre intervention. Vous n'étiez pas inscrit au tout début.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Et j'espère qu'après moi, d'autres pourront s'inscrire.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La parole est ouverte. À vous.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je peux intervenir, monsieur Raymond ? Je vous remercie. On peut se passer de ce type de remarque. Sincèrement, cela nous ferait gagner du temps.

Nous sommes donc devant l'ensemble des documents budgétaires qui retracent la réalité de l'année 2024. Ces documents sont censés refléter, comme le disait M. Banbuck à l'instant, la sincérité de votre gestion, votre capacité à investir pour la ville, à garantir un équilibre durable entre fonctionnement et investissement et, surtout, à tenir un cap. Or ce que nous découvrons ce soir, c'est une gestion qui s'enfonce dans une spirale d'essoufflement budgétaire marquée par des déséquilibres structurels, un fonctionnement devenu hypertrophié et une section d'investissement réduite à des variables d'ajustement. Elle passe de 11 M€ prévus à environ 7 M€ réellement consommés.

Sur ce compte administratif de 2024, d'abord, on constate une fois encore un poids considérable des dépenses de fonctionnement, en grande partie dues aux charges du personnel sans que cela ne se traduise ni par un meilleur service public, ni par un retour perçu par les habitants. Les chiffres bruts ne font pas une politique. L'efficacité réelle du service, elle, continue de se dégrader. L'investissement, lui, reste faible et peu lisible. Il est éclaté, piloté au coup par coup et, surtout, il ne correspond en rien aux besoins stratégiques du Kremlin-Bicêtre. Le bas de la ville reste à l'abandon. La transition écologique n'est pas très structurée. Le soutien aux commerces, pour citer ce troisième exemple, est toujours anecdotique.

Sur l'affectation du résultat, pour compléter certains propos précédents, vous proposez une affectation technique qui vous permet de masquer l'essentiel. Le résultat net provient essentiellement de sous-consommations et de projets non réalisés et non d'une bonne gestion. C'est une trésorerie d'inaction, pas une capacité dégagée par la performance. Je reviens sur le montant de l'investissement prévu à 11 M€ et, en fait, réellement consommé à 7 M€. Le budget supplémentaire traduit une forme d'immobilisme.

Les montants affectés à l'investissement restent trop limités et les lignes budgétaires sont souvent fléchées vers de la reconduction, non vers du renouvellement ou de l'audace. Aucun plan structurant n'est lancé. Dans des communes de même strate, certaines villes de gauche comme de droite parviennent à dégager de la capacité d'investissement nette sans augmenter la fiscalité, sans abandonner du service public. Ici, non seulement l'investissement est à la peine, mais il est aussi porté par l'endettement dans une Ville qui ne dégager plus de capacité propre. Je pose une question simple : si la Ville ne dégager plus de capacité d'investissement par elle-même, alors comment prétendre la faire évoluer ? Et si ce compte dit une chose, c'est que la Ville n'avance plus.

Il y a quelques instants, mesdames Bocabeille et Étienne, vous avez tenté de nous donner quelques explications pour répondre notamment à M. Khiar qui confirme ce que je vais dire là. Nous vivons dans une époque où la mise en scène a souvent remplacé l'action, où le récit supplante l'engagement, où la promesse tient lieu de bilan. Cette tentation de l'apparence, de la surcommunication qui rassure, du vernis qui brille n'épargne pas votre gestion municipale. Or notre responsabilité ici, dans cette enceinte n'est pas de faire du mirage. Ce que nous devons aux Kremlinois, ce n'est pas un bon moment de communication budgétaire et pas non plus de la communication d'une Ville centrée sur des événements, même s'il en faut et qu'il faut les maintenir. C'est normal. C'est une trajectoire solide, lisible et durable qu'il nous faut. Les réussites, les vraies, ne se mesurent pas par écrit ou par des rapports de présentation, ou encore par des réponses politiciennes comme vous en avez ce soir en messages sur les réseaux ou en éléments de langage, comme vous disiez, madame Étienne. Elles se mesurent dans la vie réelle, dans des écoles qui fonctionnent sans bricolage permanent, dans des crèches où l'on peut recruter et garder du personnel, dans des logements sociaux où il y a de l'eau chaude, pas de moisissures, des installations aux normes, dans des équipements sportifs ouverts, des parcs entretenus, des rues sécurisées, une police municipale de qualité et bien encadrée de jour comme de nuit, dans des services publics de proximité, accessibles, humains, dans des procédures d'attribution du logement social équitables, transparentes, dans un marché kremlinois de qualité, comme le disait M. Khiar, et surtout, dans une ville où les agents municipaux sont écoutés, considérés, respectés. C'est cela la traduction concrète d'un bon budget, pas les promesses, pas l'habillage. Ce qui reste après cinq ou six années de gestion, c'est ce qui a été réellement fait, pas ce qu'on dit avoir voulu faire.

Oui, la dépense publique n'est pas mauvaise en soi, mais lorsqu'elle devient disproportionnée par rapport à notre richesse réelle, elle se retourne contre l'intérêt général. Réduire certaines dépenses, c'est du bon sens. Raboter l'investissement, c'est un appauvrissement. La Ville doit investir pour s'améliorer, pas dépenser pour se maintenir. Car, au bout de l'illusion, il y a toujours le réel qui reprend ses droits. Et le réel ne se laisse jamais manipuler longtemps. Il finit toujours par revenir sous forme de tensions budgétaires, de dégradations de services, de perte de confiance. Ce que nous disent chaque jour les habitants que nous croisons, les agents que nous écoutons, c'est simple : rien de leur réalité ne reflète ce que vous affirmez ici ce soir. Ce grand écart entre vos mots et leur quotidien n'est pas tenable. Il est même devenu insupportable pour un certain nombre. C'est pour cela que nous voterons contre ces deux comptes administratifs.

Latifa EL KRETE (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

Vous vous félicitez de ne pas avoir augmenté les taux d'imposition, mais la réalité est que les Kremlinois paient de plus en plus, notamment via la revalorisation automatique des bases à hauteur de plus de 3,9 % cette année, soit bien au-dessus de l'inflation actuelle. Résultat : malgré des taux constants, la recette foncière de la commune augmente de plus de 670 K€. C'est une hausse déguisée de la pression fiscale sans débat démocratique. Pire, cette manne fiscale, vous l'utilisez pour compenser une explosion incontrôlée des dépenses de fonctionnement de plus de 6 % cette année encore et non pour baisser les impôts.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été majorée de 30 %. Il serait temps d'évaluer l'efficacité réelle de cette mesure. Cette dynamique est préoccupante car elle repose de plus en plus sur une fiscalité en hausse continue. À aucun moment, vous ne proposez un plan structurel pour maîtriser durablement les charges. Ce n'est pas soutenable à moyen terme.

Sur l'investissement porté sur les écoles et la petite enfance, cela reste largement financé à crédit, comme le montre la hausse des remboursements de la dette. La capacité de désendettement repasse au-dessus du seuil de vigilance, à 7,9 ans. Ce n'est pas anodin. On constate que les subventions de fonctionnement sont en hausse mais sans réelle évaluation d'impact. Ce budget doit être à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et financiers auxquels notre commune doit faire face. Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce compte administratif.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, on n'est pas surpris de la position de l'opposition. Je veux revenir sur certains éléments. Je remercie Mme Bocabeille pour avoir apporté des éléments chiffrés. Faisons un peu de politique.

Monsieur Khia, Mme Étienne a repris un certain nombre de vos éléments. Je tenais à y revenir et, amicalement, vous alerter sur le fait de prêter attention aux discours populistes. Quand vous tenez ce type de propos sur une mauvaise gestion, sur le fait que cette ville se dégrade, faites vraiment attention parce que ce n'est pas la réalité. Prêtez vraiment attention à votre discours. Je vous invite à faire des propositions de manière concrète. Qu'est-ce que vous voulez que l'on supprime exactement ? C'est ça aussi que j'attends de l'opposition. Qu'est-ce que vous voulez que l'on supprime exactement ? Tout au long du mandat, on a porté des engagements et on a tenu nos engagements sur l'aspect social. Je vous rappelle que, sur le plan économique, les Kremlinois souffrent. Le taux de pauvreté est à 17 %. C'est une réalité. Voulez-vous que l'on supprime l'aide aux Kremlinois ?

J'entends des discours sur le service public. Et, encore, je crois que votre courant politique ne porte pas trop cela. Je m'adresserai plutôt à l'opposition de M. Zincioglu, Mme Chiboub et Mme El Krete. Quand vous évoquez la question du service public, nous sommes en désaccord. Nous sommes pour le service public. Nous ne sommes pas pour la privatisation. Je vous rappelle que c'est votre obédience politique qui a supprimé la taxe d'habitation. C'est une réalité. Elle a asphyxié les collectivités territoriales. D'ailleurs, même des municipalités de droite pointent le fait que cela a asphyxié les collectivités. Pourquoi ? Parce que les collectivités sont les premiers remparts pour les services publics. La question des crèches, c'est du concret. Cela permet justement de lutter contre les inégalités et d'apporter quelque chose aux familles. C'est du concret. À moins que vous ne soyez pour la privatisation... Je sais que, dans votre groupe, certains sont sur ce terrain-là. Pas de souci. Idéologiquement, on a un désaccord là-dessus. Nous sommes pour le service public. Mais la réalité économique de notre pays fait que nous faisons des choix politiques et que nous les assumons.

Par contre, vous, faites-nous des propositions. Que vous ne votiez pas le compte administratif, c'est tout à fait normal. Mais faites-nous des contre-propositions. Qu'allez-vous supprimer ? Allez-vous réduire la Police municipale ? Quand Mme Chiboub et M. Zincioglu tiennent des discours sur le fait que la ville se dégrade, minez un peu vos propos. En plus, vous coupez la ville en deux parce que vous avez parlé du bas de la ville. C'est ce que j'ai entendu. M. Zincioglu a dit que le bas de la ville se dégrade. Si, vous avez dit cela. Et les gens du haut ? Je suis assez surpris par les mots employés dans le débat que nous avons. Il est vraiment important d'avoir un débat serein.

Je reviens sur l'intervention que j'avais faite. L'atmosphère fait que l'opposition est offensive. Mais faites des propositions concrètes. Après, on peut regarder votre programme et ce que vous avez proposé. Qu'auriez-vous fait à notre place ? C'est la réalité.

On va voter ce compte administratif. Je m'adresse encore à une certaine opposition. Proposez des choses concrètes et arrêtez de faire des discours populistes.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le 1^{er} Adjoint, chers collègues, pour moi, ce compte administratif traduit deux choses. La première, c'est une gestion rigoureuse et la seconde, surtout, c'est une ligne qui est fidèle aux engagements que nous avons pris.

J'aimerais revenir un peu sur le contexte auquel nous avons été confrontés. Cela a été dit. Il y a eu de fortes hausses de dépenses énergétiques et alimentaires. On constate une augmentation de quasiment 10 % sur chacun de ces postes. On a également dû faire face à une importante augmentation de charges au chapitre 14 avec les prélèvements relatifs aux amendes de police qui, cette année, battent un record. Je rappelle qu'en 2023, ce montant est de 396 227 € et, en 2024, de 695 293 €.

Comme chaque année, on constate une augmentation de la masse salariale. Cela a été évoqué. C'est lié à différents éléments. Je ne vais pas tous les citer, mais il y a le Glissement vieillissement (GVT), l'augmentation du point d'indice, les augmentations de SMIC et autres revalorisation. Certes, c'est une bonne chose pour les agents municipaux, mais cela a un coût entièrement assumé par la commune. Je rappelle qu'au-delà de ces éléments de contexte sur la masse salariale, notre choix politique a toujours été de recourir à des services en interne plutôt que de recourir à l'externalisation, ce qui, de toute façon, aurait pour finalité d'augmenter le poids du chapitre 011. Cela a donc une incidence budgétaire.

Nous assumons pleinement le choix du recours à la régie.

Comme chaque année encore, nous constatons l'augmentation de la contribution versée au territoire (FCCT). C'est toujours intéressant de mettre en regard de ce versement la stagnation depuis 2016 de l'attribution de compensations versées à la Métropole du Grand-Paris (MGP). En effet, il fut un temps où ces deux éléments se compensaient. Aujourd'hui, il y a un delta de 500 K€ en notre défaveur.

Pour ce qui concerne les recettes, on peut noter que, l'année dernière, la MGP n'a pas versé la dotation de solidarité communautaire. Surtout, au chapitre 74, on note une baisse de plus de 1 M€ par rapport à 2023, liée au dispositif mis en place par l'État dit « filet de sécurité ». Le contexte ne nous est pas franchement favorable. Pourtant, nous présentons des ratios satisfaisants et dans la norme.

S'agissant des investissements, il faut d'abord noter qu'ils sont en réalité en augmentation par rapport à l'année précédente. Le tableau qui vous est présenté est en trompe-l'œil. En effet, si vous regardez bien, il y avait un certain nombre de régularisations qui ont été faites pour un montant de 4,7 M€. En réalité, le montant d'investissement est plus important en 2024 qu'en 2023. Ces investissements reflètent nos engagements à faire du Kremlin-Bicêtre une ville qui rassemble, qui protège et qui émancipe. Protéger, c'est assurer la sécurité, la transition écologique et la qualité de vie. Pour ce faire, nous avons ainsi poursuivi nos efforts en matière de sécurité publique avec quand même 30 K€ consacrés à l'équipement de nos policiers municipaux et 60 K€ dédiés à la modernisation de notre système de vidéoprotection.

Protéger, c'est également veiller à la préservation de notre environnement et, particulièrement, s'atteler à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est pour cela que nous avons investi plus de 700 K€ dans des projets visant à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments publics. Les écoles, évidemment, sont en première ligne de ces investissements. Cela permet de contenir, même s'il y a une augmentation, les dépenses énergétiques, dites dépenses de fluides. Lutter contre le réchauffement passe évidemment par la réduction de nos émissions. Il faut noter un investissement de 100 K€ pour l'acquisition de véhicules moins polluants.

Faire du Kremlin-Bicêtre une ville qui protège, c'est veiller à ce que chacun puisse bénéficier de nos services publics en fonction de ses besoins et à chaque étape de sa vie. C'est faire de notre ville un endroit où chacun peut trouver sa place grâce à un accompagnement social renforcé. On l'a évoqué, l'année dernière encore, on a augmenté la subvention du CCAS. Sur l'aspect de rassembler nos concitoyens, ce qui était un gros chantier, je veux saluer le travail réalisé par les services pour l'aménagement de la nouvelle Maison des associations qui, selon les retours que j'ai eus de divers présidents d'association, donne satisfaction aux usagers.

Pour terminer sur le point de l'émancipation, l'éducation reste une priorité. Elle représente tout de même à elle seule 43,6 % des dépenses d'investissement. C'est donc plus de 1,6 M€ qui ont été engagés pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage dans nos écoles (rénovation des chaufferies, des sanitaires, des clôtures, remplacement de mobiliers et modernisation des équipements informatiques). Cela passe également par l'accompagnement de nos jeunes hors des temps scolaires. Je pense aux investissements réalisés dans les centres de loisirs et les équipements sportifs. Je ne veux pas oublier la culture avec l'acquisition, comme chaque année, d'œuvres d'art pour alimenter notamment l'artothèque.

Je pourrais multiplier les exemples, mais l'essentiel de mon propos est de retenir que les investissements que nous faisons vont dans le sens des engagements que nous avons pris devant les Kremlinoises et les Kremlinois. Notre Ville est sur les rails pour répondre aux défis sociaux, environnementaux, éducatifs et économiques auxquels nous sommes évidemment confrontés. Nous réalisons l'ensemble de ces actions qui concourent aux objectifs que j'ai cités avec une gestion rigoureuse, même si l'exercice, comme je l'ai évoqué, ainsi que Mme Bocabeille, se fait dans des conditions et dans un contexte de plus en plus difficiles.

Par rapport aux quelques remarques émises par nos collègues de l'opposition, tout d'abord, cela a été dit, les trois postes qui font gonfler les dépenses de fonctionnement, ce sont les coûts de l'énergie, de l'alimentation et la masse salariale. Si on veut contenir ces dépenses, c'est là-dessus qu'il faut « taper ». J'interroge. Faut-il réduire le personnel ? Faut-il réduire la qualité de l'alimentation ? Quelles sont les propositions concrètes ? Monsieur Khiar, vous disiez que le débat n'était pas sérieux et qu'il n'était pas clair. Je m'inscris en faux. En fait, on a eu un débat très clair et avec une vraie vision puisque, maintenant, nous proposons des tableaux d'investissement pluriannuel, mais à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Vous nous disiez, madame Chiboub, que notre politique poussait les Kremlinois à s'installer dans d'autres villes. Je pense qu'il y a quand même un élément prépondérant qui incite certains Kremlinois à s'installer dans d'autres villes : c'est le problème du logement. De nombreuses familles au Kremlin-Bicêtre sont bloquées dans ce que l'on appelle le parcours résidentiel. Je vous interroge. À titre politique, pensez-vous que c'est en freinant des deux pieds sur la construction de logements que l'on va améliorer cette situation ?

Je ne reviens pas sur les investissements. C'est faux. Il n'y a pas moins d'investissement en 2024 qu'en 2023.

Sur les augmentations de dépenses de fonctionnement, il faut quand même dire que c'est assez commun dans toutes les collectivités, notamment par les effets de l'inflation.

Monsieur Banbuck, vous nous disiez que le nombre d'ETP est trop important. Au moins votre position est claire. Vous êtes pour une réduction des ETP et, particulièrement, si j'ai bien compris, pour les catégories A qui seraient trop représentées et ce malgré la recommandation de la Chambre régionale des comptes dans son rapport auquel vous étiez particulièrement attentif.

Vous disiez aussi qu'il y avait trop de contractuels par rapport aux fonctionnaires. C'est vrai. C'est une mutation de la fonction publique. Si vous en cherchez les raisons, vous pourrez les trouver du côté de la loi de la transformation publique votée en 2019. C'était une volonté d'Emmanuel Macron. Avec de nombreux CDD, on peut les remplacer et les virer plus facilement pour maîtriser la masse salariale.

M. Zinciroglu nous indiquait, lui, un soutien trop faible aux commerces. Pourtant, vous n'avez de cesse de dénoncer la politique de préemption du commerce qui est certes coûteuse, mais qui porte des résultats. Nous aurons l'occasion d'évoquer quelques résultats récents que nous avons obtenus.

Et c'est un peu un classique, il y a une opposition entre droite et gauche en opposant fonctionnement et investissement.

Je vous rejoins pleinement. Oui, il faut préparer l'avenir, mais le fonctionnement, c'est aussi être capable de soutenir les citoyens du Kremlin-Bicêtre dans le présent et dans un présent assez morose avec les crises que nous connaissons. Je pense que le budget de fonctionnement est très important parce que c'est la délivrance du service public.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je ne vais pas reprendre les éléments de réponse que vous ont été donnés par mes collègues de la majorité. Je vais insister sur certains points. La Ville agit et elle protège les Kremlinois, comme je l'ai rappelé : libre-service solidaire, développement des actions de médiation, brigade de nuit de la Police municipale de proximité, soutien au tissu associatif local, politique ambitieuse en faveur de la transition écologique.

La Ville n'est pas au bord de la faillite. Je l'ai dit, elle est bien gérée et les ratios financiers en témoignent. Quelques exemples. Sur l'annexe « budget vert », ce n'est qu'une infime partie des dépenses que nous devons classer au titre de 2024. Cette cotation est donc normale. Ne vous inquiétez pas, nous agissons pour la transition énergétique et écologique.

S'agissant des investissements du marché, les animations, le soutien aux commerçants, ce n'est pas de l'investissement, c'est du fonctionnement. Il ne faut pas tout confondre quand on veut être précis.

Enfin, sur le personnel, je repose la même question, comme souvent, que certains de mes collègues ont déjà posée. Mais là, j'insiste fortement. Dites-nous quels services vous proposez de fermer et quels agents vous voulez licencier, puisque, apparemment, il y aurait trop de monde dans cette Ville au niveau du personnel.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je tiens à saluer la richesse des débats de ce soir. Je tiens à saluer aussi le travail qui a été fait par les services et, en particulier, pour le passage à la M57 qui a été bien mené. Nous sommes en train de roder justement ce premier exercice sur la M57. Je pense que les explications de vote ont été dites par certains groupes.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'ai donné ni mon vote ni explication dans mon intervention.

Je note, madame Bocabeille, que je vous ai posé une question précise sur l'annexe B9 à laquelle vous n'avez pas répondu. En tout cas, je maintiens que ce document est inexact. Par conséquent, et évidemment pour toutes les autres raisons que j'ai déjà évoquées, nous allons naturellement voter contre ces deux comptes administratifs.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-056)

Votants : 33

Pour : 20 (M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. BOUFRAINE, M. DELAGE (départ))

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La délibération est adoptée. Je mets aux voix la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-057)

Votants : 33

Pour : 20 (M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. BOUFRAINE, M. DELAGE (départ))

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La délibération est adoptée. Je vous propose de faire une pause.

De 23 heures 18 à 23 heures 27 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

Mme Bocabeille a présenté les délibérations jusqu'au n° 2025-066. Nous n'allons pas vous obliger à refaire les présentations

des délibérations suivantes :

- N° 2025-058 : budget principal de la Ville. – Correction du résultat d'investissement cumulé, du fait de l'apurement du compte 1069 (1/10).
- N° 2025-059 : budget principal de la Ville. – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2024.
- N° 2025-060 : budget annexe « marché forain ». – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2024.
- N° 2025-061 : bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024.
- N° 2025-062 : Rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). – Exercice 2024.
- N° 2025-063 : rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF). – Exercice 2024.
- N° 2025-064 : fixation du tarif pour les prestations d'aide à domicile.
- N° 2025-065 : actualisation des tarifs et des modalités de la taxe de séjour.
- N° 2025-066 : convention d'adhésion à la CANUT (Centrale d'achat du numérique et des télécoms).

Y a-t-il une demande d'intervention sur une de ces délibérations ? Non. Nous allons voter chaque délibération. Y a-t-il des explications de vote sur une de ces délibérations ? Non.

Résultat du vote (délibération n° 2025-058)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-059)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-060)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-061)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante. Il s'agit d'un prendre acte. Je mets aux voix le prendre acte.

Résultat du vote (prendre acte, délibération n° 2025-062)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prendre acte est voté à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante. Il s'agit d'un prendre acte. Je mets aux voix.

Résultat du vote (prendre acte, délibération n° 2025-063)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prendre acte est voté à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante. Il s'agit d'un prendre acte. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-064)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le prendre acte est voté à l'unanimité. Je mets aux voix la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-065)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je mets aux voix la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-066)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons aux délibérations suivantes.

N° 2025-067. RESSOURCES HUMAINES. – INSTAURATION D’UNE INDEMNITÉ POUR L’ENCADREMENT DES SÉJOURS

N° 2025-068. RESSOURCES HUMAINES. – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

N° 2025-069. RESSOURCES HUMAINES. – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER DES CONTRATS

N° 2025-070. RESSOURCES HUMAINES. – INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉ DURABLE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

N° 2025-071. RESSOURCES HUMAINES. – EXPÉRIMENTATION DU CONGÉ MENSTRUEL

N° 2025-072. RESSOURCES HUMAINES. – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE OSTÉOPATHIQUE DE PARIS ET LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous présenter de façon groupée les délibérations n° 67 à 72. Nous aurons un débat pour chaque délibération.

La Ville du Kremlin-Bicêtre poursuit ses efforts pour moderniser la gestion de ses ressources humaines, renforcer l’attractivité de la fonction publique locale et améliorer les conditions de travail de ses agents. Plusieurs mesures vous sont donc soumises aujourd’hui dans cet esprit.

Tout d’abord, la délibération n° 67 instaure une indemnité pour l’encadrement des séjours. Chaque année, des séjours sont organisés à destination des enfants et des adolescents fréquentant les structures de loisirs municipales. Afin d’assurer un cadre clair et équitable pour les agents encadrants mobilisés pendant ces séjours, un dispositif d’indemnisation forfaitaire est mis en place. Il permettra de répondre aux difficultés liées au décompte et à la rémunération des heures effectuées tout en garantissant un traitement uniforme pour l’ensemble des encadrants.

La délibération n° 68 correspond à la mise à jour du tableau des effectifs et la création des emplois saisonniers. Ce tableau des effectifs de la collectivité a également été actualisé pour tenir compte des besoins réels des services et des orientations de la Ville en matière de lutte contre la précarité. Une partie des postes jusqu’ici occupés par des vacataires dans le secteur de la petite enfance a été transformée en emplois permanents, permettant leur recrutement comme titulaire ou contractuel de droit public. Par ailleurs, pour la période estivale, 19 postes saisonniers seront créés.

La délibération n° 69 concerne l’autorisation donnée à M. le Maire de signer des contrats. Il s’agit d’une régularisation pour des agents sous contrat.

La délibération n° 70 instaure un forfait mobilité durable pour les agents municipaux. Soucieux de favoriser les mobilités durables et de contribuer à la transition écologique, nous avons souhaité mettre en place, à compter du 1^{er} juillet 2025, le forfait mobilité durable pour les agents utilisant le vélo pour leur trajet domicile-travail. Ce forfait pouvant aller jusqu’à 300 € par an, selon la fréquence d’utilisation, constitue une incitation concrète au mode de déplacement plus respectueux de l’environnement. Il s’inscrit dans une politique plus globale de valorisation du service public local et de qualité de vie au travail. La délibération n° 71 concerne l’expérimentation du congé menstruel dans le même esprit de reconnaissance des besoins spécifiques de chacun et d’amélioration des conditions de travail. La Ville lance donc une expérimentation de congé menstruel à destination des agentes atteintes d’endométriose. Sur présentation d’un diagnostic médical, elles pourront bénéficier jusqu’à deux jours d’autorisation spéciale d’absence par mois, sans impact sur leurs congés. Cette mesure innovante traduit une volonté forte de construire un environnement professionnel plus inclusif, respectueux de la santé des agentes et plus juste dans la prise en compte des réalités vécues au travail.

La délibération n° 72 concerne la convention de partenariat entre le Centre ostéopathique de Paris et la Ville du Kremlin-Bicêtre. Ce partenariat est pérennisé afin de permettre aux agents de bénéficier de consultations gratuites ou à tarif réduit en ostéopathie. Cette initiative fait suite au succès rencontré lors de la Semaine du bien-être au travail et traduit l’engagement de la Ville pour une meilleure qualité de vie au travail. Les premières consultations et les suivis seront offerts. Les autres séances seront proposées au tarif préférentiel de 10 €.

L’ensemble des mesures que je viens de vous exposer traduit la volonté municipale d’agir concrètement pour un service public local plus juste, plus humain et plus efficace. J’ouvre les débats sur ces différentes délibérations, de la n° 67 à la n° 72. Qui souhaite prendre la parole ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Parmi les nombreuses demandes que j’ai faites et qui n’ont pas été satisfaites, une concerne la délibération n° 69 qui vise l’avis du Comité social territorial du 28 mai 2025 qui ne nous a pas été transmis. Je souhaite que vous fassiez une suspension de séance pour nous diffuser ce document.

Jean-François DELAGE, Maire

L’avis a été positif sur l’ensemble des décisions concernant les ressources humaines. Il doit être validé encore par le prochain CST dans la mesure où il faut un compte-rendu validé au prochain CST. Nous pourrions alors fournir le compte-rendu des débats. Si c’est uniquement le résultat de la consultation, on doit pouvoir vous transmettre ce résultat. Il a été favorable.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous dire que ce document n’existe pas encore officiellement, mais que, néanmoins, vous le visez dans une délibération. N’y aurait-il pas un petit problème ?

Jean-François DELAGE, Maire

À ce stade, nous n’avons pas de document.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans ce cas, retirez-le du visa.

Jean-François DELAGE, Maire

Non, on le laisse puisqu'il est passé en CST. On n'a pas de document, mais il est passé en CST.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il n'y a pas de document, mais vous dites qu'il y en a quand même un. Je ne comprends pas.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous soumettez au vote l'instauration du forfait mobilité durable pour les agents municipaux. Cette délibération est louable. Cependant, le budget moyen alloué n'a pas été communiqué. De plus, les moyens de contrôle sont imprécis. De ce fait, je m'abstiendrai.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

S'agit-il bien des délibérations n° 68 et 69 ?

Jean-François DELAGE, Maire

Nous examinons les délibérations de n° 67 à 72.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le maire, chers collègues, ce tableau des effectifs, qui devrait incarner une vision stratégique des ressources humaines au service de l'intérêt général, illustre une fois encore un fonctionnement désormais bien ancré dans notre collectivité, celui de recrutements à caractère politique. En analysant les annexes sur la filière administrative, on voit 9 postes de catégorie A, dont 6 pourvus par des contractuels et, sur la section médico-sociale, 3 sur 3. Dans la culture, il y a 100 % de contractuels. Autrement dit, les postes les plus stratégiques sont largement occupés par des agents contractuels recrutés sans concours ni procédure transparente. Il faut dire les choses franchement. Ces contractuels sont pour beaucoup des proches de la majorité municipale.

Ce sont parfois d'anciens collaborateurs, parfois militants, souvent liés à des cercles politiques familiaux. Ce ne sont pas des accusations. C'est un constat récurrent. Nous dénonçons ici une logique de cooptation, une méthode de fonctionnement où les postes de responsabilité sont attribués moins pour les compétences, mais pour les liens personnels ou politiques avec l'exécutif local. Chaque année, on retrouve les mêmes profils issus de mêmes réseaux, occupant des fonctions clés, souvent avec des rémunérations au-delà des barèmes indiciaires.

Pendant ce temps, l'avancement interne est bloqué. Les mobilités internes sont inexistantes. Les agents titulaires s'interrogent sur le sens de leur engagement. Cette situation entraîne une forme d'injustice RH : d'un côté, des contractuels de catégorie A aux conditions avantageuses sont mis en concurrence réelle ; de l'autre, des agents titulaires de catégories B et C sont épuisés, mal reconnus, parfois oubliés dans les organigrammes. Pendant ce temps la masse salariale continue d'augmenter, sans stratégie à long terme, sans pilotage clair. Nous ne voterons pas ce tableau d'effectif parce qu'il institutionnalise un système d'entre-soi, parce qu'il creuse les écarts entre les agents selon les réseaux et leur affinité et parce qu'il affaiblit l'idée même d'un service public impartial fondé sur le mérite et la compétence. Notre collectivité mérite mieux que des nominations guidées par des carnets d'adresses. Elle mérite une politique RH exemplaire, transparente et au service de tous, pas seulement de quelques-uns.

La délibération n° 69 propose d'autoriser une signature de renouvellement de 82 contrats de droit public. Pour beaucoup, ces postes sont occupés depuis plusieurs années, parfois de manière continue. Ce qui frappe ici, ce n'est pas tant le nombre de contrats que la nature des fonctions concernées et la logique qui les sous-entend. Les postes concernés sont très souvent structurants pour des fonctions de la collectivité (chef de service, chargé de mission, direction de projet), périphériques à la décision politique et parfois même liés à la communication institutionnelle. Or ces postes sont occupés par des agents contractuels, sans concours, parfois depuis des années, et sans qu'aucune véritable stratégie de titularisation ne soit visible. Nous voulons être clairs. Cette critique ne s'adresse pas aux agents eux-mêmes qui exercent souvent leur mission avec sérieux, engagement et loyauté. Ce que nous dénonçons, c'est un système politique qui les place dans cette situation. Depuis des années, nous observons la même mécanique : des recrutements discrets, une préférence nette pour des profils issus de réseaux proches de la majorité, une concentration des postes stratégiques entre des mains politiquement compatibles. C'est une forme de verrouillage progressif, mais assumé, des fonctions administratives clés. Aujourd'hui, à quelques mois des échéances électorales majeures, vous nous proposez de pérenniser cette situation en autorisant le passage vers les contrats longs, voire des CDI. Ce n'est pas un acte neutre de gestion. Cette décision politique est telle qu'elle fige un modèle d'administration orienté ou neutralisé, où l'indépendance est sacrifiée. Ces recrutements sont souvent en catégorie A, ce qui engendre un surcoût évident pour la collectivité. Cela pèse sur la masse salariale, déséquilibre les budgets RH, interroge sur l'égalité de traitement vis-à-vis des agents titulaires. Pendant ce temps, des postes de terrain ne sont pas pourvus, des filières restent en tension et l'exemplarité républicaine du service public local s'effrite. Nous ne voterons pas cette délibération parce qu'elle institutionnalise une logique d'entre-soi et de sélection opaque – encore, madame Étienne – parce qu'elle renforce l'empreinte politique sur les fonctions qui devraient restées neutres et parce qu'elle n'ouvre aucune perspective vers une fonction publique équitable et transparente. Les agents n'ont pas à être les variables d'ajustement d'une gestion politique. L'administration n'a pas vocation à devenir le prolongement d'un appareil partisan. Nous voulons, en outre, une autre manière de gérer cette ville, claire, équitable, respectueuse du statut public.

Jean-François DELAGE, Maire

Mensonges, calomnies, basses insinuations, incompréhension de ce que vous avez lu dans les délibérations. Monsieur Khiar, ce n'est pas ce qui fait une politique.

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention porte sur la délibération n° 2025-072 qui porte sur la convention de partenariat entre le Centre ostéopathique de Paris et la Ville du Kremlin-Bicêtre. Dans un contexte de concurrence croissante entre collectivités pour attirer et fidéliser – une concurrence certes regrettable, mais néanmoins réelle –, nous devons nous donner les moyens d'être une Ville-employeur attractive et attentive à ses agents municipaux. Cette convention qui est présentée ce soir, me semble-t-il, va dans ce sens. En offrant aux agents municipaux un accès facilité, régulier et gratuit à des soins ostéopathiques, nous affirmons un engagement clair : celui d'avoir une attention pour leur santé et leur permettre de ne pas la négliger, qu'elle soit d'ailleurs physique ou mentale.

Ce dispositif, comme c'est évoqué dans la délibération, a été testé lors de la Semaine du bien-être au travail. Il a rencontré une forte adhésion. En le pérennisant, nous améliorons les conditions de travail tout en renforçant l'attractivité de notre collectivité : un enjeu crucial dans un marché de l'emploi public qui est, nous le savons, de plus en plus tendu. C'est une mesure simple, mais concrète. Ce qu'elle traduit, c'est que nous n'ignorons pas que la qualité de service passe également par le bien-être des agents qui le délivrent. Notre groupe votera favorablement pour ces délibérations.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mon intervention porte sur les délibérations n° 68 et 69. Sur le tableau des effectifs, j'avoue que j'ai du mal à comprendre. Vous nous présentez un total de 719 emplois qui représentent, compte tenu d'un certain nombre à temps partiel, des ETP à hauteur de 675. Comment expliquer ces données par rapport au réel de 2024 ? En effet, le réel de 2024 en ETP était un total de 560, ce qui figure sur le compte administratif. Il y a quasiment 100 ETP supplémentaires entre les emplois pourvus en 2024 et cette proposition que vous nous faites. Monsieur le Maire, je pense que cela nécessite quelques explications. S'agissant de la délibération n° 69, vous nous dites que c'est une régularisation. Vous avez banalisé totalement ce processus. Je vais donner lecture de ce qui ne figure pas dans le rapport. Pour les emplois au titre de l'article L. 332-8, c'est très clair.

On dit que c'est par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code général de la fonction publique : « des emplois permanents peuvent également être occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants ». Il s'agit donc d'un cadre dérogatoire. Les cas sont visés sont :

1. il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
2. lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code. C'est ce deuxième point que vous utilisez avec abondance dans la liste des 82 emplois concernés, dans toutes les catégories, y compris, curieusement, des emplois de catégorie C. Vous ne portez aucune justification permettant de vérifier que l'usage du deuxième alinéa de cet article est parfaitement justifié. On parlait des dispositions prises par le Président Macron, mais, en fait, rien ne vous oblige d'y recourir. Utilisez des emplois statutaires de la fonction publique. Je ne dis pas que tous peuvent être pourvus. Je vous donne volontiers acte qu'il y a des types d'emploi qui vont difficilement trouver des candidats de statut de la fonction publique. Mais, pour d'autres, dans les 82 emplois, je suis certain qu'il y a des offres d'emploi disponibles. En fait, vous voulez officialiser et pérenniser un système qui va vous exonérer de procéder aux recrutements d'agents de la fonction publique.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je voulais revenir sur l'intervention de M. Khiar. Je ne veux pas être redondant avec ce qui a été dit précédemment par Mme Étienne. Vous êtes un élu des Kremlinois et de la République. À ce titre, je vous respecte, mais je vous demande de vous respecter et de nous respecter. Vous faites des insinuations. Vous parlez de réseau politique. Mais nous sommes plusieurs groupes ici. Quel groupe intervient pour faire entrer dans la municipalité des personnes protégées ? Vous êtes dans le flou. Nous sommes en séance et ce n'est pas possible, mais je vous demanderais volontiers de me citer les personnes pour lesquelles vous indiquez un certain nombre de dérives. On ne peut pas dignement jeter l'opprobre de façon indifférenciée sur des membres de la majorité municipale pour ce qui concernerait, j'ose dire le terme, des « magouilles » internes à la majorité. C'est insupportable. Je vous demande, comme le fait le reste de la minorité municipale, de vous exprimer clairement et de façon concise sur les points qui sont à l'ordre du jour.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mon intervention concerne la délibération n° 2025-071 pour apporter deux précisions. En effet, notre groupe a soumis une proposition d'amendement à cette délibération. L'esprit est d'être un peu plus ambitieux et de tenir compte d'un certain nombre de réalités en élargissant le dispositif qui est aujourd'hui seulement limité, au vu de sa rédaction, aux agentes atteintes d'endométriose, pour prendre en compte de manière plus globale les situations de troubles gynécologiques chroniques qui peuvent affecter la santé et le bien-être des agentes au travail. On vise notamment à inclure les affections liées à la ménopause dont les effets peuvent être tout aussi compromettants sur la capacité à exercer dans de bonnes conditions son emploi dans un contexte malheureusement où, nous le savons, les agentes – elles ne sont pas les seules – auront à travailler de plus en plus longtemps. L'idée est donc de remplacer les mots « un congé menstruel » par « un congé gynécologique » dans le titre. C'est bien le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} que l'on vous propose de modifier pour instaurer un congé gynécologique pour les agentes titulaires et contractuelles de la Ville du Kremlin-Bicêtre à compter du 1^{er} juillet 2025. Il conviendra juste de modifier le dernier mot de l'article 2 que vous proposez pour remplacer « menstruel » par « gynécologique ».

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

J'aurais quelques questions concernant la délibération n° 69, notamment sur deux points. Le premier, qui a été soulevé par M. Banbuck tout à l'heure, concerne en effet l'avis du CST qui est indiqué dans la délibération. Nous aurions aimé connaître l'avis, en tout cas avoir les votes du CST, si possible, pour nous exprimer. Le second point concerne un élément qui me semble important et qui est manquant dans le tableau en annexe. Il s'agit de l'ancienneté de chacun de ces postes et de ces agents. Dans la délibération, vous mettez en avant que cette procédure est obligatoire parce que ces contrats ne peuvent excéder six années. En l'occurrence, on a détecté un ou deux postes pour lesquels des délibérations dataient de 2021, notamment un poste de chargé de mission énergie. Nous sommes en 2025. On aurait pu attendre, par exemple, pour ce poste-là en l'occurrence... Pourriez-vous nous transmettre l'ancienneté de chacun de ces postes afin de nous permettre de voter favorablement pour les postes qui arrivent à terme et qui ne peuvent excéder les six années, notamment les contrats à durée déterminée ?

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, à propos de l'amendement proposé sur la délibération n° 71, je ne sais pas trop ce que recouvre l'expression « troubles gynécologiques chroniques ». S'ils sont chroniques, ils sont donc permanents. De quel type de congé pourraient bénéficier ces femmes ?

S'agissant de la ménopause, je peux témoigner que c'est tous les jours. Ce n'est pas quelques jours par mois, contrairement aux troubles menstruels, par exemple, dans les cas d'endométriose. On se dirigerait vers la possibilité d'un congé de deux à trois jours, le temps pour les femmes de se reposer et de prendre soin d'elles. Quant à soigner la ménopause, on ne sait pas faire. C'est ainsi. Je ne crois pas qu'un congé y change quoi que ce soit. C'est une petite parenthèse. Plus sérieusement, je ne sais pas de quoi on peut parler. Vers quel type de proposition cet amendement nous dirige-t-il ? Si on étend le trouble au-delà de l'endométriose et des troubles menstruels, quel type de congé faut-il pouvoir proposer aux femmes ? En conséquence, je m'opposerai à cet amendement que je ne comprends pas véritablement.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Madame Étienne, je comprends. D'ailleurs, ce ne sont pas non plus deux jours de congé qui vont régler ce qu'implique l'endométriose pour les femmes. L'endométriose est également une maladie chronique et reconnue.

Nous voulions aller plus loin. D'ailleurs, des forces de gauche, dont le Parti communiste, me semble-t-il, ont fait des propositions de loi pour aller plus loin vers un congé gynécologique et pas seulement menstruel dans les expérimentations qui pourraient être conduites. Je me suis naturellement inspirée de leurs travaux. Mais je comprends que nous sommes dans le cadre d'une expérimentation. Il s'agissait seulement de rappeler qu'il existe d'autres situations dont on peut aussi tenir compte. Naturellement, ce ne sont pas quelques jours de congé par mois qui permettent d'exercer ces fonctions dans les meilleures conditions. Je vous rejoins sur ce point-là.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'apporte quelques précisions.

L'avis du Comité social territorial est réputé rendu en instance elle-même. Il n'y a pas de document qui vient appuyer cela, si ce n'est le compte-rendu ensuite, mais qui, lui, devra être approuvé par le prochain CST. C'est avec ce compte-rendu qu'il y aura un document. En attendant, il n'y a pas de document. L'avis favorable, uniquement consultatif, est réputé rendu par l'instance elle-même. Oralement, il n'y a pas de document qui vient appuyer cela.

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes existants sur la commune. Ce n'est effectivement pas l'ensemble des postes pourvus. Dans ce tableau des effectifs, des postes ne sont pas pourvus. Il y a des postes pour lesquels on passe notre temps à chercher des fonctionnaires. 80 postes sur 719 sont des postes de contractuels. Laisser entendre que l'on est en train de remplacer l'intégralité des fonctionnaires, c'est quand même un gros mensonge. On n'est pas en train de remplacer l'intégralité des fonctionnaires. Croyez bien que, si nous pouvions trouver des fonctionnaires pour tous les postes que nous recherchons, notamment dans la petite enfance, nous serions ravis. Mais ce n'est pas le cas. Malheureusement, pour faire fonctionner les services publics et pour assurer la continuité des services publics, nous préférons parfois prendre des contractuels parce que nous ne trouvons pas de fonctionnaires. Quand nous trouvons des fonctionnaires, tant mieux, nous sommes les plus heureux. Nous y travaillons et je sais que le Service des ressources humaines y travaille. Nous poussons certains contractuels à passer les concours de la fonction publique. Nous assurons un maximum de formations de façon à avoir un maximum de fonctionnaires. 400 postes ont été mis aux concours. Seuls 200 ont été pourvus dans les concours de la fonction publique territoriale. La fonction publique attire de moins en moins. Une des raisons que rappelait tout à l'heure M. Édet est la loi de 2019.

S'agissant de la délibération n° 69, nous sommes en train de céder les postes de vacataires. Il y avait de nombreux vacataires au Service animation. Par cette délibération, beaucoup de vacataires vont avoir la possibilité d'avoir un CDI qui va assurer leur emploi et leur quotidien alors que la vacance est un emploi qui n'est pas assuré. On travaille pour aller dans ce sens en vue de pérenniser les postes de vacataire.

S'agissant du congé menstruel, je voudrais simplement vous dire qu'à ce stade, la collectivité s'inscrit, comme beaucoup d'autres collectivités, dans une expérimentation. Dans le cadre de cette expérimentation, il est quand même préférable de ne pas trop élargir. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Plus on élargit, mieux c'est. Mais, dans un premier temps, s'inscrire dans le cadre du congé menstruel et de l'endométriose, ce serait déjà bien. Cette maladie n'est pas du tout reconnue pour le moment. C'est une maladie chronique. C'est le travail des collectivités d'aller vers cela pour la faire reconnaître et pour pousser. Il n'est même pas certain que cette délibération ne soit pas retoquée par les préfectures. D'autres l'ont été. D'autres expérimentations dans d'autres communes ont été retoquées pour cette raison. Nous allons donc rester sur le congé menstruel. Ce sont des choses qui existent. De surcroît, on a besoin d'un avis médical précis, ce qui n'est pas forcément le cas pour d'autres maladies. On essaie déjà de cadrer cela. On expérimente et on fait un bilan d'ici un an.

On verra alors si cela a fonctionné et si on peut ou non élargir à d'autres affections gynécologiques.
Monsieur Zincioglu, vous avez demandé l'ancienneté des postes. Parlez-vous des postes de vacataires pour la délibération n° 69 sur l'autorisation donnée de signer des contrats ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Vous indiquez que ce sont des agents contractuels et non vacataires. C'est ce qui est indiqué dans la délibération. Les postes concernés ne sont pas que des vacataires. Ce sont des contractuels.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y a aussi des contractuels qui peuvent être cédés.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Il y en a 82. Il n'y a pas de mention de leur ancienneté. Vous mettez en avant le fait que c'est par leur ancienneté que vous avez cette obligation de les céder.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y a effectivement l'ancienneté, mais pas seulement. L'idée est de pérenniser ces postes et de les poser de façon aussi à ne pas être obligé en permanence d'aller chercher des personnes. Cela concerne essentiellement le Service animation. Si on arrive à pérenniser des postes, on arrive aussi à conserver des équipes plus stables. C'est aussi un avantage. Je ne dispose pas des éléments sur l'ancienneté ce soir.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Vous dites que c'est essentiellement des postes d'animateur. J'ai le tableau sous les yeux. Ce n'est pas le cas. Il y a beaucoup de directeurs. Il y a des chefs de service. Il y a de nombreux postes. J'entends ce que vous dites. Il y a peut-être une nécessité de pérenniser. En tout cas, vous vous appuyez sur la législation en vigueur qui met en avant et en exergue le fait que l'on peut céder. Mais il y a des règles.

Vous vous souvenez, vous me rappelez souvent qu'il y a des règles dans la fonction publique territoriale. En l'occurrence, il y en a. C'est très encadré. Si vous ne nous donnez pas les anciennetés par ligne ce soir, je saisisrai le Préfet sur ces questions.

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'ai pas les anciennetés à vous donner ce soir. Je vous laisse la liberté de saisir le Préfet. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je fais une remarque. Monsieur le Maire, vous auriez pu vous dispenser de prétendre que j'avais proféré des mensonges. Ce n'était pas du tout le cas. J'aurais presque eu envie de vous retourner le compliment. En effet, comme vient de le refaire remarquer mon collègue Lionel Zincioglu, le tableau de 82 emplois est loin de représenter uniquement des animateurs. Je vois qu'il y a un certain nombre d'adjoints techniques territoriaux, des juristes, des attachés, etc. Ils ne relèvent pas du Service animation. Je suis même prêt à parier que, si on fait le total et une consolidation des emplois sur cette liste de 82 emplois, il n'y aura pas une majorité d'animateurs.

En plus, je vous ai interpellé sur une chose précise. Il ne s'agissait pas de dire que vous vouliez tout remplacer. Sur ces 82 emplois, 6 ou 7 concernent la cédation. En fait, les autres motifs concernent l'article L. 332-8 (2° alinéa) dont j'ai donné lecture tout à l'heure et qui vous autorise de manière permanente à ne pas ouvrir des concours et à recruter des agents de la fonction publique. C'est tout. C'est la remarque que j'ai faite. Je comprends qu'en effet, certains postes sont difficiles à recruter. Je ne le conteste pas. Je dis simplement que 82 emplois, cela fait beaucoup.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je fais une explication de vote sur l'amendement portant sur la délibération n° 71. J'apporte une petite précision. Il y a peut-être eu un peu de confusion au vu de ce que j'ai pu entendre dans certaines interventions. La ménopause n'est pas une maladie. Les menstruations au sont pas non plus. Nous avons inscrit le mot « troubles » parce que, lorsque ces situations naturelles causent des troubles, il faut mettre, à notre sens, les femmes à égalité. On en revient à la question du certificat médical dont vous parlez. Les maladies chroniques sont reconnues, mais les troubles peuvent être reconnus par un certificat médical d'un médecin généraliste lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir un impact invalidant sur la qualité de vie au travail. Il y a donc un peu de confusion. Encore une fois, ni la ménopause ni les menstruations ne sont des maladies. Nous voterons pour l'amendement que nous avons déposé.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix la délibération n° 67 (instauration d'une indemnité pour l'encadrement des séjours).

Résultat du vote (délibération n° 2025-067)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je mets aux voix la délibération suivante.

Résultat du vote (délibération n° 2025-068)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 69 (autorisation donnée à M. le Maire de signer des contrats).
Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-069)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 2 (M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 70. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-070)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 7 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à l'amendement sur la délibération n° 71 (expérimentation du congé menstruel).
Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement, délibération n° 2025-071)

Votants : 34

Pour : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 16 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ÉTIENNE, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 6 (M. ÉDET, M. HÉMERY, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme EL KRETE, M. HASSIN)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est rejeté. Nous passons à la délibération n° 71. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-071)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération n° 2025-072 (convention de partenariat entre le Centre ostéopathique de Paris et la Ville du Kremlin-Bicêtre). Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2025-072)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-073. RELATIONS EXTÉRIEURES. – CONVENTION DE GESTION DE VOIRIE AVEC LA VILLE DE PARIS

Jean-François DELAGE, Maire

En 2024, la Ville du Kremlin-Bicêtre et la Ville de Paris ont signé une convention de coopération. La présente convention vise aujourd'hui à préciser cette coopération par la volonté partagée entre les deux communes d'améliorer la gestion des voiries limitrophes, en particulier le boulevard du Général-de-Gaulle et la rue Voltaire, situées sur le territoire du Kremlin-Bicêtre mais appartenant à la Ville de Paris. Elle permet de clarifier les responsabilités respectives des deux collectivités en matière d'entretien et de suivi tout en préparant la cession future de ces voies à la commune. Ce partenariat opérationnel marque une étape concrète de la coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Un certain nombre d'obligations est noté dans la convention. Il s'agit de voiries qui sont propriété de la Ville de Paris, mais sur le territoire de la Ville du Kremlin-Bicêtre (boulevard du Général-de-Gaulle et rue Voltaire). Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

J'ai quelques interrogations. J'ai sous les yeux la convention et son article 2. Si je comprends bien, la commune du Kremlin-Bicêtre s'engage à assurer un certain nombre de choses qu'elle n'assurait pas forcément jusqu'à ce jour, à savoir la signalétique verticale, les panneaux de police, le marquage au sol sur la chaussée parisienne – que Le Kremlin-Bicêtre va maintenir à la place de Paris –, les passages piétons, les bandes podotactiles, nids de poule, pelades, fissures, etc. En lisant cette convention, j'ai le sentiment que l'on se fait avoir par la Ville de Paris et que la Ville de Paris devrait normalement prendre à sa charge l'ensemble des obligations qui lui sont dues. Si la Ville devait être amenée à entretenir les voiries, elle devrait solliciter un titre de recettes auprès de la Ville de Paris parce que c'est à sa charge. Aujourd'hui, les chaussées Général-de-Gaulle et Voltaire sont du ressort de la Ville de Paris. Je comprends que la Ville de Paris n'ait pas d'intérêt pour intervenir sur ces chaussées parce qu'il ne s'agit pas d'habitants parisiens à proprement parler. Mais, attention, ces chaussées, notamment la voie du Général-de-Gaulle, ont un intérêt régional. Ce sont des sorties d'autoroute et de périphérique. Se substituer à des obligations parisiennes dans le cadre de cette convention, je trouve que c'est un peu déséquilibré et désavantageux pour la Ville du Kremlin-Bicêtre. C'est un choix que vous faites ce soir, mais j'ai l'impression que la Ville de Paris a gagné sur cette thématique et que le bras de fer a été plutôt remporté par la Ville de Paris.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous donne quelques éclaircissements, mais vous n'avez pas manqué de lire la convention. La Ville de Paris va nous rétrocéder ces voiries. Pour nous les rétrocéder, elle va assurer le gros entretien, le renouvellement de la voirie, le suivi phytosanitaire et l'élagage des arbres, les études foncières et techniques préalables à une cession de ces voiries et leur remise en état avant cession. Nous allons assurer le ramassage des ordures, le mobilier urbain, qui a déjà été posé par la Ville du Kremlin-Bicêtre, la verbalisation du stationnement, l'enlèvement des véhicules gênants et tous les pouvoirs de police, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain, notamment de l'éclairage. Je ne pense pas que l'on se fasse avoir. Simplement, dans le cadre de rétrocessions de voiries qui, en fait, sont dans une espèce d'ambiguïté parce qu'elles sont la propriété en tant que telle de la Ville de Paris, mais en même temps sont sur le territoire du Kremlin-Bicêtre, des choses sont mises au clair dans ce partenariat avec la Ville de Paris. On ne sera pas perdant, puisque les voiries seront remises en état de toute façon avant cession. Cela n'intervient pas dans les deux prochains mois, je suppose.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cela veut-il dire que les Roms qui sont sur cette avenue appartiennent au Kremlin-Bicêtre ? C'était le problème de la Ville de Paris.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est aussi le problème de la Ville du Kremlin-Bicêtre. C'est le problème de tout le monde, les Roms. Je rappelle quand même que, étant des êtres humains, c'est d'abord un problème humain à régler.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Certes, mais, de toute façon, pour le moment on intervient par une collaboration entre la Police municipale de Paris, la Police municipale du Kremlin-Bicêtre et la Police nationale. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 0

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-074. ESPACE PUBLIC. – CRÉATION DE TROIS NOUVELLES STATIONS DU SERVICE VÉLIB'

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Monsieur le Maire, chers collègues, le document que vous avez sous les yeux explique très clairement, avec des schémas, l'installation de trois nouvelles stations Vélib' : une du côté de la ligne 14, boulevard Chastenet-de-Géry, une du côté du lycée Darius-Milhaud et une sur la ligne 14 au niveau de l'hôpital. Ces stations seront mixtes, électriques et mécaniques. Celle qui se trouve devant l'hôpital sera un peu plus grande, avec 40 possibilités de recharge. Les autres accueilleront environ 30 vélos par station. Sur celle du boulevard Chastenet-de-Géry, le marquage au sol a été fait avec les différents intervenants (Département, EPT, Ville). En termes de sécurité, cela permet de raccorder Villejuif avec Le Kremlin-Bicêtre. Il y a maintenant un beau passage pour les vélos. Il ne manquait plus que les vélos. C'est fait.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

En développant trois nouvelles stations Vélib', nous renforçons l'alternative à la voiture individuelle, réduisons les émissions et facilitons les déplacements durables. Cette démarche est cohérente avec les aménagements déjà réalisés, notamment la nouvelle piste cyclable rue du Général-Leclerc, et répond également à un besoin, avec environ 2 270 départs par station au Kremlin-Bicêtre. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne des communes voisines, hors Paris. Les emplacements proposés sont pertinents car ils articulent une couverture de l'offre Vélib' en haut et sur le bas de la ville de manière équilibrée. Enfin, l'installation directe de 40 bornes au métro montre notre capacité à anticiper l'usage croissant du service et à éviter des coûts supplémentaires pour demain.

Cette délibération répond ici à un double enjeu : améliorer les usages en faveur des mobilités douces et limiter l'impact carbone des déplacements dans une ville déjà saturée en émissions. Notre Groupe votera en faveur de cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

Nous saluons l'arrivée des trois nouvelles stations. Néanmoins, j'aurais une question à vous poser, monsieur Chiakh, sur les stations qui existent actuellement et, notamment, celles de la rue Rossel et de l'avenue Charles-Gide. Le service Vélib' s'engage-t-il sur le fait de recharger ces stations assez régulièrement ? Il me semble avoir croisé beaucoup de Kremlinois qui formulent des réclamations sur l'absence de vélos disponibles dans ces deux stations, en l'occurrence. La fréquentation elle-même ne permet pas qu'elles se rechargent naturellement sans l'intervention des services de Vélib'. Au niveau de cette convention et de cet accord avec les services de Vélib', y a-t-il des engagements concrets de leur part pour recharger les futures stations et celles qui existent déjà ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je vous remercie d'avoir posé cette question, monsieur Zinciroglu. En effet, des engagements sont pris par Vélib' pour recharger les stations. Ce que vous soulevez est très pertinent. Vélib' pointait précisément le fait que, parfois, quand il y a un coteau, les gens ont tendance à ne pas ramener les vélos. C'est une réalité. Le syndicat Vélib' émet ces éléments. Ils essaient au mieux de remplir les stations. Le fait d'avoir trois autres stations va renforcer le maillage et permettre de remettre aussi des vélos. La question du coteau est un vrai sujet qui se retrouve dans des stations à Paris. En haut du coteau des Buttes-Chaumont, les gens ne ramènent pas les vélos parce qu'il y a une côte à monter.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Je précise que monter à Montmartre a été récompensé par Vélib' à une période. En remontant le vélo, on gagnait un peu d'argent qui était recrédité. Je ne sais pas si le système existe toujours.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce que vous soulignez, monsieur Zinciroglu, est une réalité. On le voit dans les chiffres donnés par Vélib' : 2 270 départs par station en moyenne sur la commune. Cela fait beaucoup de départs. Je ne suis pas sûr qu'il y ait autant de retours.

Il y a peut-être parfois des retards dans la recharge. Sur la rue Rossel, pour y passer assez régulièrement, j'ai l'impression qu'il y a régulièrement des vélos libres. En revanche, sur l'avenue Charles-Gide, c'est souvent plus compliqué. D'où la nécessité d'ajouter des stations. C'est une évidence. Il convient aussi d'ajouter aussi des arceaux à vélos pour que les gens qui possèdent un vélo puissent le garer correctement. Nous sommes en train d'y travailler. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Pour information, ces stations ne seront pas installées tout de suite. Entre la signature de la convention et l'installation des stations, il se passera quelques mois. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-075. ESPACE PUBLIC. – REMBOURSEMENT DES SOMMES AVANCÉES DANS LE CADRE DES ÉTUDES LIÉES AU PÔLE D'ÉCHANGE DE LA NOUVELLE STATION DE LA LIGNE 14 (HÔPITAL-BICÊTRE)

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Des études ont été faites dans le cadre du pôle d'échange pour les Vélib'. La Ville a avancé les fonds pour ces études. La Ville demande aujourd'hui à être remboursée. C'est accepté. Un montant de 60 K€ a déjà été remboursé. Il reste aujourd'hui 40 K€ à rembourser par la Société des grands projets. La somme engagée lors de ces études était supérieure à 100 K€. Un tableau en annexe récapitule tous ces éléments.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-076. COMMERCE. – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER POUR L'ACQUISITION PAR LE SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE DU LOCAL COMMERCIAL SIS 19, RUE DU GÉNÉRAL-LECLERC

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu kremlinois, la commune a souhaité faire appel au SAF pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation du commerce. La présente convention vise et concerne l'acquisition par voie de préemption d'un local commercial situé au 19 rue du Général-Leclerc, réalisé par le SAF en date du 13 février 2025, au prix de la Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de 170 K€. Dans le cadre de cette première opération dans le centre-ville et afin de fixer les obligations de chaque partie, il convient de signer une convention de portage foncier spécifique dont les conditions financières sont les suivantes :

- une participation de la Ville à hauteur de 20 % du prix d'acquisition, soit 34 K€,
- une participation de la Ville à hauteur de 50 ou 100 %, selon l'intervention financière du Département, au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par le SAF,
- un remboursement de la Ville des taxes locales pour lesquelles le SAF sera imposé en sa qualité de propriétaire des biens,
- le SAF percevra sur chaque acquisition, au titre de sa rémunération, une somme forfaitaire de 4 %.

La convention de portage, qui prend effet à la date d'acquisition du bien, est prévue jusqu'au 13 février 2037. Je vous rappelle que cette convention est signée pour 12 années. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de portage foncier et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-077. COMMERCE. – CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 19, RUE DU GÉNÉRAL-LECLERC

N° 2025-078. COMMERCE. – CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 25 BIS, AVENUE EUGÈNE-THOMAS (42 M²)

N° 2025-079. COMMERCE. – CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 25 BIS, AVENUE EUGÈNE-THOMAS (35 M²)

N° 2025-080. COMMERCE. – CAHIER DES CHARGES D'UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE SIS 1, AVENUE EUGÈNE-THOMAS

N° 2025-081. COMMERCE. – CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL SIS 30, AVENUE EUGÈNE-THOMAS

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

La Ville s'engage activement auprès des commerçants dans un objectif de promotion du commerce et au service des besoins de la population. Dans le cadre de sa politique commerciale et compte tenu de l'évolution du tissu commercial kremlinien, la commune a fait appel au SAF pour l'accompagner dans certaines opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce, d'une part.

D'autre part, il y a un certain nombre de locaux commerciaux dont la Ville peut préempter le fonds de commerce ou le droit au bail de manière directe.

Dans le cadre de ce qu'a porté le SAF en termes de récupération des murs, pour le local situé, au 19 rue du Général-Leclerc, dont on vient d'examiner l'approbation de la convention, il est proposé à la Ville de rétrocéder le bail commercial.

Les principales modalités du cahier des charges annexées à chacune des délibérations sont un peu différentes à chaque fois parce que les locaux sont différents. Je ne voudrais pas énumérer les choses les unes après les autres. En fait, il y a quatre locaux commerciaux.

1. Pour le bail du 19 rue du Général-Leclerc, le SAF a préempté les murs. On propose de rétrocéder ce commerce et de publier un cahier des charges de rétrocession pour le bail commercial.

2. Concernant le local situé 25 bis avenue Eugène-Thomas, les choses sont un peu différentes. Depuis plusieurs mois, ce local était libre de toute occupation à la suite de la cessation d'activité du magasin Moto-scoot. Le bailleur, Kremlin-Bicêtre Habitat, a eu un intérêt à signer un bail commercial pour ce local. La Ville souhaite rétrocéder le bail commercial via une mise en concurrence encadrée par le cahier des charges qui vous est proposé en annexe.

3. Le local situé au 25 bis avenue Eugène-Thomas est l'ancienne petite auto-école. La Ville a acquis par cession amiable le droit au bail commercial de ce local. L'acte de cession au bénéfice de la Ville est intervenu le 12 décembre 2024. De la même manière, on propose un cahier des charges de rétrocession de ce bail commercial.

4. Le cas suivant est un peu différent. Il s'agit d'un cahier des charges pour une boutique située 1 avenue Eugène-Thomas pour laquelle il a été proposé d'y placer une annexe d'un service de la Ville. Ce projet n'a pas pu aboutir. Le succès de la boutique éphémère lors des dernières semaines de décembre nous a incités à réfléchir autour de la création d'une « boutique éphémère pérenne » – cela ne veut rien dire – ou de dédier ce local commercial à du commerce éphémère à raison d'un changement d'activité tous les mois. Un cahier des charges est en annexe du présent rapport de délibération.

5. Il s'agit également du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local situé au 30 avenue Eugène-Thomas. De la même manière, le SAF est intervenu. Il y a eu un acte de cession au bénéfice du SAF pour les murs signé le 14 février 2024. Aujourd'hui, la Ville souhaite céder le droit au bail à un porteur de projet. Vous disposez également en annexe du cahier des charges de rétrocession de ce bail.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations, n° 77 à 81 ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

Mon intervention sera rapide sur l'ensemble. Nous nous abstenons sur l'ensemble. Comme vous le disiez tout à l'heure, monsieur Édet, cela peut paraître contradictoire parce qu'en effet, nous avons une volonté de diversité commerciale. Mais il s'agit d'un vote de rupture de confiance. Certes, il y a une exception que nous avons reconnue d'ailleurs, l'arrivée de la librairie La Grande Balade, à qui nous souhaitons de nouveau la bienvenue, que nous saluons et pour laquelle nous avons félicité le travail de Mme Gestin. Ce n'est pas le cas des autres exemples jusqu'à présent. Je n'en citerai qu'un seul que je trouve assez symbolique. Je n'ai plus l'adresse exacte en tête. Il s'agit de l'ancien Chaudron, rue du Général-Leclerc, situé en face de La Kremlinoise. Nous avons eu des présentations plus ou moins fallacieuses, si je puis dire, avec des porteurs de projet qui nous ont un peu roulés dans la farine. Je dis « nous » en parlant de la Ville. Les votes délibérés en séance de

Conseil municipal ont été trahis dans un certain sens.

Il y a des attentes des habitants qui questionnent à chaque Conseil de quartier, notamment sur l'arrivée de l'Orient-Express. Il y a une absence de transparence. On sent qu'il y a peut-être une absence de stratégie. Les cahiers des charges ne sont pas suffisamment ambitieux. Ils pourraient cadrer davantage les choses pour permettre aux porteurs de projet de ne pas proposer n'importe quoi ou, en tout cas, des commerces qui existent déjà. Quand je dis « n'importe quoi », je m'entends. Il s'agit d'éviter en tout cas ce qui existe déjà. L'exemple probant, qui a été cité par les habitants, est une absence de volonté de préempter. Certes, pour le local de l'ancien Noubar, j'ai cru comprendre que c'était cher. Mais, pour La Place Rouge, c'était aussi très cher à préempter. La Ville avait fait ce choix. En tout cas, pour ce qui concerne l'ancien magasin de chaussures Noubar, les Kremlinois sont déçus de l'arrivée de ce commerce pour de nombreuses raisons qui regardent les Kremlinois. (Cela peut en exaspérer certains. Peut-être que cela vous exaspère, monsieur Traoré. Je ne sais pas si vous réagissez à cela pendant que je parle.) En tout cas, cela fait partie d'une forte attente des Kremlinois. Cette abstention pour l'ensemble des délibérations est donc un vote de rupture de confiance.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je rejoins un peu mon collègue. Pourquoi ? Nous avons eu la surprise pour le local en face de La Kremlinoise, qui a été repris. Le repreneur l'a revendu assez rapidement. J'en avais fait part ici même. J'ai été surpris par la plus-value qu'il avait faite. Pourquoi la Ville n'inscrit-elle pas une clause d'exploitation minimale dans le cahier des charges et sur le bail commercial qui sera rétrocédé au prochain acquéreur ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais remarquer que, au fil des délibérations, la qualité formelle des projets des cahiers des charges s'améliore notablement. Je voulais saluer cette évolution.

Sur un plan général, notre groupe est favorable à tenter une maîtrise du commerce. En effet, il y a nécessité, à partir des outils dont peuvent disposer les villes, d'essayer de s'en saisir pour avoir une action cohérente et stratégiquement bien définie. C'est là que je suis un peu perplexe. En effet, si on prend l'exemple de la petite boutique du 19 rue du Général-Leclerc, certes, on peut partager l'ambition de faire quelque chose de qualité, mais nous nous souvenons de l'exemple du 17 rue du Général-Leclerc. Il y a eu un cahier des charges. Le local a été préempté à l'époque pour qu'il n'y ait pas de fast-food. Il y a eu finalement un fast-food de patates qui est resté pendant deux mois. Il y a maintenant une petite vente de produits à emporter. Pour moi, le résultat n'est pas spécialement à la hauteur des ambitions initialement affichées.

Je regrette vraiment que le commerce Noubar n'ait pas été préempté. En revanche, je vous ai entendu, monsieur le Maire, dire que c'était trop cher. Cela rejoint la discussion que nous avons eue auparavant. Cela démontre que la Ville n'a plus les moyens pour des commerces vraiment stratégiques de mettre 300, 400 ou 500 K€ nécessaires pour infléchir véritablement le cours des choses. Nous n'allons pas voter contre vos délibérations, mais, pour marquer notre scepticisme, nous allons nous abstenir.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je sais que M. Lionel Zinciroglu est très attentif à mes réactions et à mes mimiques. Je voudrais revenir sur ses propos. Ce que vous avez dit sur la boutique est un peu douteux. Je ne me permets pas de juger. Les Kremlinois jugeront et verront ce qui a été dit publiquement. Mais je trouve que vous êtes un peu dans une contradiction. Votre discours consiste à dire que la Ville ne fait rien sur le commerce. Et, quand on agit sur le commerce de manière concrète, il vous devient très difficile de vous positionner. Je comprends le jeu d'équilibriste. Je me mets à votre place, ce n'est pas très simple. Mais, par ailleurs, vous ne votez pas le budget. Donnez-nous les moyens et, après, nous préempterons. Nous avons la volonté. Je remercie Mme Gestin et les services pour ces délibérations. On a la volonté d'agir sur les commerces, mais vous êtes dans un jeu d'équilibriste. Soyez cohérent.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis contente de constater que le travail de Mme Gestin, toute proportion gardée, est souligné, y compris par certains membres de l'opposition qui ont pris la parole. À travers ces quelques concessions, qu'ils font au travail accompli, on devine que ce rapport au commerce est très complexe, déjà dans les leviers dont dispose une mairie pour agir, comme le montant d'un bail commercial, l'immobilisation de fonds publics pour une préemption. Vous parlez de stratégie et de vision à long terme. On a parlé de budget tout à l'heure. C'est très complexe à manier. On a déjà parlé tout à l'heure de la liberté du commerce et de la libre entreprise, quelle que soit l'action d'une mairie.

J'aimerais soulever un autre point. C'est la centième fois que le commerce est en débat. C'est un point névralgique. Ce sera un point clé d'une future campagne électorale dans notre ville. J'entends une sorte de grand fantasme d'un Kremlin-Bicêtre qui n'existe pas. On veut des commerces bourgeois, on veut des commerces du 6^e arrondissement de Paris, on veut des commerces de bouche spécialisés, on veut une librairie... On a voulu une librairie. Vous savez depuis combien d'années la Mairie s'est battue pour avoir une librairie. J'ai hâte de voir tous les élus de cette assemblée s'y fournir en livres et animer chez eux et chez leurs enfants la passion du livre. On est très fier de cette ouverture. Je salue, comme vous l'avez fait, le travail de Mme Gestin sur ce projet. Encore faut-il que ce commerce trouve à s'implanter. Encore faut-il qu'il trouve une clientèle. Être libraire, c'est un sacerdoce.

Tout cela pour dire qu'il y a la ville de nos fantasmes, mais c'est vrai aussi en termes d'environnement. Il y a tous les débats que l'on a sur la qualité de vie et sur les espaces verts. Vous voudriez qu'une ville mitoyenne de Paris soit un havre bucolique d'arbres et d'avenues plantées de marronniers centenaires. Voyons... C'est Le Kremlin-Bicêtre.

Pour en revenir aux commerces, c'est une ville populaire, mixte, où la vie commerciale reflète aussi la réalité de la population.

Pour ce qui est du commerce qui a remplacé Noubar, personnellement, dans mes propres fantasmes bourgeois, j'aurais préféré autre chose. Esthétiquement, ce n'est pas non plus la même chose. J'aimais bien chez Noubar ce côté un désuet de la vieille boutique de chaussures. Si on entre dans cette boutique, on y trouve des produits intéressants. On y trouve des fruits et légumes, on y trouve des produits orientaux intéressants. Ce n'est pas un énième kebab. C'est un commerce oriental. Un commerce oriental pose-t-il problème à quelqu'un ? Autant le dire. Si cela problème, je vous pose encore la question : qu'est-ce que Le Kremlin-Bicêtre ? Où croit-on vivre ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je vais essayer d'être rapide. J'entends certaines choses qui me dérangent, notamment les dernières phrases que vous avez employées. Cela me dérange profondément. Moi, M. Zinciroglu, un commerce oriental ne me dérange pas. Je vous rassure, madame Étienne. Je pense qu'il en est de même pour Mme Chiboub, M. Ruggieri, Mme El Krete et Mme Couto. Il est important de le dire. Vous générez une autre sorte de caricature qui n'est pas bonne, à mon sens. C'était très bas. Devant la librairie La Grande Balade, je parlais avec un parent d'élève de l'engagement local. J'ai dit que, s'il y avait eu une décision autre concernant le centre commercial Okabé en 2009, peut-être que je ne me serais jamais engagé en politique. C'est à partir de 2009 que cette majorité aux commandes depuis 1995 a détruit le commerce de proximité. Vous avez fait le jeu des grands centres commerciaux. Et, après, on se plaint qu'il y ait un passage de millions de personnes au cours d'une année au sein de ce centre commercial – c'est ce que vous aviez dit une fois, monsieur Delage –, ce qui génère des incivilités quotidiennes, ce qui génère du flux et une densité, déjà très forte au Kremlin-Bicêtre. Ces orientations et ces choix nous ont amenés aujourd'hui à une absence de diversité commerciale. Le débat ne consiste pas à dire qu'il y a trop de kebabs, que c'est trop oriental, que nous sommes bourgeois. Je ne le suis pas. Je ne suis pas un fils de bourgeois, je suis un fils d'ouvrier. Je suis né de parents issus de l'immigration. Attention au débat. Il ne faut pas qu'il dépasse les limites.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Parce qu'il fallait être au Conseil de quartier, monsieur Traoré et madame Étienne. Il fallait juste être au Conseil de quartier concerné pour se rendre compte de la situation. J'ai été le porte-parole de quelques habitants. Rendez-vous sur les réseaux sociaux. Il y a une colère vis-à-vis de cela. Ce n'est pas moi, ce sont les habitants. Mais je suis aussi en colère parce que nous avons un outil indispensable, utile et qui peut-être un outil puissant : celui de la préemption commerciale. Je ne suis pas fervent des boutiques de bourgeois. Je veux de la diversité commerciale comme beaucoup de Kremlinois. On a félicité l'arrivée de la librairie. Je ferai un effort considérable avec mon épouse et mes deux filles pour aller acheter nos livres là-bas. C'est sûr que nous le ferons.

Pour le reste, j'aimerais bien emmener mes filles dans d'autres commerces que G la Dalle, Burger King, Quick et je ne sais quoi d'autre. On les emmène de temps en temps. Quand même, recentrez le débat. Là, on ne parle pas de commerces bourgeois, on parle de fast-foods, de malbouffe, de grandes enseignes américaines. C'est tout sauf du commerce de proximité. Je veux bien que vous emmeniez le débat sur le terrain du côté oriental et les caricatures qui vont avec. Très honnêtement, c'est sortir du réel et c'est sortir des pensées des Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Étienne a parfaitement raison. Il se trouve aussi que ces commerces reflètent une certaine mixité de la population. Finalement, quand on passe devant le commerce qui a pris la suite de Noubar, force est de constater qu'il y a souvent du monde à l'intérieur. Il a des clients. Il a une clientèle.

Cela peut et cela a le droit d'exister aussi, même si on aurait sans doute préféré voir quelque chose d'autre et faire différemment. Il n'empêche que je rejoins Mme Étienne. Le travail qui est fait par Mme Gestin et par le Service commerces de la Ville est complexe. C'est un travail de fond qui nécessite d'avancer pas à pas. Petit à petit, les choses finiront forcément par évoluer. C'est simplement quelque chose qu'il ne faut pas lâcher. J'entends que vous auriez souhaité que nous préemptons ce commerce de l'ancien magasin de chaussures. En effet, je persiste et je signe en disant qu'il était extrêmement cher. C'est un risque que nous ne souhaitons pas prendre à ce stade. Je laisse la parole à Mme Gestin pour la conclusion et nous passerons au vote sur ces délibérations.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je vous remercie, les uns et les autres, pour vos paroles réconfortantes.

Par rapport à L'Orient-Express, il ouvre dans quelques jours. On vous laissera découvrir les lieux qui, normalement, devraient aussi faire l'unanimité.

Monsieur Khiaar, vous évoquez une clause minimale de temporalité, etc. Réglementairement, il n'est pas possible d'intégrer ce type de clause dans un cahier des charges. Nous y avons pensé.

Messieurs Banbuck et Zinciroglu, cela m'ennuie de citer le nom de cet ancien commerce qui se trouvait au début de l'avenue Eugène-Thomas – au n° 2, me semble-t-il –, l'ancien magasin de chaussures. Il n'y a pas eu qu'une question d'un montant trop élevé. Vous disiez qu'il y avait une absence de vision ou de stratégie à long terme. Peut-être. Je ne me vanterai pas de l'avoir. À un moment, il y a des choix à faire. Mettons-nous beaucoup d'œufs dans un même panier ? On se dit qu'il serait nécessaire, pour augmenter cette capacité de diversifier, de mettre les œufs un peu partout. C'est ce que nous avons choisi de faire. Mais nous avons eu aussi des engagements de ce repreneur. Il ne les a pas trop tenus. J'ai peut-être accordé une confiance un peu trop rapidement. Le temps passant et en essayant de cadrer un peu les choses, je trouve que, par rapport

à la situation au moment de l'ouverture, les repreneurs progressent eux aussi.

Sur les fast-foods, je pense que nous sommes à peu près tous d'accord, notamment sur ce que cela génère en termes de malbouffe, etc. Mais on peut constater que, depuis un peu plus de dix-huit mois, aucun fast-food n'a ouvert dans la ville.

J'entends ce que vous disiez aussi, monsieur Zincioglu, sur la présence du centre commercial. Malheureusement, c'est aussi un choix qui a été fait à une époque où il était sans doute difficile d'en faire un autre. Si j'avais eu les clés du camion à ce moment-là, j'aurais peut-être fait un autre choix. C'est l'histoire. C'est ce que l'évolution de la ville a fait. Aujourd'hui, je continue à dire que ce que l'on essaie de proposer est quand même le reflet d'engagements importants de la municipalité sur cette question du commerce. On ne lâchera pas jusqu'au bout pour le bien-être et le plaisir de tout le monde, le vôtre et celui des Kremlinois avant tout.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote sur les délibérations n° 77 à 81 ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix la délibération n° 077 (cahier des charges de rétrocession d'un bail commercial au 19 rue du Général-Leclerc).

Résultat du vote (délibération n° 77)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 78 (cahier des charges de rétrocession d'un bail commercial pour le 25 bis avenue Eugène-Thomas). Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 78)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 79 (cahier des charges pour le bail commercial du 25 bis Eugène-Thomas, 35 m²). Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 79)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 80 (cahier des charges pour la boutique éphémère au 1 avenue Eugène-Thomas). Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 80)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération n° 81 (cahier des charges de rétrocession pour le bail commercial du 30 avenue Eugène-Thomas). Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 81)

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

J'ai une demande spéciale que je sou mets au Conseil municipal. Il y a dans la salle trois citoyens qui attendent impatiemment de pouvoir aller dormir et qui aimeraient bien que nous passions la délibération n° 97, sur le tiers-lieu, avant les délibérations n° 82 et suivantes. Y a-t-il des oppositions à ce que nous changions l'ordre du jour pour passer la délibération n° 97 avant les autres ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, cela vous dérange.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je sais qu'il est tard. Il est 1 heure du matin. Mais s'il est tard, c'est parce que le Conseil municipal est trop copieux et que vous n'en organisez pas suffisamment.

Jean-François DELAGE, Maire

Je prends donc la décision de passer la délibération n° 97 dès maintenant.

N° 2025-097. CULTURE. – OUVERTURE D'UN TIERS-LIEU ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES ET D'OBJECTIFS AVEC LE GESTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité que le site dit de « la friche Marcel-Semba t » soit transformé pour en faire un tiers-lieu de plein air dès l'été 2025. Cette transformation passe par la réhabilitation, l'aménagement de la friche et par la sélection d'un porteur de projet pour en assurer la gestion.

Le site se compose d'une parcelle nue (friche de 900 m²) qui abritait autrefois une station essence et d'un pavillon 100 m² qui était habité jusqu'en 2024 au 49 rue Marcel-Semba t. Les deux emprises appartiennent aujourd'hui à l'EPFIF qui a contractualisé avec la Ville du Kremlin-Bicêtre via une convention d'occupation temporaire. Dans cette optique, la Ville du Kremlin-Bicêtre a lancé un appel à projets pour transformer la friche Marcel-Semba t (terrain et pavillon) en un tiers-lieu de plein air avec ouverture prévue dès l'été 2025. Le lieu devra s'inscrire dans une logique sociale, solidaire, écologique et intergénérationnelle.

Un appel à projets permettant de sélectionner le gestionnaire du tiers-lieu a été lancé en février 2025. Fin mars, un gestionnaire a été désigné par jury selon les critères de sélection suivants : pertinence du projet avec les attentes programmatiques, capacité à fédérer, ancrage local, modèle économique viable, respect de l'environnement, gestion collective, expérience préalable.

Le gestionnaire désigné est un regroupement d'associations locales : Pour un café associatif au KB, l'association l'Atelier des arts, l'association la Ru che du KB, l'association les Oiseaux de nuit, l'association les Buveurs de thé, l'association Zoé d'or, l'association Voix et spectacle et l'association Kremlin-Bicycle.

Les conventions de mise à disposition d'espaces et d'objectifs cadrent le fonctionnement et la mise en place du tiers-lieu. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions jointes en annexe et d'autoriser M. le Maire à les signer. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait pour ce projet, mais la méthode et la forme que vous employez ne nous conviennent pas. Nous ne prendrons pas part au vote.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce n'est pas tant une explication de vote puisque je soutiens évidemment ce projet. Je tiens à souligner le type même de projet qui voit le jour et qui est le fruit, là encore, d'un très long travail de fond. On a entendu beaucoup de choses ce soir. Je souhaite d'abord adresser quelques mots aux représentants du porteur du projet qui vont mener au moins l'ouverture du tiers-lieu et qui ont, j'espère et j'imagine, vocation à accueillir encore d'autres associations ou projets qui viendraient s'articuler aux fondateurs. Il s'agit aussi d'une synergie engagée de très longue date au sein de l'équipe municipale, portée par plusieurs acteurs ici. C'est un projet plein de sens au carrefour de très nombreuses préoccupations artistiques, éducatives, écologiques. C'est aussi une implantation dans notre ville pleine de sens qui vise à faire se rencontrer les gens, leur faire se parler autour

de toutes les valeurs que nous portons. C'est un lieu très emblématique de ce qui peut se passer quand les acteurs politiques, en tout cas impliqués dans une mairie, sont porteurs des valeurs qui sont les nôtres, républicaines, et qui rencontrent les acteurs de terrain, les associations et, à travers celles-ci, tous ceux qui seront demain, je l'espère, les nombreux usagers. Un tiers-lieu est aussi une forme moderne d'un vivre en ville et d'une sociabilité. C'est aussi un lieu peut-être mouvant et malléable qui pourra évoluer. C'est porteur d'avenir. C'est quelque chose que je perçois comme étant ouvert, comme pouvant « faire des petits » et pouvant accueillir beaucoup d'autres formes de commerces solidaires ou d'initiatives artistiques, amateurs, etc. C'est un lieu fécond qui s'ouvre dans notre ville. Dans la majorité, nous en sommes très fiers. C'est le fruit d'un travail de fond qui ne se voit pas toujours. Quand il prend forme, c'est vraiment une grande joie. C'est la raison de notre travail et de notre engagement pour chacun d'entre nous. Longue vie à ce tiers-lieu.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Comme j'ai pu le dire dans les questions orales du début de séance, notre groupe est parfaitement aligné avec ce projet. Nous voterons pour. J'espère que les habitants pourront avoir les réponses à toutes leurs préoccupations qui ont été émises lors des questions orales.

Jean-François DELAGE, Maire

Dans le cadre d'un tiers-lieu, si les habitants veulent des réponses, il faut qu'ils aillent dans le tiers-lieu et il faut qu'ils participent. C'est le but d'un tiers-lieu. Il ne s'agit pas d'attendre que cela vienne d'en haut. Il ne s'agit pas d'attendre des réponses de l'autorité territoriale. Les réponses arriveront par la participation, par le partage, par le lien collectif qui se créera dans ce tiers-lieu entre les associations et les habitants, entre les associations elles-mêmes et entre les habitants eux-mêmes.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre*)

On partage globalement l'idée d'un tiers-lieu au cœur du Kremlin-Bicêtre en lien avec le tissu associatif, les habitants, la vie locale. C'est une idée que nous soutenons. Oui à un espace partagé, vivant, ouvert. Oui à un lieu de lien, de culture, d'échanges et d'invention du commun.

Pour rebondir sur tout ce qui a été dit précédemment, il faut construire les choses dans l'ordre, avec méthode, avec bon sens et, je dirais même, avec respect pour le voisinage et le quartier. Autant nous partageons l'avis que vous avez et que l'on a entendu ; autant ce que j'ai pu observer lors de la réunion publique qui a été organisée par Café Krem et qui était dédiée à ce projet ne relevait pas forcément d'un lancement très réussi. Ce fut, à bien des égards, un échec de méthode. J'ai observé une salle très tendue, des riverains qui découvraient le projet dans les panneaux de la Ville, sans concertation préalable, sans réponse structurée à leurs inquiétudes. Surtout, fait révélateur, aucun membre de la majorité municipale n'a pris la parole. Madame Gestin, je sais que vous étiez présente, mais vous n'avez pas pris la parole. Vous n'avez ni expliqué, ni rassuré, ni fait acte de présence institutionnelle dans les réponses qui relevaient des compétences de la Ville. Là-bas, comme moi, vous avez entendu des choses sur les horaires, les incivilités et toutes les caractéristiques qui composeront ce futur tiers-lieu (usages, nuisances potentielles, etc.).

D'autre part, nous avons eu des échos des associations kremlinoises qui expliquaient ne pas avoir été tenues suffisamment au courant de cette mise en concurrence ou de cet appel d'offres pour sélectionner l'association qui piloterait les choses. Pour autant, nous souhaitons à Café Krem, qui pilote tout cela, de pouvoir réussir ce projet en concertation avec les habitants. Nous invitons surtout la majorité municipale à coordonner tout cela et à répondre à la frustration et aux inquiétudes des habitants. Les inquiétudes étaient présentes. Les sollicitations étaient même parfois agressives, ce qui reflète une absence de concertation et de communication préalable, à mon sens.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, monsieur Khiair et monsieur Zinciroglu, par rapport à la colère et à l'inquiétude des habitants, notamment des associations qui n'ont pas été consultées, j'ai envie de m'inscrire en faux. Il y a eu un appel à projets. Les associations dont vous parlez l'ont reconnu. Les choses ont été faites en toute transparence. Les associations n'ont pas répondu à temps à l'appel à projets. Dont acte. S'il vous plaît, ne vous servez pas de cette colère, que je peux entendre. J'ai rencontré ces associations. Elles ont reconnu qu'elles avaient été informées, mais qu'elles n'ont pas répondu en temps et en heure.

S'agissant de l'installation de ce tiers-lieu et des animations qui vont être faites, soyons optimistes quand même. Laissons le bénéfice du doute à ce projet. Si vous commencez déjà à dire que cela va apporter des nuisances... Un peu d'optimisme, s'il vous plaît. C'est un beau projet et je remercie Mme Gestin et l'équipe municipale qui ont mené cela de bout en bout. Accompagnons ce projet. C'est un projet qui va permettre d'amener du vivre-ensemble. Je pense que l'on en a besoin actuellement.

Elsa BADOC, Conseillère municipale déléguée aux associations (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Le projet du tiers-lieu a été annoncé en réunion interassociative il y a un peu moins d'un an. M. Negroni s'était présenté et avait invité toutes les associations qui le souhaitaient à rejoindre leur collectif pour participer au projet. Les associations étaient évidemment aussi libres de présenter leur projet de leur côté. Pour ce qui est des associations qui n'étaient pas présentes à cette réunion, elles ont évidemment reçu le compte-rendu de la réunion interassociative.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je suis un peu perdu. Je ne sais plus. Est-ce les explications de vote ? Ou le débat a-t-il repris ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'ai pas appelé les explications de vote. Le débat reste ouvert. Y a-t-il d'autres interventions ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je voulais déjà dire bravo à cette association au niveau du tiers-lieu. J'y suis passé pour leur faire un petit coucou pendant la phase de travaux. Elle est toujours en cours. J'espère qu'elle va se terminer assez rapidement. Merci aussi à Mme Gestin qui a mis, avec d'autres collègues élus, le paquet pour que cela se fasse. Merci aux élus de la majorité.

On s'aperçoit dans cette salle qu'il y a une atmosphère négative de la part de l'opposition. Souvent, lorsque les choses ne sont pas faites, on critique. Et lorsque les choses sont faites, on critique encore. Vous avez utilisé le mot de « bas » et « haut » de Bicêtre. Il y manquait beaucoup de choses. Il manquait des centres d'intérêt et des centres de convivialité. Cela va permettre que l'intergénérationnel se mette en place. En passant là-bas régulièrement, je suis quotidiennement interpellé par toutes sortes de population, jeunes, moins jeunes, un peu plus âgés. Ils me demandent quand cela va ouvrir. La curiosité s'installe. C'est le meilleur des messages et la meilleure des publicités pour que les gens puissent s'accaparer doucement cette zone. Ils vont y aller. C'est bien placé, à un endroit relativement frais. Ce n'est pas en plein soleil. Il y a de beaux platanes sur cette avenue qui est l'une des plus fraîches du Kremlin-Bicêtre. Peu importe ce que disent les membres de l'opposition. Ils sont toujours à chercher des « poustillons » pour embêter. Cela va marcher. Merci à ceux qui étaient dans le projet et qui y sont toujours.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Quelques observations par rapport à ce qui a été dit. Je ne reparle pas du projet. C'est effectivement un projet de long terme mené par l'ensemble de la majorité. On y a beaucoup travaillé. On est ravi de la tournure que prennent les choses.

Je reviens à la réunion. Je tire mon chapeau déjà aux personnes qui l'ont animée. Contrairement à nous, ils sont un peu moins habitués aux manœuvres et aux volontés qui peuvent se dissimuler, mais que l'on voit clairement, pour que les choses se cassent la figure.

Monsieur Zincioglu, je ne suis effectivement pas du tout intervenue. Ne mélangeons pas tout. Je n'étais pas du tout là pour intervenir. Je n'y étais ni plus ni moins invitée que l'ensemble des Kremlinoïses. J'y ai participé pour voir la tournure que prenaient les choses et comment les différentes associations se saisissaient des choses. J'ai eu très envie d'intervenir, mais je n'avais pas à le faire. Je me suis refusée à le faire.

Nous sommes très optimistes sur ce que cela va donner. Les Kremlinoïses l'attendent. On en entend très régulièrement parler. Tout le monde nous en parle. Nous imaginons que cela va porter ses fruits. Ce sera un lieu de rencontre, de partage, d'émancipation et de connaissance mutuelle des uns et des autres.

Je suis désolée pour les associations qui n'ont pas été retenues. Je remercie les associations kremlinoïses qui ont beaucoup travaillé sur ce projet et qui n'ont pas fini d'y travailler.

Jean-François DELAGE, Maire

Je remarque ce soir que vous êtes à peu près d'accord avec tout ce que nous faisons, mais qu'il y a toujours un petit problème de méthode. Bon. Nous n'avons pas la même méthode. Finalement, peu importe la méthode. C'est le résultat qui m'intéresse. On est en train d'arriver au résultat et d'aboutir à quelque chose. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 28 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. Aouday, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous allons pouvoir signer les conventions et finir les travaux, bien entendu. Nous passons à la délibération n° 82.

N° 2025-082. HABITAT. – PORTER À CONNAISSANCE DU BILAN 2024 DES PERMANENCES DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU VAL-DE-MARNE
--

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de Christine Museux, Frédéric Raymond présente la délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, je ne lirai pas le rapport de l'ADIL dont vous avez pris connaissance. Je fais rapidement une synthèse de ce bilan d'activité pour 2024. L'Agence départementale d'information sur le logement est un outil mis à disposition des communes pour mettre en lumière les grandes tendances actualisées sur le logement. Dans le cadre du bilan d'activité, je

tiens à souligner deux thèmes très représentatifs de la situation de nos concitoyens : la recherche de logement (27 % des cas reçus) et le mal-logement (14 %).

Autre remarque sur les interprétations de chiffres qui nous sont fournis par l'ADIL. Les difficultés ont lieu avec les rapports locatifs dans le cadre de la permanence. Il y a des taux très élevés. Les obligations des bailleurs et des locataires ne sont pas toujours bien vécues (30 %). La fin de bail pose problème (35 %). Le motif « congé bailleur » donné par le bailleur concerne 17 % des cas. Ces pourcentages montrent la problématique de l'évolution des loyers en fin de bail et l'impossibilité de trouver un autre logement à prix abordable dans notre commune.

Une autre problématique touche la mise en œuvre du DALO. Sur la commune, la saisine de la Commission de médiation représente le sujet prédominant, illustrant un besoin important d'accompagnement dans les démarches pour faire valoir le Droit au logement opposable (DALO). Les informations sur le DALO en volume traduisent une forte demande de compréhension de droit et des procédures. Les recours contentieux et indemnitaires, bien que moins nombreux, reflètent des cas complexes nécessitant un suivi juridique approfondi. Dans le cadre de la permanence, on remarque que 50 % des cas conduisent à la saisine de la Commission de médiation et les autres 50 % des cas conduisent à l'information du Droit au logement opposable. Ce rapport annuel est très intéressant et souligne la nécessité d'avoir des réponses adaptées aux besoins qui se font ressentir. La tendance qui s'en dégage doit animer le débat public sur le thème de l'évolution des territoires en fonction de la demande.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette communication au titre du bilan de l'activité de l'ADIL en 2024 et d'autoriser le versement de l'appel à cotisation présenté pour 2024 d'un montant de 3 673,80 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je rappelle que le DALO est une loi qui date de 2007. Elle est là pour faire valoir le droit au logement. Je souhaite rappeler ici à quel point la construction de logements est essentielle, vitale et importante. On doit continuer à se battre pour que ce soit possible.

Jean-François DELAGE, Maire

On doit aussi continuer à se battre avec l'EPT pour permettre l'encadrement des loyers, ce qui a toujours été retoqué par le ministère. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. C'est un prendre acte. Je mets aux voix.

Résultat du vote (prendre acte)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Il est bien pris acte. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-083. HABITAT. – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE DE RELOGEMENT DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT REGIONAL « PERI-SCHUMAN-BERGONIE » DU KREMLIN-BICETRE

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de Christine Museux, Frédéric Raymond présente la délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les objets de cet avenant n° 1 sont :

- la mise en conformité du protocole de relogement, signé en février 2023, avec la loi du 23 novembre 2018 (loi ELAN), la gestion en flux remplaçant la gestion en stock,
- la mise à jour de l'état des lieux de relogement le troisième,
- l'actualisation des livraisons neuves sur les communes, en particulier dans la commune du Kremlin-Bicêtre,
- la modification de l'engagement des réservataires avec la mise en œuvre de la gestion en flux sur le parc,
- la réévaluation des taux d'engagement des réservataires sur le parc de logements neufs,
- la modification des modalités pratiques de fonctionnement et de suivi du relogement entre les acteurs,
- l'intégration de l'évolution du règlement général de l'ANRU pour les baux signés à compter du 1^{er} octobre 2023,
- le renforcement de la démarche de partenariat interbailleur.

Cette délibération, soumise à un vote, comporte trois articles :

1. Approuver l'avenant n° 1.
2. Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ce document.
3. Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature, administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il est précisé dans la délibération qu'à la date de fin mars 2025, il restait 69 ménages et 4 décohabitations à reloger. En juin, il reste un peu moins de 50 ménages à reloger. Les choses avancent. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (prendre acte)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Je vous propose de suspendre la séance.

De 1 heure 26 à 1 heure 38 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

N° 2025-084. URBANISME. – MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR L'ANNÉE 2026

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) s'applique sur les supports publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes. Cette taxe évolue tous les ans. Cette année, elle évolue à hauteur de 1,8 % (source Insee).

Cela fait passer le tarif au mètre carré de base à 24,80 €.

Vous disposez du tableau qui récapitule les cas particuliers :

– L'exonération est prévue pour les surfaces inférieures à 7 m². À partir de 7 m², le tarif est 24,80 €/m².

– Au-delà de 12 m², le tarif est 49,70 €/m².

– Au-delà de 50 m², le tarif est de 99,50 €/m².

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes, les tarifs sont les suivants :

– Il n'y a pas d'exonération.

– Les superficies inférieures ou égales à 50 m² sont taxées à hauteur de 24,80 €/m².

– Les superficies supérieures à 50 m² sont taxées à 49,70 €/m².

Enfin, pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support numérique :

– 74,70 €/m² pour les surfaces inférieures à 50 m².

– 147,50 €/m² pour les surfaces supérieures à 50 m².

Il nous est demandé de maintenir la majoration prévue dans le Code des impositions sur les biens relatifs aux communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un Établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, ce qui est le cas pour Le Kremlin-Bicêtre.

Il est demandé de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes sur les surfaces totales cumulées et inférieures ou égales à 7 m² et des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Il est demandé de fixer le tarif de référence à 24,80 €/m².

Il est demandé enfin de donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour les mesures nécessaires de recouvrement.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La Ville du Kremlin-Bicêtre a été à l'initiative de ce projet d'aménagement dont le premier acte fort a été de signer une Convention d'intervention foncière avec l'EPFIF dès 2009, ce qui a permis d'accélérer la maîtrise foncière de la zone d'aménagement.

Fort de cette dynamique, le projet d'aménagement a pu voir le jour après l'élaboration du PLU en 2015. En effet, une Opération d'aménagement programmée a été intégrée au PLU pour la requalification de l'Entrée de ville Sud-Ouest en nouveau quartier durable. Cela permettait de mettre au point un premier programme définissant ainsi les trames vertes et les gabarits des futurs immeubles. La répartition des fonctionnalités (habitat, activité, commerce et équipements) était prévue dès cet instant dans le PLU.

L'avancement du projet d'aménagement est allé de pair avec la mise en place d'une concertation dès 2016. Les modalités de la concertation ont été définies à cette période. Il s'agissait de sensibiliser le public à ce nouveau projet structurant par des articles d'information dans le journal local, d'échanger les points de vue lors d'une réunion publique, de communiquer au travers d'une exposition publique et, enfin, de recueillir les remarques sur un registre mis à disposition du public. La concertation s'est poursuivie dans le cadre d'une démarche participative ADNKB/La Fabrique dont le déroulement est indiqué dans la note jointe. Deux conseils citoyens sont venus renforcer ce dispositif. Les conseils de quartier ont également contribué à apporter des modifications. En 2020, un bilan de concertation intermédiaire a été réalisé. Deux observations saillantes ont été relevées : réduire la hauteur des bâtiments, apporter plus de nature en ville.

En 2022, le projet d'aménagement s'est enrichi par la prise en compte du relogement des locataires de la résidence Schuman. Un nouveau projet a été présenté en tenant compte des deux principales remarques précédentes : les hauteurs des bâtiments sont diminuées, les cœurs d'îlot sont exclusivement réservés aux espaces de pleine terre.

Les façades des immeubles le long des rues sont décalées par rapport à l'alignement pour aménager des espaces verts entre l'espace public et l'espace privé. En 2023, plusieurs réunions publiques se sont tenues : présentation du projet de l'îlot E, présentation de la dédensification du projet d'aménagement et les améliorations en termes de critères de verdissement des espaces publics et privés et, enfin, présentation des critères environnementaux (en particulier, la desserte de tous les immeubles en énergie issue de la géothermie).

Sur le bilan de la concertation, la requalification du site a été fondée sur la création d'une nouvelle polarité urbaine par la mise en service de la gare Hôpital-Bicêtre (ligne 14), les objectifs fixés par le Schéma directeur de la Région Île-de-France, la loi du 3 juin 2010, relative au Grand Paris, la réponse à apporter aux Kremlinois en matière d'accès aux logements et, enfin, la contribution à l'effort régional de logements. Pour en finir sur ce bilan de concertation, les éléments relevés par les habitants ont bien été pris en compte, tout au long de la phase d'élaboration du projet. Le bilan exhaustif de la concertation est annexé à cette délibération.

Il nous est donc proposé de tirer un bilan favorable de la concertation préalable à l'Opération d'aménagement de l'Entrée de ville Sud-Ouest ; d'approuver les caractéristiques essentielles de l'Opération d'aménagement telle qu'elle est rappelée dans les considérants ; de préciser que le bilan de la concertation sera tenu à disposition du public en mairie du Kremlin-Bicêtre sur demande, aux horaires d'ouverture habituels et sur le site internet de la Ville du Kremlin-Bicêtre ; et, enfin, d'inviter M. le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Contre : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La Déclaration d'utilité publique est un préalable à l'achèvement des acquisitions foncières. Je vous rappelle que l'EPFIF est propriétaire d'environ 75 % du foncier à l'heure actuelle. Cette formalité administrative est aujourd'hui rendue nécessaire pour, d'une part, accélérer les négociations en cours et, d'autre part, engager des procédures de vente forcée pour les derniers points durs.

Dans les annexes présentées, dont vous avez pris connaissance, nous retrouvons l'intégralité du dossier qui servira à nourrir l'enquête publique et qui sera transmise au Préfet pour étayer sa prise de décision sur la déclaration d'utilité publique que nous lui demandons.

Je rappelle la programmation prévisionnelle arrêtée à ce jour.

En termes de logements, il y a 1 029 logements d'une surface totale de 59 029 m².

En ce qui concerne les commerces et activités, il y a 10 cellules commerciales qui représentent en totalité 2 405 m².

Il y a aussi un équipement public qui est une extension de crèche départementale, sous réserve de l'accord du Département.

À ce jour, ce doit être revu, me semble-t-il. L'équipement n'est que de 230 m².

L'extension du commissariat, en cours, est de 2 676 m².

Au total, il s'agit de 64 340 m².

Le débat peut donc s'ouvrir au sein de notre Conseil municipal. Au sein de la majorité, notre position a toujours été de privilégier les solutions amiables depuis 2009. Aujourd'hui, au vu de la qualité du projet retenu et de l'adhésion à celui-ci par la grande majorité de nos concitoyens qui l'ont enrichi tout au long de la phase de concertation, nous assurons pleinement cette démarche qui ouvre une ère nouvelle sur un secteur défavorisé de la ville.

Je vous remercie donc de soutenir cette délibération qui consiste à :

- approuver le dossier d'enquête publique préalable qui vous a été remis,
- demander au Président de l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine Bièvre de saisir M. le préfet du Val-de-Marne pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique travaux et de l'enquête parcellaire pour l'opération de renouvellement urbain de l'Entrée de ville Sud-Ouest,
- demander que la déclaration d'utilité publique travaux et l'enquête parcellaire soient prononcées au bénéfice de la SPL Grand Orly-Seine Bièvre, une fois celle-ci désignée aménageur par le Conseil territorial qui mènera la procédure d'expropriation des lots occupés restants dans le périmètre de l'opération, le cas échéant,
- autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Est joint à ce document le bilan prévisionnel de l'opération qui servira de support pour la décision qui sera prise par le Préfet au vu de la réalité financière et de la crédibilité ou non pour l'EPT et la Ville à porter une telle opération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai trouvé intéressant, monsieur Raymond, votre rappel de la genèse de cette affaire qui montre qu'en effet, les opérations de renouvellement urbain d'ampleur, même sur un quartier relativement modeste à l'échelle de la Métropole, prennent beaucoup de temps. En effet, on en arrive maintenant à un point où les choses vont pouvoir démarrer plus concrètement. Vous avez d'ailleurs rappelé avec justesse que la majeure partie des acquisitions qui ont été faites sur ces périmètres l'ont été de gré à gré. Cela explique peut-être le délai mis pour avancer sur ce projet.

Nous avons déjà eu ce débat en Conseil municipal. Je voudrais dire ici que je partage pleinement, avec mon Groupe, l'objectif de construire et de rénover le quartier et, ainsi, de chercher à répondre aux besoins de logements qui sont prégnants dans notre commune. Il faut se poser la question de savoir si le programme qui nous est présenté est de nature à rencontrer la demande des Kremlinois. On rappelait, dans un Conseil récent, qu'il y avait 2 400 demandeurs de logement. Là, 1 000 logements sont construits, mais quelques-uns seront détruits. Le solde net sera d'environ 850 logements.

J'ai un problème, que j'ai déjà évoqué, avec la répartition telle qu'elle est prévue. En fait, on peut résumer tout ce projet en une page de l'étude d'impact. En effet, en page 4, je lis que les logements sociaux en locatif social représentent 15,7 % du total, l'accession sociale 7,4 %, les logements conventionnés spécifiques (c'est-à-dire les logements étudiants) 12,6 % et les contreparties foncières des associations autour du logement 2,3 %. L'essentiel, c'est donc les logements en accession libre pour 62 %. On sait très bien que les logements en accession libre sont assez peu accessibles aux Kremlinois. Quelques-uns peuvent y accéder, mais peu. C'est le bilan que l'on peut faire.

On peut aussi imaginer que les 130 logements destinés aux étudiants ne vont pas s'adresser prioritairement à la jeunesse kremlinoise. Cela veut dire que 61,7 % + 12,6 %, en arrondissant un peu, les trois quarts de ce programme, vont s'adresser à des gens d'ailleurs. En plus, le parcours résidentiel est quand même assez heurté puisque l'accession sociale est réduite à la portion congrue par rapport aux premières esquisses engagées en 2016-2018.

À travers ces quelques chiffres, franchement, j'ai du mal à retrouver le programme ambitieux qui était porté par la liste conduite par M. Laurent. À l'époque, en 2020, il voulait absolument dédensifier, mais, en réalité, la dédensification est modeste par rapport aux annonces. Surtout, il faudra m'expliquer comment vous allez maintenir, voire augmenter, la part de logements sociaux dans la ville – c'était votre mantra – alors que la majorité des logements prévus est de l'accession libre. Je souhaite bien du courage à mes collègues de la majorité pour voter d'une main sans trembler cette délibération qui comporte une telle contradiction avec la politique qu'il prétendait mener.

En tout cas, en ce qui me concerne, même si je sais que cela n'entraîne pas l'accord de tout le monde, je pense qu'il faut construire et accepter d'avoir une certaine hauteur pour dégager les emprises au sol et donc pour contribuer à la désartificialisation des sols. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour la précédente délibération. Les objectifs généraux en étaient partagés. Mais nous ne partageons pas du tout la répartition qui est prévue pour ces logements. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette délibération.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Une fois n'est pas coutume, je vais être en désaccord avec mon collègue qui est intervenu à l'instant. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce projet. Ce projet va détruire l'un des derniers quartiers pavillonnaires du Kremlin-Bicêtre, le secteur dit Entrée de ville Sud-Ouest. Ce projet, comme vous l'avez dit, prévoit la démolition intégrale de ce quartier (plus d'une

centaine de pavillons) pour y construire 1 029 logements dont 900 logements familiaux. Un seul équipement public est conservé, la crèche, et rien d'autre. C'est une opération d'une brutalité sans précédent dans l'histoire de notre commune. Pourtant, ce quartier, certes vieillissant, vit encore. Il est habité. On a tendance peut-être à l'oublier. Il y a encore de nombreuses familles qui y vivent. Il possède des atouts : espaces verts, jardins privatifs, trame végétale diffusant fraîcheur et qualité de vie. Il fait ville. Vous voulez le faire disparaître.

À la place, vous allez imposer une densité extrême, avec des immeubles jusqu'à 15 étages, faisant de ce secteur l'un des plus denses de toute la métropole parisienne. Or, faut-il le rappeler, notre commune est déjà trois fois plus dense que la moyenne parisienne : 15 830 habitants/km². Mais cette brutalité n'est pas seulement statistique. Elle est aussi et surtout humaine. Elle est violente pour les petits propriétaires attachés à leur maison, acquise au prix d'une vie de travail. Elle est violente pour les locataires, aujourd'hui plongés dans l'angoisse et l'incertitude. Elle est violente par les méthodes employées par votre 1^{er} Adjoint, que j'ai dénoncées ici même : pressions, mépris et intimidations. Le parc existant, parfois vieillissant, nécessitait une rénovation ambitieuse, pas une démolition aveugle. Quant à la cité Schuman, ses espaces verts eux aussi promis à la destruction, elle aurait mérité mieux que l'effacement.

Vous ne rénovez pas un quartier, vous l'effacez sans écouter, sans dialoguer, sans envisager d'alternatives. Sans écouter parce que, tout au long de la concertation que vous avez évoquée, tout au long des quelques réunions qui ont eu lieu, très majoritairement, les gens se sont exprimés contre ce projet que vous leur présentiez.

Le résultat sera un quartier minéralisé, étouffé, livré à la chaleur dans un contexte de réchauffement climatique déjà avéré. Ce que je viens d'indiquer à l'instant est le résumé de l'étude d'impact qui a été transmis avec cette délibération. Le diagnostic est extrêmement clair dans cette étude d'impact. Le projet urbain risque d'amplifier l'effet « îlot de chaleur », d'augmenter les températures annuelles et les risques de canicule. Malgré cela, vous supprimez l'un des derniers secteurs végétalisés pour imposer cette densité étouffante. Ce projet est une triple faute : urbaine, sociale et environnementale. Je crois l'avoir déjà dit. Il tourne le dos aux exigences de notre temps. Il piétine le besoin vital d'espaces verts. Il méprise la sobriété foncière. Il ignore délibérément le vieillissement de la population. Où sont les équipements adaptés ?

Il refuse aussi obstinément le dialogue avec les habitants. À l'heure où même l'État nous appelle à réparer la ville, ne la détruisons pas. Votre projet appartient au passé. Il ressemble davantage à une opération immobilière qu'à une démarche d'intérêt général. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un urbanisme respectueux des lieux des habitants et du vivant, pas d'une bétonisation brutale qui fracture, qui écrase, qui impose.

Ce que vous proposez aujourd'hui n'est pas un projet de ville. Il suffit de voir le plan du quartier et du projet. C'est un effacement. Nous nous y opposons fermement.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais prendre le temps parce que cette délibération n'est pas une simple formalité. Elle engage l'avenir de tout un quartier...

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous rappelle que nous en étions aux explications de vote. J'ai demandé s'il y avait des interventions. Personne n'a répondu. Nous étions passés aux explications de vote. Mais allez-y.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

En tout cas, je ne l'ai pas entendu.

Elle engage l'avenir de tout un quartier au-delà de la philosophie même de l'urbanisme de notre ville. Le projet est présenté comme une opportunité, une vitrine d'une entrée de ville modernisée. Quand on prend le temps de lire les documents que nous avons reçus avant le Conseil, on découvre un projet hors sol, déconnecté du tissu urbain existant, de la réalité sociale du quartier et des enjeux écologiques de notre époque. Le quartier concerné, celui de Schuman, est un quartier résidentiel composé historiquement de maisons individuelles, de petits immeubles, d'espaces respirables. C'est un quartier à taille humaine où il faisait bon vivre. Vous voulez le transformer en milieu urbain de 16 étages avec l'Entrée de ville Sud-Ouest de notre ville. Est-ce vraiment cela une ville durable ? D'un point de vue écologique, ce projet est un contresens. Il prévoit une construction de 46 000 m² de surface de plancher, avec des immeubles jusqu'à 50 mètres de haut, soit 16 étages. Il supprime les 190 logements existants, souvent occupés par des habitants présents depuis plusieurs décennies. Il prévoit une recomposition du quartier sans compensation écologique réelle, avec seulement 12 500 m² d'espaces publics, dont une grande partie sera minéralisée. Où sont les vrais espaces de pleine terre ? Où sont les corridors écologiques ? Où est la cohérence avec les engagements climat de notre territoire ? On nous parle de trame verte, mais, dans les plans, on voit surtout des toitures végétalisées artificielles et quelques alignements d'arbres. Cela ne compense en rien l'artificialisation massive du sol. Au-delà de l'écologie, parlons humain. Ce projet, c'est l'expulsion indirecte des familles souvent modestes, relogées à des kilomètres, parfois même en dehors de la commune. Ces familles n'ont rien demandé. Elles ont grandi ici et scolarisé leurs enfants ici. Demain, on leur dit « merci et au revoir » au nom d'un renouvellement urbain. En fait, ce n'est pas un renouvellement, c'est de la relégation. On détruit un quartier vivant pour construire un quartier vitrine, mais une ville ne se vit pas sur des brochures, elle se vit dans la rue, avec les habitants.

Parlons un peu plus de finances. Le coût estimé est de 66 M€ hors taxe, soit 80 M€ TTC. Ce montant comprend les acquisitions financières, des démolitions, des études, des travaux. Mais il n'y a aucun chiffrage clair pour les équipements publics indispensables. Pas de nouvelle école. Vous parlez de la crèche, mais c'est une extension. Pas de maison de santé et pas de lieux culturels ou associatifs. Oui, on nous parle de la requalification de l'école élémentaire Pasteur. J'ai essayé de chercher où est située cette école. Elle se trouve à Villejuif, en dehors de notre commune. Elle ne répond en rien aux besoins futurs des habitants du quartier. C'est un habillage, un écran de fumée. Ce que je crains et ce que nous craignons, c'est que cette logique impacte au-delà du quartier Schuman. En modifiant ainsi l'entrée de la ville, on va créer un effet de cascades sur la circulation dans les rues voisines, sur le transport déjà saturé, sur les quartiers limitrophes nord de Villejuif et sud de

Gentilly, sur les équilibres de notre ville qui devient chaque jour plus dense, plus minérale, plus inégalitaire. Ce projet ne s'inscrit pas dans une stratégie territoriale partagée. Il n'a pas été réellement concerté, il est imposé au pas de course et inscrit dans une procédure de DUP, autrement dit une procédure qui autorise la contrainte sur les propriétaires. Ce n'est pas notre conception de la ville. Ce n'est pas l'urbanisme du dialogue, de co-construction et du soin apporté à l'existant. C'est un urbanisme brutal, centralisé, vertical et, en tant qu'élus, en tant que groupe écologiste, en tant que groupe d'opposition, nous ne pouvons pas cautionner cela. Nous ne sommes ni des lecteurs de notice, ni des validateurs automatiques de procédures. Nous sommes des élus et nous défendons une autre ville, une autre méthode et une autre éthique. Nous voterons contre cette opération.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Je voulais juste réagir à une réponse apportée par M. Ruggieri sur la densité, selon lequel Le Kremlin-Bicêtre serait la ville la plus densément peuplée. Je vais donner les chiffres. Je ne les ai pas inventés. La ville la plus dense d'Île-de-France est Levallois-Perret, suivie de Paris intra-muros, Boulogne-Billancourt, Asnières, Aubervilliers et Montreuil. Ne dites pas que c'est Le Kremlin-Bicêtre. C'est trop facile de jouer sur des mots en pensant que la pilule allait passer. Cela ne passe pas. On contrôle quand vous parlez.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Cette délibération est intéressante. On n'a pas le même point de vue. J'ai entendu les arguments de M. Ruggieri qui dresse un tableau dans lequel nous détruisons la ville et où Le Kremlin-Bicêtre est au milieu d'un *no man's land*.

La réalité est qu'il s'agit d'un projet ANRU national. Vous connaissez mieux que moi ces enjeux-là. Il est donc porté aussi par l'État et toutes les collectivités. J'aurais souhaité qu'il y ait une concorde, comme avec les éléments que M. Banbuck a apportés et que je pourrais partager sur le fait que, bien sûr, on a besoin de plus de logements. Mais on voit bien que nous n'avons pas les mêmes conceptions de l'aménagement. Oui, nous sommes pour la construction de logements. Vous le savez aussi bien que moi, parce que vous connaissez bien la ville, monsieur Ruggieri, nous préservons des zones pavillonnaires. Vous le savez parfaitement. Vous êtes en train d'apporter des éléments pour faire croire aux Kremlinois que l'on est en train de les chasser de manière violente et antidémocratique. Non. Vous savez que cela se fait dans un cadre réglementaire.

Monsieur Khiair, je peux entendre vos arguments pour un écologiste. Mais nous n'allons pas mettre en concurrence l'écologie, le fait qu'il faut préserver la planète pour l'avenir, et le fait que les gens puissent se loger. C'est une réalité au vu du nombre de demandes de logements. Je rejoins le propos de M. Banbuck. Vous êtes sur le terrain, vous voyez les situations.

S'agissant de Schuman, il y a eu des tentatives de rénovation rue du Professeur-Bergonié. Or, à un moment, ce n'était plus tenable. Ce projet ANRU est porté par l'État. J'ai envie de dire que l'on pourrait demander à l'État qu'il nous donne plus de financements. On ne le dit pas, mais l'État a démissionné sur la question du logement. C'est une réalité. Faisons preuve d'un peu de sérieux. M. Ruggieri, au moins, affiche ses positions. Il est contre. Il ne veut pas construire et laisser tel quel. Mais il y a des gens qui ont besoin d'accéder aussi à des logements. C'est la réalité. Avec l'arrivée des transports en commun, c'est aussi une réalité. Notre Groupe votera cette délibération.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je vais poursuivre encore. Pardonnez-moi. Je crois que c'est la première fois que M. Khiair, élu EELV, parle d'écologie. J'en suis contente. Ce qui est assez amusant aussi, c'est que M. Banbuck lui avait répondu par avance. Je veux juste le souligner. On parle d'urbanisme. Il est établi maintenant que l'étalement horizontal du modèle pavillonnaire, contrairement à l'apparence bucolique que pourrait donner un quartier pavillonnaire, n'est pas vertueux en termes d'environnement et d'emprise au sol. Ce sont des arguments que nous avons déjà échangés à propos des constructions supposées, moins avancées, du projet de l'îlot Rossel. Aujourd'hui, construire en hauteur économise de l'emprise horizontale. De plus, le bâti est pensé avec les normes actuelles, très éloignées de celles du bâti de Schuman où vous trouvez qu'il faisait bon vivre. Aujourd'hui, on aspire à d'autres formes de bâti, de fluides, d'énergies et de matériaux. Les normes ont progressé. Le quartier pavillonnaire n'est pas considéré comme la solution la plus sobre, disiez-vous, me semble-t-il.

Ces constructions ont été pensées dans le cahier des charges, dans ce qui a été examiné et travaillé. Il y avait une série d'éléments pour la maîtrise notamment de systèmes de climatisation, d'aération à l'intérieur du bâti de manière à maîtriser les températures de plus en plus chaudes auxquelles les quartiers urbains sont exposés. Ces bâtiments sont pensés en termes écologiques. Ils sont pensés pour qu'il demeure de l'emprise en pleine terre. Je ne sais pas s'il y a tant de toitures végétalisées. Il y a surtout des choses au sol et une réflexion sur la construction.

Je rejoins évidemment M. Traoré. Ce type de construction répond bien sûr à un besoin de logements. Vous nous dites qu'il faut écouter les gens sur le terrain, comme si nous ne les écoutons pas. C'est encore un reproche très facile que l'on entend souvent. Mais nous les entendons. Tous les samedis matin, dans les permanences en mairie, nous recevons des demandeurs de logement. Le manque de logements, le mal-logement, le logement insalubre, c'est un véritable fléau auquel notre ville est exposée, comme toutes les autres. Nous ne sommes pas non plus un îlot isolé. Il faut bien trouver des solutions. Il faut pouvoir allier la réflexion sur des bâtis qui prennent en compte de nouvelles normes écologiques et l'urgence humaine et sociale de logements. Ce projet d'EVSO permet de tenir toutes ces exigences qui font une ville moderne.

Jean-François DELAGE, Maire

Je donne la parole à M. Raymond pour un propos conclusif.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans une politique de requalification d'un quartier en mutation. Je rappelle que ce projet est un héritage que nous avons eu au niveau de la majorité. Comme je le soulignais tout à l'heure, ce projet est né au tout début de 2000. Les premiers actes ont été faits en 2009. Il y a toute une chaîne. Monsieur Banbuck, je pense que vous êtes très impliqué dans ce projet et dans les intentions primaires de ce projet. Le projet a forcément évolué, bien évidemment avec les Kremlinois qui ont fait avancer les choses. Je ne vois pas ce que l'on pourrait critiquer aujourd'hui. Ce n'est pas la main de la Ville qui a dicté les choses. Ce sont les Kremlinois qui ont modifié le projet que vous sembliez soutenir à un moment.

L'arrivée de la ligne 14 a tout bouleversé. Ce n'est pas un phénomène local. Comme vous le savez, les sites des nouvelles gares de la région parisienne s'accompagnent de projets de restructuration et de densification. Le déploiement au niveau de la Région Île-de-France fait partie d'une ambition portée par l'État, la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France. Ces trois entités que vous représentez ici. Nous avons globalement tous apprécié l'arrivée de la ligne 14 au Kremlin-Bicêtre. Les avantages sont immenses, mais la contrepartie est la contribution à l'effort de logements qui nous est demandé.

Chers collègues, notre rôle de conseillers municipaux est de trouver un consensus autour de cette densification voulue par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, ne vous laissez pas séduire par un discours à contresens de l'histoire et des courants politiques de tous horizons.

La bétonisation, nous la laissons aux « bétonneux », à ceux qui en ont fait leur métier et qui en vivent grassement.

Je rappelle les demandes qui sont faites dans cette délibération :

- approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique-travaux et le dossier d'enquête parcellaire de l'opération de renouvellement urbain de l'Entrée de ville Sud-Ouest, tel que joint à la présente délibération,
- demander au Président de l'Établissement public Grand Orly-Seine-Bièvre de saisir le Préfet du Val-de-Marne pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique-travaux et de l'enquête parcellaire pour l'opération de renouvellement urbain de l'Entrée de ville Sud-Ouest,
- demander que la déclaration d'utilité publique-travaux et l'enquête parcellaire soient prononcées au bénéfice de la SPL Grand Orly-Seine-Bièvre,
- autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est un long projet. Vous l'avez dit. C'est un beau projet qui est en train de se dessiner. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. Aouday)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-087. AMÉNAGEMENT. – AVIS SUR LE PROJET DE TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT L'OPÉRATION ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST (EVSO)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cet avis qui nous est demandé pour le Traité de concession est la suite logique de ce que nous venons d'approuver sur la déclaration d'utilité publique qui sera demandée. Il est nécessaire d'avoir un aménageur dans cette zone. Nous avons besoin évidemment d'un traité d'aménagement. Vous en avez eu connaissance. On vous l'a remis. Ce Traité d'aménagement sera mis à la signature du Président de l'EPT et de l'aménageur. La Ville ne paraîtra pas dans ce document puisque la Ville a perdu la compétence aménagement. Nous sommes donc sollicités par l'EPT pour donner un avis simple sur cette concession d'aménagement.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Raymond, j'ai une question concernant le document annexé à cette délibération. On est d'accord que, ce soir, vous voulez engager la Ville juridiquement et financièrement avec ce Traité de concession d'aménagement. C'est bien. Nous sommes d'accord au moins sur un point. J'aimerais juste comprendre un sujet, monsieur Raymond. On évoque un risque économique et des dépenses à hauteur de 51 M€. Or, dans l'annexe 5 du document que vous joignez, il y a un tableau présentant un prévisionnel qui est entièrement vide. Comment fait-on ce soir, en tant qu'élus, pour se positionner sur cette délibération avec une absence totale de transparence du bilan financier prévisionnel et du plan de trésorerie prévisionnel de ce traité qui engage, à compter de ce soir, la Ville financièrement et juridiquement ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

La Ville n'est pas engagée du tout. Il s'agit d'un engagement entre l'Établissement public territorial et la SPL. Les montants seront présentés sans nul doute à l'EPT lorsque ce sera mis au vote à l'EPT. Nous n'avons pas aujourd'hui ces montants puisque la SPL n'est pas créée. Nous n'avons pas les bilans proposés par l'aménageur.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Explication de vote. Monsieur Raymond, je n'ai jamais vu cela. En plus, je sens un malaise dans votre réponse. On nous engage sur un montant de 51 M€ sans rien, avec une page blanche. Vous évoquez l'EPT, mais l'EPT défend les intérêts de la Ville. C'est la Ville qui doit émettre un avis favorable ce soir, monsieur Raymond. Ce n'est pas l'EPT. Sans cet avis favorable, l'EPT ne peut pas s'engager. Ce bilan prévisionnel est une faute grave. Il est impossible de s'exprimer ce soir avec cette page blanche. Cela résume la transparence à laquelle vous vous prêtez souvent quand vous nous présentez des projets aussi structurants sur le territoire de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-088. URBANISME. – SOLLICITATION DE LA SUBVENTION RENOUVELLEMENT URBAIN À LA RÉGION POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES. – ÉCOLE PRIMAIRE BENOIT-MALON, ÉCOLE MATERNELLE KERGOMARD ET ÉCOLE MATERNELLE MEGREZ

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Tout est dit dans le titre. Le Conseil municipal a la possibilité de saisir la Région à hauteur de 900 K€ maximum. Nous arriverons, je suppose, à présenter 900 K€ de travaux pour les trois équipements publics présentés (école primaire Benoît-Malon, école maternelle Kergomard et école maternelle Mégrez).

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération suscite deux remarques. La première porte simplement sur notre capacité et les moyens [interruption] pour mener à bien les politiques publiques, notamment sur la question de l'éducation.

La deuxième est aussi de profiter de cette délibération pour faire un point d'alerte qui concerne la Région Île-de-France. C'est ce que j'en sais. En tout cas, c'est une réalité partagée sur tout le territoire national qui porte sur l'état du bâti des établissements scolaires en règle générale. Tout d'abord, dans un contexte où nous avons d'importants besoins en la matière, sur ce sujet comme sur d'autres, nous pouvons nous satisfaire de cette possibilité qui nous est donnée de solliciter cette subvention auprès de la Région. Cela montre que notre collectivité agit concrètement pour aller chercher tous les leviers de financement afin de mener ses projets.

Au-delà de cette question de financement, il est important de rappeler que le tissu scolaire francilien se fragilise. Cela met en danger évidemment la continuité de service public. L'opposition avait pointé, au sein de ce Conseil municipal, que, malgré nos efforts, certaines parties des bâtiments scolaires au Kremlin-Bicêtre présentent des problèmes de vétusté. Beaucoup de communes sont concernées. On a observé en début de séance que, malgré un effort prononcé sur le sujet, les budgets des collectivités ne peuvent pas tout. Pour s'en convaincre, même si c'est peut-être un peu paradoxal, on demande cette dimension auprès de la Région. Pourtant, pour se convaincre du problème, il suffit de regarder ce qui s'est passé l'année dernière, en mars, où plusieurs lycées d'Île-de-France (Saint-Denis, Meaux, etc.) ont été victimes de droits de retrait du personnel pour des causes diverses (notamment, vétusté, problèmes de chauffage ou d'alarmes défaillantes).

Par ailleurs, il existe un rapport de 2023 de la Cour régionale des comptes d'Île-de-France qui recensait déjà sur le territoire 190 établissements vétustes, sans projet de rénovation à hauteur des besoins et très vraisemblablement faute de financements. Ces quelques exemples démontrent que, malgré toute la bonne volonté des collectivités, sans aide supplémentaire de l'État, les moyens techniques et financiers sont insuffisants pour lutter au mieux contre la dégradation des établissements qui est liée à leur usage ainsi qu'à leur ancienneté. Il apparaît donc impératif que l'État renforce ses engagements, particulièrement financiers, pour soutenir l'ensemble des collectivités sur ce sujet.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, est-il possible de voter par article ?

Jean-François DELAGE, Maire

Oui, on peut voter par article, si vous le souhaitez. Je mets aux voix l'article 1^{er} (« De solliciter auprès de la Région Île-de-France une subvention d'un montant maximum de 900 000 euros, pour les travaux de rénovation des équipements scolaires - école primaire Malon, école maternelle Kergomard et école maternelle Megrez. »).

Résultat du vote (article 1^{er})

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRA, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBU, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 2 (« Que cette subvention vient en déduction de la part affectée au projet de renouvellement urbain Péri-Schuman-Bergonié au titre de la convention Régionale de Développement Urbain signée le 10 septembre 2018 et ses avenants n° 1 et n° 2 ».) Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 2)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRA, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBU, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 2 est adopté. Nous passons à l'article 3 (« D'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes. »).

Résultat du vote (article 3)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRA, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBU, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

L'article 3 est adopté. La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-089. AMÉNAGEMENT. – DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE F125 SISE 2, RUE LECH-WALESA

N° 2025-090. AMÉNAGEMENT. – DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE F125 SISE 2, RUE LECH-WALESA

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Ces deux délibérations sont en lien avec la réalisation de l'usine de géothermie rue Lech-Walesa. La Ville est propriétaire d'ateliers à cet endroit. Sur cette parcelle désaffectée aujourd'hui, pour laquelle nous avons le procès-verbal, nous pouvons constater qu'il n'y a pas d'activité. La désaffectation est possible. De ce fait, on arrive au déclassement de la parcelle. On l'a fait passer dans le domaine privé de la Ville, ce qui nous permettra de vendre les bâtiments de l'atelier et la parcelle à

l'Établissement public foncier d'Île-de-France, qui le revendra au promoteur ou au maître d'ouvrage de l'usine de géothermie qui, espérons-le, verra le jour très rapidement.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

La désaffectation de la parcelle F125, aujourd'hui inoccupée, est une étape nécessaire pour son déclassement et sa valorisation. Elle ouvre surtout la voie à un projet stratégique inscrit dans l'OAP Lech-Walesa, c'est-à-dire l'implantation possible d'un équipement d'intérêt collectif : la centrale de géothermie. C'est une infrastructure verte à l'échelle du quartier comme celle de la ville. En produisant de la chaleur locale propre et renouvelable, l'installation permettrait de bénéficier d'un avantage économique sur la redistribution et la maîtrise du prix de son énergie. Cette décision complète utilement nos actions (rénovation énergétique des écoles, développement des mobilités douces, végétalisation des cœurs d'îlot) en plaçant l'énergie bas carbone au cœur de notre projet urbain.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 89)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

Résultat du vote (délibération n° 90)

Votants : 34

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-091. PATRIMOINE. – ADHÉSION AU PROGRAMME EduRÉNOV

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au programme EduRénov, piloté par la Banque des territoires. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités territoriales à réaliser leurs travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments scolaires et éducatifs. Ainsi la commune pourra-t-elle bénéficier de cet accompagnement dans le cadre de sa démarche de rénovation énergétique et, donc, de transition écologique.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération s'inscrit pleinement dans notre politique municipale. Elle répond à deux axes forts. Le premier est de faire de notre Ville une Ville qui protège notamment face aux aléas climatiques.

Le deuxième est de faire de notre Ville une ville qui émancipe en investissant particulièrement dans le secteur de l'éducation. Adhérer à ce programme, proposé par la Banque des territoires, contribuera à nous donner plus de moyens pour soutenir l'ambition qui est la nôtre en la matière en nous appuyant sur des ressources d'ingénierie, des financements et, je le précise, des financements qui sont sous forme de crédit. Quoi qu'il en soit, même avec des taux avantageux, cela alourdira le taux d'endettement de la commune. Ce constat étant fait, le dispositif propose quand même un accompagnement technique solide, puisque partagé à l'échelle nationale. Il semble donc opportun de s'en saisir car nous savons bien que les épisodes de chaleur extrême vont devenir et deviennent de plus en plus fréquents. Nos bâtiments scolaires doivent s'adapter à ces réalités.

Il est utile de rappeler que les adaptations de nos bâtiments ne sont pas sans incidence sur le budget. Cela a notamment permis en 2024 de contenir les hausses importantes sur les coûts d'énergies. Ce dispositif EduRénov accompagne donc la dynamique dans laquelle nous sommes. C'est la raison pour laquelle notre Groupe votera favorablement pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ajoute que cela ne concerne pas seulement les établissements scolaires, mais également les équipements sportifs et culturels, les centres de loisirs, les structures périscolaires et les crèches municipales. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-092. PATRIMOINE. – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DU VÉHICULE RENAULT TWINGO

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il s'agit tout simplement de la mise au rebut d'une voiture Renault Twingo qui a 23 ans d'âge. Je pense que l'on peut mettre fin à sa longue carrière et proposer d'autoriser la sortie d'inventaire du véhicule Renault Twingo immatriculé 2560 VW 94 et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Il est à noter que ce véhicule est cédé pour destruction. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-093. JEUNESSE. – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ) DU VAL-DE-BIÈVRE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 18 À 30 ANS

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

Cette délibération a pour objet la présente convention entre la Ville et le CLLAJ du Val-de-Bièvre dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans en situation de précarité. Le CLLAJ est un acteur reconnu pour aider les jeunes à accéder aux logements, aux droits sociaux et à l'insertion dans le cadre du dispositif national AMI-O2R (remobilisation, orientation, relogement). Il renforce son action en direction des jeunes en rupture, souvent non suivis par les structures classiques. L'objectif de la convention est de mettre en place des permanences locales dans notre structure information jeunesse pour accueillir tous les jeunes sans condition, les orienter vers leurs droits (logement, santé, emploi) et les accompagner en lien avec les acteurs du territoire. La convention est conclue pour un an, renouvelable jusqu'en octobre 2027, en lien avec les financements de l'État.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. J'ajoute que les permanences seront mises en place au sein la structure d'information jeunesse. Ce choix permettra de centraliser les démarches des jeunes et de renforcer la visibilité de l'action. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025 -094. CULTURE. – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE). – EXERCICE 2025

Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Dans le cadre de la mise à disposition des conventions d'objectifs, la Ville a travaillé en concertation avec les associations culturelles et sportives, dont l'ADASE, à une convention triennale 2025-2027 qui fixe le montant annuel de la subvention, réparti en trois versements : une avance en début d'année, un second versement après l'adoption du budget et, enfin, un solde en juin. Pour l'ADASE, la subvention annuelle s'élève à 61 250 €. Le versement du solde de 18 375 € est aujourd'hui soumis à votre approbation. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-095. CULTURE. – CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL SUR LE STUDIO MUSIQUE

Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, la Ville et le Conservatoire à rayonnement intercommunal du Grand Orly-Seine-Bièvre partagent un partenariat actif autour de la démocratisation culturelle, de l'éducation artistique et du soutien à la création musicale locale. En avril 2024, le Studio de musique, auparavant situé rue Paul-Lafargue, a été relocalisé au sein du nouveau Centre culturel Jean-Luc-Laurent dans une salle acoustiquement aménagée de 50 m². Ce lieu accueille désormais des cours de musiques actuelles du Conservatoire, leur instrumentarium, ainsi que les groupes lauréats de la Commission musique municipale et des particuliers professionnels. Cette installation offre les meilleures conditions possibles techniques, favorise la mixité des publics et des usages et consolide notre soutien toujours à la création. Il est donc proposé ce soir d'approuver une convention-cadre pour formaliser ce partenariat, qui existe de fait, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025, renouvelable, et précisant les engagements respectifs de la Ville et du Conservatoire. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-096. NUMÉRIQUE. – CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME MÉTROPOLITAIN « NUMÉRIQUE POUR TOUS »

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, le numérique est aujourd'hui une porte d'entrée vers l'ensemble de nos droits : se soigner, travailler, accéder à ses démarches administratives, suivre la scolarité de ses enfants et, tout simplement, garder le lien avec ses proches. Aujourd'hui, l'accès au numérique n'est plus un luxe, mais un droit essentiel. Pourtant, on estime que 16 millions de personnes en France sont en difficulté face au numérique. Cette fracture numérique est une fracture sociale. Comme souvent, ce sont les plus fragiles qui en paient le prix fort. Cette fracture numérique alimente les inégalités sociales et territoriales. Elle nous concerne directement ici au Kremlin-Bicêtre. Pour y répondre, la Métropole du Grand Paris a lancé le programme Numérique pour tous qui remplace le dispositif Pass numérique. Ce programme est plus souple, plus ambitieux et, surtout, plus adapté aux réalités de terrain. Il repose sur une convention de 3 ans, renouvelables, avec un soutien financier allant jusqu'à 20 K€ par an pour la commune. Ce programme s'appuie sur trois leviers : renforcer les lieux de médiation numérique, équiper ces lieux en matériels adaptés, accompagner les publics fragiles grâce à un parcours encadré vers l'autonomie numérique. Concrètement, la participation de la Ville va nous permettre de structurer notre réseau local (médiathèques, centre social, services municipaux) tout en bénéficiant d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 20 K€ par an. En quelques mois, onze communes ont déjà rejoint le dispositif, mobilisant une trentaine de structures et permettant à près de 200 personnes de retrouver une autonomie numérique. Ce partenariat avec la Métropole est donc une opportunité concrète d'agir pour l'égalité d'accès aux droits.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller Municipal délégué au monde combattant et correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens rapidement pour saluer cette délibération qui complète les dispositifs existants au Kremlin-Bicêtre. Des accompagnements sont proposés au Centre social. Cette question de la rupture numérique n'est pas une petite question. Ainsi que cela a été dit dans la délibération, cela pose la question de la rupture d'égalité face à l'accès aux services publics, mais aussi à l'emploi et à la formation. Je pense particulièrement aux plateformes mises en place par l'État de e-learning avec des MOOC gratuits, qui sont des sources de formation hyper importantes. C'est très intéressant. Or certains n'y ont pas accès. Cela pose aussi la question de l'autonomie. On peut être accompagné pour les démarches administratives en ligne mais, du coup, on n'est pas autonome. C'est donc bien d'avoir des dispositifs qui permettent de former les gens pour qu'ils puissent être autonomes face à toutes ces démarches désormais numériques. C'est un très bon dispositif. C'est très bien que l'on puisse y adhérer.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. Aouday, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-098. SPORTS. – VERSEMENTS DU SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES. – EXERCICE 2025

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, cette délibération permet à la Ville d'effectuer le troisième et dernier versement de l'année aux associations sportives sous convention d'objectifs. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. C'était succinct, clair, net et précis. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-099. SPORTS. – CRÉATION D'UN DOJO SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL « 1 000 DOJOS » DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Dans le cadre du programme « 1 000 dojos », porté par la Fédération française de judo, la Ville du Kremlin-Bicêtre propose de développer un dojo solidaire accessible à tous en transformant l'ancien Espace jeunesse. L'objectif principal est d'offrir aux Kremlinois un lieu de pratique sportive décent et d'aider les associations locales dans l'accueil de leur public. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce dojo solidaire est un beau projet qui va nous permettre de rénover aussi un espace qui en a besoin. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2025-100. VIE ASSOCIATIVE/SPORTS. – CONVENTION D'OCCUPATION DU BOULODROME MUNICIPAL DU PARC PINEL

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, depuis plusieurs années, nous avons fait le choix clair de soutenir activement les associations qui font vivre nos quartiers, animent nos espaces publics et participent au lien social et au vivre-ensemble. L'Amicale des boulistes du Kremlin-Bicêtre incarne parfaitement cette dynamique. Créée en 2021, cette association a très vite rassemblé les habitants de toutes générations autour d'une activité simple, populaire, conviviale : la pétanque. Ce succès n'est pas un hasard. Il repose sur une présence constante au parc Pinel, une ouverture aux autres et une participation active aux grands rendez-vous de la vie kremlinoise. C'est un acteur de la vie communale.

Cette convention prévoit :

- un accès régulier et organisé au boulodrome avec respect du planning et des créneaux communiqués,
- un usage responsable, respectueux des usagers du parc et de l'environnement,
- une clause permettant à la Ville de réutiliser ponctuellement le site si nécessaire pour des besoins publics.

Elle offre également à l'Amicale la possibilité de s'associer ponctuellement à d'autres structures partageant les mêmes objectifs, ce qui renforce notre vision d'une vie associative ouverte et au service des habitants. En signant cette convention, la Ville affirme une fois de plus que le sport pour tous, les loisirs intergénérationnels et la reconnaissance du bénévolat associatif sont des piliers de notre politique publique.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Je profite de cette délibération pour poser deux questions liées au parc Pinel. On est d'accord que, dans cette délibération, il n'y aura pas d'agrandissement du terrain. Pourriez-vous éventuellement profiter de cette délibération pour nous en dire plus concernant les travaux aux abords du boulodrome ? Il y a beaucoup d'interrogations de parents et de professionnels qui emmènent les enfants dans ce parc.

Jean-François DELAGE, Maire

Comme je l'ai déjà dit en Conseil de quartier ou ailleurs, les jeux du parc Pinel et, en particulier, ce que l'on appelait couramment « l'araignée » depuis des années, ne pouvaient plus rester. Ce jeu était devenu non seulement obsolète, mais dangereux. On ne pouvait plus le laisser debout. C'était impossible. Il a été enlevé. Pendant l'été, à cet endroit, vont être mis en place un certain nombre de jeux, notamment de jeux de structures gonflables. Ensuite, il y aura une remise en place de jeux pour les tout-petits et de jeux pour les plus grands. En ce moment, on a proposé aux boulistes de jouer dans l'espace où il y avait les jeux pour les petits. Mais il est clair qu'il y a une étude à faire sur le parc Pinel pour savoir quels jeux mettre et à quel endroit. Il s'agit de moderniser tout cela. Dans la foulée de tout cela, un audit complet des jeux pour enfants doit être fait sur l'ensemble de la ville (parcs, squares, écoles) de façon à monter un plan pluriannuel d'investissement sur les jeux pour les tout-petits, les enfants et les adolescents. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je n'ai pas une question précise, mais je profite de ce moment du Conseil pour redire ce que j'ai eu l'occasion de dire à plusieurs reprises au cours de cette séance. J'ai fait un certain nombre de demandes de transmission de documents complémentaires. La plupart ont été faites il y a à peu près une semaine à votre Cabinet, y compris pour quelques décisions qui sont listées ici. Je n'ai eu aucun retour. Pas le moindre. Je ne sais pas si vous trouvez cela normal. Moi pas. Je trouve cela même tout à fait scandaleux. Je n'ai même pas reçu un accusé de réception. Il n'y a même pas eu la courtoisie de me dire que l'on va s'en occuper, que l'on ne peut pas le faire, etc. Rien du tout. Je vous fais une demande assez solennellement. Les demandes que j'ai faites vont-elles être satisfaites dans les prochains jours ?

Jean-François DELAGE, Maire

Très solennellement, je vous réponds oui. En effet, on aurait peut-être dû vous dire que nous avons eu des urgences. On a commencé à rassembler les documents. Vous allez être contacté et on va vous transmettre les documents.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Excusez-moi, monsieur le Maire, ce que je viens d'entendre est quand même assez extraordinaire. Vous dites que vous n'avez pas eu le temps.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est comme ça.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

On prépare un Conseil municipal et on n'a pas le temps de s'occuper des demandes des conseillers municipaux.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est « scandaleux, extraordinaire »... On reviendra vers vous.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Pour les décisions n° 17 et 51, pourrait-on connaître les contentieux, s'il vous plaît ? Quels sont les motifs ?

Jean-François DELAGE, Maire

La décision n° 51 concerne un recours de la Ville contre un permis de construire.

Pour la décision n° 17, il doit s'agir aussi d'un permis de construire, mais on vous le précisera ultérieurement.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

« Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, en sa séance du jeudi 19 juin 2025.

« Vœu présenté par le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et apparentés, tous Citoyens et le Groupe Génération Écologiste et Sociale.

« Pour un véritable service public de la petite enfance

« Le secteur de la petite enfance traverse une crise profonde depuis plusieurs années sans que des réponses à la hauteur ne soient apportées.

« Les professionnels de la petite enfance sont à bout de souffle en raison des difficultés rencontrées dans ce métier peu valorisé où les perspectives d'évolution sont clairement insuffisantes et où le manque d'établissement de formation initiale et d'accessibilité aux formations professionnelles est criant.

« Le gouvernement a préféré introduire un droit d'option pour augmenter le nombre d'enfants confiés à la responsabilité d'un professionnel, ouvrant la porte ainsi à une dégradation du service public et aux conditions de sécurité des enfants. Dans le même temps, les ressources financières n'ont pas été renforcées, risquant de fragiliser encore plus un secteur déjà en grande difficulté.

« Dernier signal en date : l'annonce par le Département du Val-de-Marne du regroupement de trois crèches situées à Vitry-sur-Seine, Cachan et Gentilly sans aucune argumentation pertinente. Ce type de décision, qui pourrait préfigurer d'autres fermetures, constitue un recul inquiétant du service public de la petite enfance au détriment des familles val-de-marnaises et kremlinoises et, plus particulièrement, au détriment des femmes et des mères célibataires.

« Cette situation est la conséquence directe de politique nationale d'austérité injuste : désengagement de l'État, baisse des dotations aux collectivités locales, manque d'investissement dans les services publics essentiels. Elle participe d'une logique de démantèlement du service public dont la petite enfance est l'une des principales victimes. Elle est également et avant tout la conséquence d'un choix politique fait par le Département du Val-de-Marne, lequel, jusqu'en 2021, était pourtant pionnier en matière de soutien à la création de crèches sur le territoire départemental.

« Au Kremlin-Bicêtre, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années de maintenir un réseau de crèches municipales. Ce choix volontariste nous permet aujourd'hui d'amortir partiellement les conséquences de décisions départementales.

« Par conséquent, les élus du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre,

« Considérant la baisse des dotations de l'État aux communes,

« Considérant le désengagement de l'État dans le service public de la petite enfance,

« Considérant la décision du Département du Val-de-Marne de regrouper plusieurs crèches, réduisant ainsi le nombre de places disponibles,

« Considérant qu'un véritable service public de la petite enfance est un pilier fondamental de l'égalité des chances et de l'émancipation sociale,

« Demandent à l'État :

« – d'investir massivement dans le service public de la petite enfance,

« – d'accompagner financièrement les collectivités locales qui s'engagent dans la création de places en crèches publiques,

« – de redonner aux communes et aux départements les moyens nécessaires pour garantir un service public de qualité et accessible à toutes les familles,

« Et demandent au Département du Val-de-Marne de :

« – revenir sur cette décision de regroupement et de fermeture de crèches,

« – de maintenir et de renforcer une politique ambitieuse de la petite enfance plus volontariste encore que dans les autres départements franciliens,

« – de travailler en concertation étroite avec les communes pour développer une offre de crèches adaptée aux besoins des territoires. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention autour de ce vœu ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Le vœu qui nous est présenté ce soir est d'abord, je le sens ainsi, un texte politique tel qu'il est formulé, parce qu'il repose sur des inexactitudes, voire des affirmations manifestement mensongères. À ce titre, nous ne pouvons le voter en l'état.

Il faut être clair. Personne ici ne peut se réjouir d'une baisse de l'offre de places en crèches. Personne ici ne défendra l'idée de fermer des crèches. Précisément, ce n'est pas ce que fait le Département. Contrairement à ce que dit ce vœu, le regroupement de crèches ne supprime pas des berceaux. Il permet – et c'est un fait documenté – l'ouverture de 60 nouveaux berceaux à l'échelle départementale dès septembre prochain, soit l'équivalent d'une crèche entière supplémentaire.

Alors oui, il y a des regroupements. Sur cela, nous sommes d'accord. Oui, certaines structures souffrent d'un bâti dégradé ou de taux d'occupation trop faible. Mais ce que le département tente de faire, c'est d'adapter ses moyens à une réalité structurelle : la pénurie de professionnels formés. Cette pénurie ne date pas de 2021. Elle est nationale, elle est transversale, elle est aggravée par des années d'austérité budgétaire à l'échelle de l'État. Sur ce point, nous pourrions tous nous accorder sans aucun problème. D'ailleurs, cette situation n'est pas propre au Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis, dirigée par une majorité socialo-communiste, a adopté les mêmes regroupements l'an dernier.

Faut-il leur faire le même procès politique ? J'en doute.

Ce vœu utilise un fait partiel, tronqué, pour organiser une charge politicienne contre une majorité départementale qui, faut-il

le rappeler, hérite d'une dette considérable de près de 1,2 Md€. Malgré cela, cette même majorité a su ouvrir quatre nouvelles crèches, rouvrir 250 berceaux grâce à un plan de recrutement, investir dans les collèges (33 M€ à Créteil, 27 M€ à Bonneuil), les centres de santé et la PMI. Voilà des engagements concrets, pas des slogans.

Alors oui, la vigilance est nécessaire. Oui, la concertation avec les communes est essentielle. Si ce vœu demandait simplement plus de dialogue, plus de transparence, plus d'accompagnement pour les communes et les familles, nous pourrions le soutenir. Mais ce n'est pas ce qui est écrit ici. Ce vœu accuse sans preuve, déforme la réalité et fait le jeu d'une récupération politique qui, au fond, n'a rien à voir avec les crèches. Elle a tout à voir avec une bataille d'étiquettes entre formations politiques concurrentes, ce que les habitants ne comprennent plus et ne supportent plus.

On parle d'enfants dans ces crèches. Nous ne les défendons pas avec des caricatures. Nous les défendons avec des faits, avec des décisions raisonnables et des propositions crédibles. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu, sauf à ce qu'il soit amendé pour corriger les éléments factuellement erronés, notamment la fausse affirmation de suppression de places. S'il est amendé en ce sens, oui, nous pourrions l'envisager autrement. Mais, en l'état, ce vœu ne défend pas un service public, il attaque une autre institution pour des raisons politiques. Je suis désolé pour cela, mais nous ne sommes pas les fervents militants du Parti communiste français ou de M. Traoré et Mme Gestin, pour cautionner ce vœu en l'état.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

J'entends ce que vous dites. Il y a des choses qui se recoupent dans ce que je souhaitais dire ce soir.

Je voulais d'abord rendre hommage à M. Jean-Luc Laurent qui a été le premier maire, quand il est arrivé, à prendre à bras le corps et à avoir une politique offensive de la petite enfance. Il y avait déjà deux crèches départementales. Nous avons eu cinq structures. À chaque fois qu'il y avait des nouveautés et de nouvelles choses qui se faisaient sur le plan national, il y a eu cette inscription systématisée sur la ville. Il se trouve, par hasard, que j'étais, en 1995, avec M. Laurent. Je suis très ancienne. Cela fait quinze ans, à l'heure qu'il est, que je suis dans la petite enfance, ici pour la mairie. C'est amusant. Je vois l'évolution. En tout cas, ce que je peux constater, c'est que Le Kremlin-Bicêtre fait partie des villes exceptionnelles, même dans le Val-de-Marne. Une petite erreur s'est glissée. J'en ai discuté il y a peu avec la CAF. LA CAF disait que l'on avait une couverture de 70 % par rapport aux réponses. Ils incluaient en réalité les crèches de l'hôpital. En fait, c'est uniquement le personnel hospitalier qui peut être parfois en difficulté. Ils auraient besoin de nos crèches.

Quoi qu'il en soit, il y a cinq structures. Cela s'inscrit dans une politique du service public de la petite enfance. C'est une politique nationale qui demande des tas de choses. Il se trouve que Le Kremlin-Bicêtre les possède déjà, en particulier tout le volet sur la parentalité qui est très important, compte tenu de tout ce qui se passe et de la difficulté des parents dans la prise en charge des enfants. Nous avons déjà le LAEP. Dans les structures de crèches, halte-garderie, etc., nous avons développé des moments de convivialité qui permettent aux parents de se rencontrer et de jouer avec les enfants, exactement comme dans le LAEP. La politique offensive et dynamique de la Ville existe depuis toujours. C'est pour cela que je veux rendre hommage à M. Jean-Luc Laurent.

Par ailleurs, la Mairie et M. le Maire ici présent reconnaissent la pénibilité de ces métiers difficiles. Des primes ont été mises en place. Tout est en cours depuis quelques mois. On reste très vigilant sur ce point. Une attention particulière est portée pour tous ces agents. Il faut quand même tenir compte du fait que nous sommes en compétition financière sur le plan salarial avec Paris depuis très longtemps. Nous ne sommes pas la Ville de gestion basique sur la petite enfance. Au contraire, on a fait en sorte que tout se passe bien. Une coordinatrice vient de partir à la retraite. Il n'y a actuellement pas de problème de personnel dans aucune des structures de la petite enfance. Les deux ou trois personnes qui doivent être embauchées arrivent en septembre. Ce sont de nouvelles directrices de crèche et une coordinatrice. On a un médecin et un psychologue. Les RH suivent parfaitement bien les agents des structures. C'est la réalité du travail qui est fait par la Mairie en ce moment. Par ailleurs, il a déjà été évoqué par M. Zincioglu la problématique de la vétusté des structures. Effectivement, des structures départementales n'ont pas été bien réhabilitées. Je ne suis pas dans quelque chose d'extrême, mais je regrette que l'on ne fasse pas les choses de façon progressive, qu'il n'y ait pas un vrai plan de réhabilitation de ces structures. Au lieu de cela, on décide de tout fermer, de déplacer et de faire des regroupements. On pourrait faire les choses en les préparant mieux, et en les accompagnant mieux. Je le déplore. Il est toujours possible de faire de la récupération et de la manipulation. Nous sommes dans une situation ubuesque avec le Département, quoi qu'il en soit et quoi que vous disiez. Sur le plan national, on a déclaré qu'il y avait une politique de plein emploi et on a dit qu'il fallait créer des places de crèche partout. C'est tout l'inverse qu'est en train de faire le Département. Il ferme des crèches avant même d'avoir construit d'autres crèches. On est bien sur un plan qui est mauvais en soi. Cela montre aussi que le désengagement de l'État est complètement ubuesque. L'État dit qu'il faut le plein emploi et qu'il faut des places pour les enfants, pour que les femmes travaillent, etc. Mais, en même temps, il se désengage et ce sont les villes qui vont tout gérer. Et, en même temps, le Département fait les choses « à la schlague ». La Ville du Kremlin-Bicêtre ne va absolument pas être en difficulté parce qu'elle a une excellente gestion dès le départ.

Enfin, la Ville est déjà en gestion. La gestion supplémentaire qu'elle va avoir est la comptabilité du nombre de places dans les crèches privées. Mais elle est déjà extrêmement volontaire dans le service public. Je salue cette politique. Je ne suis pas dans l'extrême.

Je ne peux que constater que le désengagement de l'État et que la façon dont le Département réhabilite des vétustés ou refait d'autres crèches vont complètement à l'envers de ce qu'il faudrait faire.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, je ne suis pas surpris de la position de M. Lionel Zincioglu. Il reprend les éléments de langage de la droite départementale – et de la droite dure du Département. Il amène donc des éléments de langage notamment sur l'aspect financier. On est d'accord, économiquement, toutes les collectivités sont en difficulté. En 2008, il y a eu une crise et le Département a maintenu les places en crèches et a créé des crèches. Arrêtez de trouver une échappatoire. C'est une réalité.

Vous avez la même position pour la carte Imagine R qui touchait les élèves non boursiers.

Sur le vœu, vous ne vous êtes pas positionné. Sur la Carte améthyste, c'est pareil. Là, vous êtes en train de dire que l'on caricature. J'ai rencontré les familles. Allez rencontrer les familles. Vous allez voir concrètement que ce que vous dites a des conséquences sur les enfants et les familles, notamment les femmes. C'est une réalité. Vous n'avez pas le courage politique de vous positionner sur cela. Vous parlez de la Seine-Saint-Denis. Nous sommes dans le Val-de-Marne qui a été précurseur sur ces questions-là. Vous avez dû bénéficier de ces places en crèche. Arrêtez de caricaturer les choses. Ce n'est pas une manipulation politique, c'est factuel. Il y a des choix qui sont faits. Là, on demande une concorde sur le fait qu'il faut un service public de la petite enfance. Ce qui est dit concrètement dans le vœu, c'est factuel. Vous êtes en train de dire que l'on ment. Mais ce sont des familles. Vous vous rendez compte ? J'ai rencontré ces familles. Pesez ce que vous dites, monsieur Zincioglu. Je n'ai aucun problème avec le fait que vous ne votiez pas le vœu. Mais vous affichez que le service public de la petite enfance... Je le traduis ainsi. Sur la petite enfance et sur tous les vœux que l'on a présentés qui apportent à la population, vous reprenez les éléments de langage de la droite LR.

Jean-François DELAGE, Maire

On ne va peut-être pas lancer un débat à l'heure qu'il est. Je vous laisse conclure rapidement, monsieur Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Traoré, votre réponse ne m'étonne pas. Je ne vais pas répondre dans le fond. Je vais juste vous donner des éléments concrets. Pour la carte Imagine R, j'étais élève boursier à Darius-Milhaud. J'en ai bénéficié. Un élève non boursier a des moyens. Un élève boursier n'en a pas. C'est aussi la réalité aujourd'hui. On a plus de moyens, on n'est pas boursier automatiquement. C'était mon cas, en tout cas. Je manquais de moyens. Pour Améthyste, mes parents sont concernés (25 € par an). Mes parents ont Améthyste. Ils vont devoir passer par un cheminement plus long. C'est concret. Pour autant, il y a des obligations sur lesquelles le Département s'est engagé. Ils ont eu des obligations budgétaires ou autres, peu importe. Je ne soutiens pas tout. Précisément, je dis que, dans votre vœu, il y a des mensonges. Il n'y a pas de suppression de berceaux, monsieur Traoré. Acceptez-le ou non.

Après, sur la brutalité de l'action, à laquelle faisait référence Mme Fourcade, sur la brutalité des fermetures, je suis d'accord. Mais il y a une réalité qui est la pénurie au niveau des emplois. Il y a une réalité derrière. Je suis d'accord qu'il y a une brutalité. Je suis d'accord sur le fait que cela ne devait pas se passer de cette façon. Mais il y a un mensonge dans votre vœu. Il n'y a pas de suppression de berceaux. Il y en a 60 supplémentaires à la rentrée. Voilà le mensonge sur lequel je pointe le doigt. C'est concret.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce qui est concret, en attendant, c'est que les financements pour la petite enfance n'arrivent plus. Il y a également de gros problèmes de formation des professionnels. On en manque cruellement. Au-delà de cela, oui, il y a une brutalité de ces fermetures et de ces regroupements de crèches pour lesquels sans doute on aurait pu essayer de trouver d'autres solutions.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre)

J'interviens très rapidement. Par rapport à la formation des professionnels, que ce soit des auxiliaires puéricultrices et des infirmières puéricultrices, il y a à l'heure actuelle une grande pénurie. Cette formation n'intéresse plus pour différentes raisons. Il y a un certain nombre de réingénieries pédagogiques qui arrivent l'année prochaine et dans les deux ans à venir. À l'heure actuelle, dans les hôpitaux, il y a des fermetures de lits faute de suffisamment de soignants pour soigner. Cela peut concerner les médecins. On a de plus en plus de fermetures. Même les crèches hospitalières n'arrivent plus à absorber les enfants des soignants au quotidien. C'est une réalité malheureuse.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est pour cette raison que nous avons proposé ce vœu. Il s'agit de tirer la sonnette d'alarme et de faire en sorte que cette réalité évolue vers du mieux. C'est ce que l'on essaie de faire ce soir avec ce vœu. Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme TUFFÉRY, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 5 (Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absent : 1 (M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

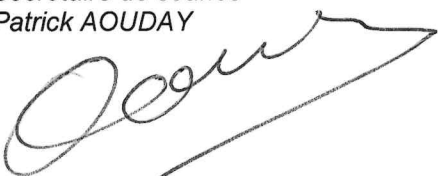
Le vœu est approuvé.

Le prochain Conseil municipal aura lieu jeudi 25 septembre.

Samedi 21 juin, il y a la Fête de la ville et la Fête de la musique en même temps. Les Art'dentes auront lieu les 28 et 29 juin. Je vous rappelle la Fête nationale du 14-Juillet. Suivront les Estivales pendant tout l'été.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 3 heures 21.

Secrétaire de séance
Patrick AOUDAY



Le Maire,
Jean-François DELAGE

